

répondait l'exécution de 50,000 mètres de chemins vicinaux de grande communication. S'il en pouvait être ainsi partout, en supposant que l'armée de réserve fournit par an à l'État 50 millions de journées (1) et qu'on y joignît, comme dans le département de la Charente, des journées de travailleurs soldés dans la proportion d'un tiers, on obtiendrait par an 16,500 kilomètres de routes semblables aux chemins vicinaux de grande communication. A ce compte, ce système, si l'on parvenait à le bien mettre en pratique de toute part, pourrait doter annuellement la France d'un développement de bonnes voies égal à près du quart de ce qu'elle possède en routes impériales ou départementales, résultat si beau qu'on se contenterait aisément de moins de la moitié. Il n'en aurait coûté que 16,667,000 journées de travail de terrassiers, qu'on aurait pu avoir, à l'époque où écrivait M. Larréguy, sur le pied de 1 fr. 50 cent. l'une. Ce n'était pas une somme au delà des moyens des départements.

Un des moyens les plus sûrs d'accomplir cette amélioration, autant que possible, serait de confier la direction des travaux de la réserve à des officiers du génie; ce qui impliquerait, il n'est pas inutile d'insister sur ce point, l'extension des cadres de ce corps qui mérite de jour en jour d'être plus apprécié.

(1) M. Larréguy estimait, avons-nous dit, que le nombre des journées pourrait être de 55 millions.

DIX-SEPTIÈME LEÇON.

Conclusion au sujet de l'application de l'armée aux travaux publics et du système militaire des grands États.

Dans les leçons précédentes, nous avons tracé rapidement l'histoire de l'application de l'armée aux travaux publics, telle qu'elle a eu lieu dans les principaux États anciens et modernes ; nous avons insisté particulièrement sur les principaux faits qui se sont passés en France dans les temps les plus proches, et notamment sur l'emploi des troupes dans la construction des fortifications de Paris. De là, nous avons poursuivi l'idée générale dont l'application de l'armée aux travaux publics est une des figures, je veux dire celle qui consiste à utiliser les forces militaires des États, de manière à faire reproduire par l'armée, au profit du trésor ou de la société, une partie des sommes énormes qu'elle coûte et qui sont prélevées sur le labeur des populations. De cette manière, je vous ai brièvement rendu compte des grandes tentatives qui ont eu lieu dans différents États, et c'est ainsi que j'ai successivement passé en revue :

1° L'organisation des régiments-frontières de l'empire d'Autriche, où l'on voit un corps d'armée considérable entretenu à fort peu de frais, grâce au produit que tirent les hommes des terres qui leur ont été concédées.

A cette occasion, par une digression qui se justifie, je vous ai entretenus des Colonies Militaires de la Russie, qui viennent d'être supprimées après avoir existé pendant une quarantaine d'années. Dans ces établissements, on obtenait une forte économie par le même expédient

des concessions de terres, mais avec cette différence profonde par rapport aux régiments-frontières d'Autriche, qu'ici la troupe ne cultivait pas elle-même, et que le soin de ce labour était remis à des sortes de colons partiaires ou plutôt corvéables, qui travaillaient, à la fois, et une portion des terres de la couronne dont la production était réservée à l'entretien des régiments, et une autre portion dont ils étaient tenanciers pour leur compte personnel.

2° L'armée *indelta* de la Suède, qui est entretenue au moyen de la concession d'une certaine quantité de domaines réservés aux officiers et même aux sous-officiers, et de l'obligation imposée aux différents propriétaires du pays de fournir, pour les soldats, de petits manoirs avec un terrain suffisant pour nourrir une famille, que le soldat cultive lui-même.

3° De là, nous sommes passés à l'armée prussienne, qui offre l'application heureuse d'un autre système fort économique pour le trésor et plus conforme aux idées modernes. Ici ce n'est plus comme dans les régiments frontières de l'Autriche ou dans l'armée *indelta* de Suède, où le militaire est pour toute la durée de son existence en dehors de la société civile. Dans l'armée prussienne, il est un citoyen momentanément arraché à ses foyers, mais devant y rentrer complètement dès qu'il a payé son tribut. Toute la population mâle, sans exception, est appelée à passer sous les drapeaux le temps strictement nécessaire à l'apprentissage des armes, et puis, ce délai franchi, chacun retourne au sein de la société, et y exerce telle profession qu'il lui plaît, sous la condition de revues et d'exercices jusqu'à trente-deux ans, âge après lequel les hommes sont classés dans les cadres d'une réserve qu'on n'appellerait que dans un cas extrême.

4° Nous avons enfin indiqué quelques propositions qui donnent une idée de tout ce qui a été recommandé en

France par des écrivains fort recommandables, pour la formation d'une armée spéciale, placée à côté de l'armée active proprement dite, qui servirait de réserve en même temps qu'elle aurait la destination de concourir aux travaux d'utilité publique. Le fond de ces propositions serait de composer cette armée distincte d'hommes pris dans chaque classe au moment du recrutement. Ce serait quelque chose comme l'armée indelta de la Suède ou comme les régiments-frontières de l'Autriche, avec cette différence cependant, que l'enrôlement y serait d'une durée assez courte, et cette autre non moins caractéristique, que chacun, au lieu de travailler pour soi, comme le Croate ou comme le Suédois dans son torp, consacrerait son labeur à des objets d'utilité générale.

Ainsi les esprits qui cherchent comment atténuer, par l'application des soldats à la production, le sacrifice énorme qu'impose à la société le système militaire tel qu'il existe dans la plupart des grandes monarchies de l'Europe, ont devant eux trois voies ouvertes, trois types dont ils ont à peser les analogies et les contrastes, par rapport au tempérament national et aux habitudes de la société dans laquelle il s'agirait d'opérer. Un de ces types est celui conformément auquel les troupes, constituées à peu près sur le mode actuel des armées permanentes, seraient directement appliquées à une catégorie dénommée de travaux publics d'une nature plus ou moins militaire ou même plus ou moins civile, selon l'aptitude et les dispositions des populations. Il faut rapporter à ce type la tentative dont nous avons été les témoins en France, à l'occasion des fortifications de Paris.

Le second type, sur lequel on modèlerait une portion plus ou moins considérable de l'armée seulement, tien-

drait à la fois du travailleur et du soldat. Ce serait une réserve qui aurait une discipline particulière, et qu'on porterait sur les points où des travaux d'utilité collective seraient à exécuter. Ce serait le système de l'armée indelta et des régiments frontières, transformé de telle façon que le but d'activité qu'on se proposerait dans le travail, cessât d'être individuel, et devint d'intérêt public.

Le troisième type est celui de la landwehr prussienne qui peut être appliqué avec quelques changements médiocres à tous les États les plus civilisés. Il fournit le moyen d'entretenir une armée nombreuse à peu de frais ; si les hommes sont complètement distraits des professions productives de la richesse pendant le temps qu'ils passent sous les drapeaux, en revanche, ce temps est extrêmement abrégé.

Quant au premier système, si l'on faisait abstraction de l'avantage qu'il y a, pour la santé et la vigueur des troupes, à ce qu'elles se consacrent au travail, et de la garantie précieuse dans beaucoup de cas, que présente, pour le maintien de la tranquillité publique la présence d'une masse de soldats au milieu des grandes agglomérations d'ouvriers civils, il résulte de l'ensemble des faits qui ont été exposés dans la série des leçons précédentes, qu'il est d'une utilité médiocre. On ne serait fondé à en attendre une épargne appréciable pour le trésor public qu'autant que l'on serait dispensé des frais de baraquement, ce qui suppose que l'on aurait des casernements établis déjà à portée des travaux, et c'est une circonstance qui se présenterait assez rarement. Si l'on pouvait loger la troupe chez l'habitant, la même économie serait obtenue, mais le plus souvent c'est un sacrifice ou une gêne à imposer aux populations et que celles des villes surtout ne subiraient qu'avec impatience, et dans la plupart des grands États, la loi ou la politique l'interdisent.

Le second système, qui serait la combinaison des idées dont MM. de Rochemure et Larréguy se sont faits les interprètes, est encore à expérimenter tout entier; par divers côtés il est fort recommandable, et certes il mériterait d'être essayé. Il me semble qu'il y aurait de grands effets à attendre de la tentative qui consisterait à fixer pour le soldat travailleur une durée maximum de service qui serait abrégée en raison du travail effectif qu'il aurait fourni.

Le troisième système, celui de la landwehr prussienne a le mérite aujourd'hui d'être consacré par une expérience qui a duré près d'un demi-siècle. Il est simple; par le sentiment d'égalité qui l'a inspiré, il est en rapport avec les tendances les plus avancées de la civilisation moderne. Par la courte durée du service, il est à l'abri d'une objection que soulève le système français, où pendant sept années les jeunes hommes sont enlevés à leur profession. C'est un fait trop avéré que le soldat non-seulement désapprend l'état auquel il s'était façonné, mais encore bien souvent en prend le dégoût. Dans un régiment, le menuisier, le forgeron, le maçon, le laboureur ne sont plus rien de ce qu'ils étaient; ils sont des fusiliers, et à l'exception d'un petit nombre d'hommes qui entrent dans les compagnies d'ouvriers, ou dans l'artillerie et le génie, ils valent beaucoup moins pour leur ancien métier, lorsqu'ils sortent des drapeaux; pour le développement de la richesse nationale, c'est un incalculable dommage, dont la Prusse, au moyen de son système, a su s'affranchir.

Dans l'opinion de la plupart des hommes qui font autorité en matière d'organisation militaire, ce troisième système cependant prête à certaines critiques, qui s'appliqueraient en partie à l'idée des armées de réserve sur le plan de MM. Larréguy et de Rochemure: une armée de

ce genre serait, dit-on, peu façonnée au métier des armes, elle aurait médiocrement l'esprit militaire, et ne serait pas assez rompue à la fatigue. Elle ne se présenterait pas sur les champs de bataille avec cette vigueur et cette solidité qui distinguaient les soldats de Napoléon dans les batailles d'Austerlitz et des Pyramides. On ajoute qu'il ne faut pas moins de six ans, passés sous les drapeaux, pour former, même dans l'infanterie, un bon soldat digne d'être mis en parallèle avec ceux de cette armée à qui l'histoire a décerné l'épithète de grande.

Je ne conteste pas l'exactitude de ces observations. Une armée constituée sur le modèle que nous venons d'indiquer ne serait pas de force à opérer de prime saut les prodiges d'Austerlitz et des Pyramides ; mais la question est de savoir s'il est d'une nécessité absolue aujourd'hui pour un peuple civilisé d'avoir une armée comparable à celle qui remporta la victoire sur ces champs de bataille célèbres, et si tout doit être sacrifié afin de l'obtenir. Il ne faut pas craindre de le dire ici, une pareille armée, quelque glorieuse qu'elle fût, n'est plus le vœu suprême de la civilisation. Au surplus, en supposant qu'il y eût lieu de poursuivre cet objet même à très-grands frais, il me paraît certain qu'on ne l'atteindrait jamais. Si j'avais le droit d'émettre une opinion sur un sujet militaire, je dirais qu'il n'y a pas de mode de recrutement qui puisse donner une armée pareille à celle d'Austerlitz. Pour cela tous les modes de lever et d'instruire une armée se valent, je veux dire qu'ils sont également impuissants. L'armée d'Austerlitz a été le résultat, non de telle loi sur la conscription, la durée et le mode du service, mais de dix campagnes victorieuses, sous les premiers capitaines du monde, contre l'Europe coalisée. C'était le produit net de levées innombrables, toutes animées du souffle puissant de 1789, et dont les dix-neuf ving-

tièmes s'étaient fondus, par l'action du fer et du feu ou par les maladies, sur cinquante champs de bataille, aux ambulances, ou dans les fossés des grands chemins, de manière à ce qu'il n'en restât plus que l'élite.

Sans faire de chimériques efforts, pour posséder en permanence une armée d'Austerlitz, on peut se proposer d'avoir dans l'armée un nombre de régiments composés de soldats plus aguerris que les autres, indépendamment des armes spéciales qui exigent un apprentissage plus long que l'infanterie de ligne. J'ai déjà rappelé le vœu exprimé en France par des juges compétents qu'on *vieillit l'armée*; ce vœu, je le crois autant qu'il m'appartient d'avoir une opinion en pareille matière, mérite d'être accueilli, pourvu qu'il s'agisse seulement de le réaliser dans de certaines proportions. Ici, comme en beaucoup d'autres affaires, la question du bien et du mal est une question de mesure. On est ainsi conduit à un système militaire d'après lequel l'armée d'un grand État se composerait de deux parties bien distinctes. L'une, la moins nombreuse, serait formée de soldats voués pour un espace de temps indéfini à la profession des armes, qui, pour eux, deviendrait une carrière et serait accompagnée d'avantages propres à lui donner ce caractère à leurs yeux. L'autre consisterait dans de bons cadres d'officiers et de sous-officiers, qui se consacraient au service et fixeraient leur domicile sous le drapeau, tant qu'ils seraient valides, tout comme ceux de la première catégorie; mais les soldats placés dans les cadres, ou la majorité de ces soldats, ne feraient à l'armée qu'un séjour assez court, de deux à trois ans au plus, tout juste ce qu'il leur faudrait pour apprendre à manœuvrer; passé ce délai, ils rentreraient dans leurs foyers sous le titre de soldats de réserve qui les astreindrait pendant quelques années de plus à reprendre du service en cas

de nécessité. Ce système qui, dans quelques-uns de ses éléments, offre beaucoup d'analogie avec l'armée prussienne, me semble répondre, d'une manière satisfaisante à l'état actuel des esprits en Europe, et à la situation politique du monde.

On peut remarquer que c'est celui qui s'organise en France actuellement, depuis la création de la caisse de la dotation de l'armée consacrée par la loi du 26 avril 1855. On a pourvu à la constitution de la partie la plus militaire et la plus aguerrie de l'armée en assurant aux soldats qui voudraient en faire partie des avantages assez considérables. Quant à la réserve, l'intention d'y classer les deux tiers de la levée annuelle, fixée à cent mille hommes, après deux ans de service, a été formellement annoncée par l'Empereur dans le discours d'ouverture de la session législative en 1857 (1).

Je dois mentionner une objection qui a été présentée contre la pensée de faire travailler les troupes, à moins que ce ne soit pour un objet bien évidemment militaire, et qui a trouvé un habile interprète dans un chef expérimenté, le général Oudinot. Elle se fonde sur ce que la loi du recrutement n'impose et ne peut imposer qu'un service militaire ; dès lors obliger les soldats à faire le métier de pionniers dans les travaux civils, telles que seraient des routes, par exemple, serait contraire à l'esprit et à la lettre de la loi. « Notre armée, à nous, dit le géné-

(1) « C'est dans cette pensée que le contingent annuel a été fixé à cent mille hommes ; ce chiffre est de vingt mille au-dessus de celui des appels ordinaires en temps de paix ; mais d'après le système que j'ai adopté, et auquel j'attache une grande importance, les deux tiers environ de ces conscrits ne resteront que deux ans sous les drapeaux, et formeront ensuite une réserve qui fournira au pays, dès la première apparition du danger, une armée de plus de six cent mille hommes exercés. » (*Discours prononcé par l'Empereur à l'ouverture de la session législative de 1857.*)

« ral Oudinot (1), c'est le patriotisme organisé; instituée
« surtout en vue de la guerre et contre les agressions
« ennemies, elle a mission de protéger en temps de paix
« l'agriculture, les arts, le commerce et l'industrie; mais
« la justice, d'accord avec la raison, défend de considé-
« rer nos soldats comme des agents directs de produc-
« tion, comme des instruments actifs de labeur et de
« travail. Aucune analogie ne peut donc exister entre le
« service militaire dont le point d'honneur est le seul
« mobile, et le travail dont le salaire est l'unique but. »
Le raisonnement du général Oudinot n'est pas seule-
ment spécieux, il a quelque chose de solide. Nos sol-
dats ne sont pas ce qu'ils ont été en d'autres temps,
des mercenaires dont l'État puisse faire tout ce qu'il lui
plairait. Sous ce rapport, la différence est grande entre
les armées modernes et celles des temps passés. J'ad-
mettrai avec le général Oudinot qu'à moins de torturer
le sens de la constitution française, la loi ne peut obliger
le soldat à se livrer à des travaux qui n'auraient aucun
rapport avec des opérations militaires présentes ou à ve-
nir, et avec la défense du territoire; mais la libre volonté
du soldat peut aller au delà de la limite que la loi est te-
nue d'observer. Du moment que les jeunes gens appelés
pour le recrutement auraient librement choisi le service
de l'armée de réserve, tel que le proposaient MM. Larré-
guy et de Rochemur, ou tel qu'il pourrait être réglé par
le législateur, l'obstacle constitutionnel soulevé par le
général Oudinot me semblerait aplani.

Le général Oudinot connaît trop bien le fort et le
faible des armées modernes pour ne pas sentir que dans
l'intérêt même de la consistance de notre force militaire,
il serait utile que les soldats eussent l'habitude du tra-

(1) *De l'armée et de son application aux travaux publics*, p. 229.

vail. « Les mouvements de terre tiennent le premier
« rang, dit-il, parmi les travaux manuels qui se lient aux
« opérations d'une armée active ou qui se rapportent à la
« défense de l'État ; » et il ajoute ces paroles qui mé-
ritent d'être prises en grande considération : « On ne
« peut les exécuter avec promptitude et régularité, qu'a-
« près un long exercice, car la pelle et la pioche ne
« s'emploient pas de même dans tous les terrains, et
« l'art de manier la terre n'est pas aussi facile qu'on le
« pense communément. Il serait donc important de
« faire entrer le maniement des outils dans l'instruc-
« tion journalière des soldats, et de considérer ce genre
« d'exercice comme le complément de leur instruction
« militaire... » (1). Il est vrai qu'il allègue un peu plus
bas que l'application du principe offre des difficultés
nombreuses et occasionnerait des dépenses considérables.
Mais parce qu'une entreprise serait difficile, doit-on y
renoncer, lorsqu'elle se recommande par les titres que
constate si bien le général Oudinot lui-même ? En consi-
cience, n'y aurait-il pas beaucoup d'exagération à sou-
tenir que l'application des soldats aux travaux publics
entraînerait nécessairement des dépenses considérables ?
Dans la zone frontière, il ne manque pas de travaux d'une
utilité militaire auxquels l'esprit et la lettre de notre légis-
lation sur le recrutement permettraient de consacrer
une partie de nos soldats, et enfin, répétons-le, la forma-
tion d'une armée de réserve sur les bases indiquées par
MM. Larréguy et de Rochemur, ou sur un plan appro-
chant, donnerait le moyen de faire travailler un nom-
bre presque indéfini de soldats, si c'était, comme il y a
lieu de le croire, sanctionné par l'expérience sous le rap-
port économique.

Au fond de ce débat s'agit une des plus graves ques-

(1) Ouvrage déjà cité, p. 231.

tions qui puissent occuper les peuples modernes. Les armées permanentes, portées au point de développement où elles sont parvenues aujourd'hui, sont une charge écrasante pour les États, c'est-à-dire pour les populations. Elles dévorent tous les ans une partie considérable du capital péniblement formé par l'épargne des particuliers. En cela, leur maintien est un obstacle aux améliorations publiques, et constitue une des principales difficultés que rencontre aujourd'hui l'élévation de la condition des masses ; car la solution de ce problème, que tant de motifs recommandent cependant de résoudre, implique l'assistance d'une quantité considérable de capital (1).

Que les nations modernes aient incomparablement plus de capital que les peuples les plus célèbres et les plus prospères de l'antiquité, c'est ce qui est hors de doute, et telle est la raison matérielle pour laquelle les hommes en général y ont une existence meilleure. Cependant le capital des sociétés modernes est encore bien faible en comparaison, non pas seulement de ce qu'on pourrait désirer, mais de ce qu'on sent qu'il devrait être quand on songe que ce qu'en ont entre les mains les générations du milieu du dix-neuvième siècle, représenté les épargnes de plusieurs milliers d'années. On a essayé d'évaluer le montant de tous les capitaux que possèdent de grands États, tels que la France et l'Angleterre. Des évaluations pareilles sont très-difficiles, sinon impossibles absolument. Cependant on conçoit qu'avec des recherches patientes on puisse arriver à connaître approximativement le capital formé par les établissements manufacturiers, par les propriétés territoriales, par les magasins des commerçants, par les routes, les

(1) C'est ce que j'ai développé dans une autre partie de ce *Cours*. Voyez le premier volume, 2^{me} leçon.

canaux, les chemins de fer, les ports; par les maisons d'habitation, par les navires, par le numéraire, par les approvisionnements de toute sorte. Si l'on tentait de pareils calculs, on verrait qu'il y a lieu de croire que le total du capital matériel de la France, n'excède point 100 ou 120 milliards. Ajoutons-y, comme de juste, les dépenses qu'il a fallu faire pour l'éducation et l'apprentissage des hommes des diverses professions utiles, car ces connaissances acquises et cette expérience sont une partie intégrante du capital national, quoique le montant de ces dépenses soit fort malaisé à calculer; selon toute apparence nous serons au delà de la vérité, en portant le total général à 150 milliards.

Or, dans une société industrielle comme la nôtre, quelle peut être l'épargne annuelle de la nation, c'est-à-dire le montant qu'elle pourrait ajouter à son capital, en supposant qu'elle jouisse de l'ordre et de la paix et qu'elle ne soit arrêtée, dans le développement de sa richesse, par aucune calamité telle que la disette? Je ne suis pas en mesure de répondre à cette question; mais pour l'Angleterre, une supputation présentée dans un des bons écrits d'Économie politique publiés dans ces dernières années (1) indique une somme de 65 millions sterling (1 milliard 650 millions de francs). Si 28 millions d'Anglais ont, par rapport au capital, une puissance de génération exprimée par 1 milliard 650 millions, ce n'est pas flatter la France que de supposer qu'avec 36 millions d'habitants elle en ait une de 1 milliard. Voilà donc deux termes fort hypothétiques, je l'avoue, sur lesquels nous essayerons d'établir un raisonnement: la France peut réserver annuellement un ca-

(1) *Capital, Currency and Banking*, par M. James Wilson, aujourd'hui secrétaire de la trésorerie anglaise.

pital de 1 milliard, et la somme de ses capitaux de tout genre est de 150 milliards.

Mais si la nation française, qui est en état d'économiser un milliard par an, après quatorze cents ans d'existence précédés de plusieurs siècles d'une domination civilisatrice par les Romains, en possède 150 à peine, qu'est-ce à dire? En calculant les intérêts composés au taux de cinq pour cent, qui ne représente qu'un faible accroissement en comparaison de celui qui a lieu entre les mains des chefs d'industrie, on trouve qu'une annuité d'un milliard reproduirait 150 milliards dans un délai d'un demi-siècle seulement. 150 milliards, c'est donc bien peu de capital pour un peuple qui arrose la terre de ses sueurs depuis tant de siècles. Comment donc se fait-il que nous ne soyons pas plus riches?

L'explication s'en trouve dans nos passions destructives et surtout dans le goût effréné que tous les peuples européens jusqu'ici ont eu pour la guerre, mais qui a caractérisé plus particulièrement notre race gauloise, dont Strabon disait, ce qu'à bon droit on pouvait répéter jusqu'à nos jours, que les hommes y étaient moins amis des travaux agricoles que des combats. C'est ainsi qu'a été dévorée sans cesse la substance qui fût devenue du capital. Au point de vue de la richesse, l'histoire de France peut se résumer ainsi : Quelques courtes époques de paix pendant lesquelles la France se ménageait du capital, suivies de longues guerres intestines ou extérieures, où le capital péniblement amassé était gaspillé, au milieu de scènes de désolation et de sang.

Dans le dix-neuvième siècle, grâce à Dieu, depuis les quinze premières années on a fait beaucoup moins la guerre; mais on paralyse, par l'entretien d'un état militaire excessif, la progression que suivrait, au sein de chacun des États, le capital dont la société dispose pour

son travail et son bien-être, et il est à remarquer que de cette façon on se prépare de grands embarras, pour le cas même où l'on aurait à soutenir longtemps une grande guerre. Vous connaissez la réponse du maréchal de Trivulce, lorsqu'on lui demandait ce qu'il fallait pour faire la guerre : « D'abord de l'argent, ensuite de l'argent et troisièmement de l'argent. » C'est bien autrement vrai de nos jours. Une grande guerre, même lorsqu'elle est heureuse, nécessite des sommes d'argent énormes, je ne parle pas du sang qu'elle fait répandre et qui est d'un prix inestimable. Nous en avons la mesure en France et en Angleterre par les frais qu'a occasionnés la dernière lutte, celle de Crimée. Après cette éclatante expérience, il est impossible qu'on se refuse à reconnaître que les nations riches peuvent seules résister pendant une suite d'années à de pareils sacrifices. C'est pourquoi, en vue même des nécessités de la guerre, il faut pendant la paix rester soigneusement attentif à conserver le capital que les populations acquièrent péniblement par le travail et l'épargne. Si l'on se croit obligé d'entretenir en tout temps un très grand état militaire, la majeure partie du capital formé annuellement par les économies de la nation, ira s'engloutir dans ce gouffre, et on ne la retrouvera plus quand on l'appellera à grands cris.

Depuis 1815, la plupart des peuples européens ont continué d'être chargés d'impôts pour tenir sur pied d'innombrables armées. La France est une des nations qui se sont imposées le plus pour avoir un grand état militaire par terre et par mer. Pendant toute la durée du règne d'un prince qui pourtant était renommé pour ses sentiments pacifiques, de 1830 à 1848, l'of-
frande annuelle de la France au démon de la guerre a été le plus souvent de près de 500 millions (1), indépen-

(1) En comptant, il est vrai, les pensions militaires.

damment de la dette publique qui, en majeure partie est le fruit de nos guerres, et sans compter le capital qu'aurait créé le labour de 4 à 500 mille hommes choisis dans ce qu'il y a de plus robuste parmi les populations. Cette exagération de l'état militaire de la France fut marquée surtout à partir de 1838.

A ce sujet, il n'est pas sans intérêt de faire une comparaison entre la France et l'Angleterre pendant la période décennale qui se termina à 1848. Si l'on prend l'année 1838 pour type, on trouve d'abord que les excédants qui ont été dépensés pendant les années suivantes jusqu'au 1^{er} janvier 1848, forment en France un bloc d'à peu près un milliard (exactement 978 millions). En Angleterre, la somme à mettre en regard de celle-ci n'est que de 102 millions, c'est-à-dire qu'elle est dix fois moindre. Passons à l'armée de mer, qu'il faut ici prendre en grande considération, parce que c'est la forme sous laquelle est constituée la force militaire principale de la Grande-Bretagne. Dans la période de 1838 à 1848, l'Angleterre a eu plus de raisons que nous de mettre en mer un grand nombre de vaisseaux, à cause de ses sérieuses difficultés avec les États-Unis, et à cause de sa guerre de Chine; et l'on sait qu'à la moindre menace d'hostilité elle est forcée d'entretenir des escadres d'observation et de protection dans tous les parages à cause de ses nombreuses colonies et de la multitude des vaisseaux que son commerce a épars sur toutes les mers. Eh bien! cependant, le total des accroissements du budget de la marine anglaise pendant la période de 1838 à 1848, par rapport au budget de la première année n'exède que très-médiocrement celui de la France. Il monte en bloc à 470 millions; pour nous, il est de 395 millions. En résumé notre excédant pour les armées de terre et

de mer est de 801 millions de plus que celui de l'Angleterre (1).

(1) Il n'est pas sans intérêt de voir comment se répartit cette différence année par année. C'est ce que montreront les deux tableaux suivants qui concernent l'un l'armée de terre, l'autre l'armée de mer.

1^{er} TABLEAU. — Indiquant quel a été le montant de la dépense effective de l'armée de terre en France et en Angleterre, année par année depuis 1838, et quel en a été l'accroissement, année par année, relativement à 1838.

ANNÉES.	FRANCE.		ANGLETERRE.	
	DÉPENSE ANNUELLE.	ACCROISSEMENT SUR 1838.	DÉPENSE ANNUELLE.	ACCROISSEMENT ou diminution relativement à 1838.
1838	239,638,285 f.	"	207,050,000 f.	"
1839	240,913,951	9,069,751 f.	214,533,000	+ 7,473,000 f.
1840	367,996,438	155,257,653	215,231,000	+ 8,181,000
1841	386,557,270	197,025,826	207,859,000	+ 809,100
1842	383,088,801	200,650,173	206,144,000	— 906,000
1843	319,727,225	155,906,149	199,678,000	— 7,372,000
1844	333,663,057	143,009,144	204,676,000	— 2,424,000
1845	339,187,051	142,619,212	223,563,000	+ 16,513,000
1846	339,890,000	190,252,000	228,796,000	+ 21,746,000
1847	373,369,000	133,728,000	264,828,000	+ 57,778,000
TOTAUX.....		977,765,798		+ 101,798,000

2^e TABLEAU. — Indiquant quel a été le montant de la dépense effective de la marine en France et en Angleterre, année par année, depuis 1838, et quel en a été l'accroissement, année par année, relativement à 1838.

ANNÉES.	FRANCE.		ANGLETERRE.	
	DÉPENSE ANNUELLE.	ACCROISSEMENT SUR 1838.	DÉPENSE ANNUELLE.	ACCROISSEMENT SUR 1838.
1838	77,510,264 f.	"	114,130,000 f.	"
1839	80,464,354	7,954,000 f.	138,535,000	24,405,000 f.
1840	98,943,215	26,432,951	141,300,000	27,170,000
1841	125,181,434	51,671,170	163,822,000	49,692,000
1842	133,012,992	61,502,728	167,660,000	53,530,000
1843	121,928,858	49,418,594	166,752,000	52,622,000
1844	126,451,570	53,941,306	147,965,000	33,855,000
1845	119,845,900	47,335,636	171,902,000	57,772,000
1846	112,816,768	40,306,504	196,725,000	82,95,000
1847	128,930,128	56,419,864	202,030,000	87,900,000
TOTAUX.....		394,982,543		469,521,000

Ainsi, on le voit, la France, bien plus pauvre que l'Angleterre, s'est chargée beaucoup plus. La guerre que nous ne faisons point, que nous ne voulions pas faire, nous coûtait tous les ans près de cent millions de plus qu'aux Anglais. De cette manière, en neuf ans, nous étions appauvris, en comparaison de l'Angleterre, de 801 millions. Nos dépenses militaires étaient montées à un degré tel que Napoléon I^{er} jusqu'en 1811 ne les égalait pas. Une circonstance vous frappera : autrefois des deux nations c'était la plus riche qui donnait le plus à son état militaire. En 1802, année de paix, la seule de la période napoléonienne, nous fûmes à 350 (1) millions environ contre 632. A partir de là, de part et d'autre, chaque jour on grossit ses dépenses militaires, parce que chaque jour la guerre redouble de furie. Mais le budget militaire de l'Angleterre reste toujours par rapport au nôtre, dans la même proportion, à peu près le double ; dès 1806, il excède un milliard ; le nôtre était alors de 583 millions. Pendant les années suivantes, nous dépensons moins qu'en 1806, et le mouvement ascendant ne reprend qu'en 1811 ; mais en 1813 la guerre nous prend 816 millions. Pour l'Angleterre la progression est continue ; en 1813, avec les subsides aux princes étrangers, ses frais de guerre sont au moins de 1,600 millions (2). A la paix, la décroissance est

(1) Pour parvenir à ce chiffre, il faut ajouter aux budgets de la guerre et de la marine montant ensemble, d'après M. Mollien, à 315 millions, les pensions militaires qui alors devaient être de moins de 35.

(2) En 1813, la dépense nominale pour l'armée anglaise de terre ou de mer fut de 4,801 millions ; en outre, les princes étrangers reçurent des subsides en argent pour 171 millions ; il faudrait y joindre les subsides en nature qu'on ne peut mettre à moins de 50 millions. Ce serait un total de 2,022 millions ; mais comme c'était de la monnaie de papier dépréciée alors de plus de 20 pour cent, on ne doit compter que 1,600 millions environ.

subite, et de plus en plus marquée, et c'est ici qu'éclate l'habileté de l'administration anglaise, qui proportionne toujours ses efforts au but à atteindre, et sait agrandir ou restreindre chaque chose à propos. En Angleterre, pendant notre période de la Restauration, le minimum a été de 347 millions. Ce fut en 1822. En 1829, on s'était relevé à 383, pour retomber à 351 en 1830. La chute du trône de Charles X interrompit alors pour un instant les réductions que les Anglais opéraient d'une main ferme. Mais, dès 1835, leurs dépenses militaires n'étaient plus que de 294 millions. Ensuite elles ont varié en restant constamment au-dessous de 380 millions, jusqu'en 1845. En France, sous la Restauration, un gouvernement qui était impopulaire, avait besoin de la force pour se maintenir. En 1829, cependant, la Restauration dépensa 36 millions de moins que l'Angleterre, en tenant compte de tout, des pensions et de la pêche (1). En 1831, au contraire, nous dépassions d'environ 150 millions l'Angleterre. Au début d'un nouvel établissement que tous les gouvernements de l'Europe continentale voyaient d'un mauvais œil, il était impossible qu'il en fût autrement, et presque aussitôt la France se mit à se réduire. Des deux nations, pourtant, c'est nous qui depuis 1830, avons toujours été en avant; mais c'est seulement à partir de 1838, que nos dépenses militaires ont régulièrement excédé de beaucoup celles de l'Angleterre, et que, dans leur quotité absolue, elles ont été énormes.

Le système des grandes armées et des grandes flottes est ainsi essentiellement opposé aux intérêts populaires dont la politique est désormais forcée de s'inspirer. Comment les États-Unis sont-ils parvenus à une richesse si

(1) Ce sont des primes payées aux armateurs qui font la grande pêche, sous prétexte d'encourager l'éducation des matelots afin d'en avoir en cas de guerre.

grande et si générale parmi la population libre? Ils ont fidèlement suivi le conseil que leur avait donné, en se retirant du pouvoir, l'illustre Washington, si justement nommé le Père de la patrie. Il leur avait signalé comme leur palladium l'union qui les dispense de se garder les uns contre les autres avec un ruineux appareil; il leur avait recommandé de vivre en paix avec tout le monde, sans s'ingérer dans les querelles d'autrui, sans jamais tirer l'épée, à moins que leur indépendance et leur dignité ne fussent compromises. De cette manière, les trésors que les Européens ont détruits en tirant le canon, ou en restant pendant plus d'un tiers de siècle dans l'attitude de gens constamment prêts à recommencer ce sanginaire exercice, les Américains les ont conservés et en ont fait ces immenses défrichements, ces manufactures de toute sorte, ces canaux, ces chemins de fer, ces bateaux à vapeur, ces écoles, ces bibliothèques, ces milliers d'œuvres et d'institutions qui, tous les jours, ajoutent à la richesse du pays par la facilité qu'elles donnent au travail, ou par l'instruction qu'elles répandent parmi les travailleurs; que dirai-je? encore ces villes neuves qui de toute part surgissent comme par enchantement dans leurs contrées.

Si l'Angleterre, au lieu de dépenser en guerre, par delà son budget militaire des temps de paix, la somme de plus de 20 milliards, de 1792 à 1815, l'avait gardée pour en faire du capital, elle n'aurait pas à se contenter d'être en ce moment la moins pauvre des nations de l'Europe, elle jouirait d'une prospérité fabuleuse. Que ne rendraient pas aujourd'hui, par le labeur de cette nation intelligente et active, ces 20 milliards grossis des intérêts accumulés?

La politique a ses nécessités quelquefois bien pressantes, et je n'ai pas la prétention déplacée de m'en

faire icile juge. L'économie politique sortirait de sa sphère si elle prétendait faire la loi dans l'État. Mais l'histoire prononcera un jour sur la conduite des gouvernements européens, pendant la période comprise entre la paix de 1815 et la révolution de 1848, et sur le développement qu'ils ont donné à leur état militaire. Je crains fort d'eux qu'elle ne dise : Ils ont cédé à des passions qu'il leur appartenait de contenir ; ils se sont laissé guider par des réminiscences qu'ils avaient à refouler dans le passé, en même temps qu'ils se souvenaient trop de choses qu'ils auraient dû oublier ; ils n'ont pas eu assez présent à la pensée qu'un de leurs devoirs les plus sacrés était de ménager le capital de la société, et que, lorsqu'on le dissipe ou le détruit, on déshérite les populations des moyens qui leur étaient offerts pour améliorer leur sort. — Toute politique qui conseille un déploiement exagéré de la force militaire, n'a rien de commun avec la grande politique qui recommande aujourd'hui aux gouvernements de tout subordonner à l'élévation de la condition du grand nombre, et de faire dans ce but tout ce qu'autorisent la justice et la liberté.

Les grandes armées permanentes avaient été établies pour servir d'instruments d'agression et de conquête. Si l'on veut toujours des armées qui aient cette destination, j'admets qu'il faut rester fidèle à peu près au système militaire qui a existé jusqu'à ce jour, et avoir des soldats chez lesquels l'esprit militaire soit surexcité par tous les moyens imaginables, et qui se considèrent comme faisant une classe entièrement distincte de la population, étrangère à ses préoccupations, méprisant les labeurs auxquels elle se livre. Mais est-il vrai que la politique extérieure des grands États de l'Europe doive consister à se défier ou à se menacer toujours les uns les autres ?

Les événements extraordinaires qui ont marqué le dernier siècle doivent être le point de départ de grands changements dans la politique extérieure de tous les États civilisés. Quand on a secoué les traditions féodales pour passer aux doctrines de la liberté et d'une justice égale pour tous, on est près d'être bienveillant et équitable même pour le prochain qui est de l'autre côté de la frontière. Aujourd'hui donc, on est, à bien plus forte raison, autorisé à répéter la prédiction consolante que faisait M. Cousin, dix-huit mois avant la révolution de 1848, quand il parlait en ces termes : « L'Europe est un seul et même peuple dont les différentes nations européennes sont les provinces, et « l'humanité tout entière n'est qu'une seule et même « nation qui doit être régie par la loi d'une nation bien « ordonnée, à savoir la loi de justice qui est la loi de « liberté..... Au risque d'être pris pour ce que je suis, « c'est-à-dire pour un philosophe, je déclare que je « nourris l'espérance de voir peu à peu se former un « gouvernement de l'Europe à l'image du gouvernement que la révolution française a donné à la France. « La Sainte-Alliance, qui s'est élevée, il y a quelques « années, entre les rois de l'Europe, est une semence « heureuse que l'avenir développera, non-seulement au « profit de la paix, déjà si excellente elle-même, mais au « profit de la justice et de la liberté européenne. »

Dans la dernière collision, la Russie a fait l'expérience de cette grande vérité qu'un État, qui, en temps de paix, aura consacré les ressources péniblement amassées par la plupart des contribuables à entretenir une armée qui dépassera certaines proportions, pourra bien s'être par là suscité plus d'inconvénients qu'il ne se sera assuré d'avantages, même au point de vue de la guerre. Son gouvernement avait tout sacrifié à la satisfaction de posséder

une armée innombrable, bien équipée, bien dressée, pourvue du matériel le plus perfectionné. La presque totalité des revenus de l'État était appliquée à cette destination. Pendant ce temps, les forces productives de la société, dépouillées du secours des capitaux qu'on leur ravissait pour cet emploi stérile, ne s'accroissaient qu'avec lenteur. La viabilité du pays s'améliorait à peine ; les chemins de fer, qu'il aurait été plus aisé qu'ailleurs d'établir à peu de frais, de manière à bien relier les différentes parties de ce vaste empire, étaient indéfiniment ajournés. Aussi, quand le moment de la lutte est venu, quand les puissances occidentales se sont présentées à Sébastopol avec toutes les ressources que l'état supérieur de leur commerce et de leur industrie mettait à leur disposition, quand elles ont eu ainsi toute facilité pour renforcer ou renouveler avec rapidité et sur les plus grandes proportions, le personnel et le matériel de leurs armées, quelle n'a pas été l'irremédiable infériorité du gouvernement russe ! Il lui aurait fallu des capitaux ; la Russie n'en avait pas à lui offrir. Il lui était indispensable de jeter en masse des renforts dans sa vaste citadelle des bords de la mer Noire ; les moyens de transport lui ont complètement fait défaut. Le gouvernement russe a ainsi cruellement expié la faute qu'il avait commise.

Il y a déjà longtemps que la guerre est devenue un art difficile et complexe ; de nos jours, elle a reçu dans son matériel de grands perfectionnements qui exigent que les préparatifs d'une campagne soient faits de longue main, et qu'on y ait un personnel exercé. Il serait donc chimérique de prétendre qu'un gouvernement sage puisse renoncer aux armées permanentes, et ce n'est pas la conclusion que j'ai essayé de motiver dans l'ensemble des considérations qui précèdent. Mais la juste mesure est dépassée par les grandes nations du continent euro-

péen. Je ne sais si je m'abuse, mais il me semble qu'il dépend de la France, plus que de personne, de préparer un nouvel état de choses plus conforme aux principes d'une saine économie, et mieux en rapport avec le grand objet que tous les gouvernements sont tenus de poursuivre aujourd'hui, l'amélioration populaire. C'est elle qui a mis au monde les grands armements, et à cet égard ses torts datent au moins de Louis XIV qu'animait l'orgueilleux et chimérique désir de dominer le monde. Nous ne pensons plus aujourd'hui à exercer d'autre domination que celle qui résulte de la supériorité des lumières; en ce sens il serait conforme à nos prétentions de donner l'exemple de la réduction des armements.

L'organisation du système militaire soulèverait une autre question. Ne serait-il pas possible de substituer à ce qu'on nomme l'impôt du sang, en vertu duquel sont enlevés à leurs familles tant de jeunes hommes qui en seraient les soutiens, un mode de recrutement des forces militaires que les populations béniraient parce qu'elles y verraient une heureuse extension de la liberté civile, et qui, au surplus, ne serait que la restitution des avantages dont elles étaient en jouissance sous l'ancien régime? Avant 1789, l'armée se recrutait par l'enrôlement volontaire. La conscription n'a été établie pendant les guerres de la révolution que parce qu'il eût été matériellement impossible, eu égard à la force numérique dont on avait besoin, de se procurer des enrôlés en nombre suffisant. Mais il ne faut pas perdre de vue qu'en cela la condition des classes pauvres a été singulièrement empirée. Le principe de l'égalité véritable reçoit même chez nous, sous cette forme, une atteinte choquante que M. Larré-gny a fait ressortir (1).

(1) Voir plus haut, p. 319 et 320.

Pour le riche ou l'homme aisé, le recrutement se résout en une cotisation modique; pour le pauvre, c'est sa carrière brisée, c'est une servitude, honorable autant qu'il vous plaira, mais qui s'étend sur le sixième au moins de la vie active, en supposant que celle-ci commence à 18 ans et aille jusqu'à 60. Si j'avais à énumérer les torts que les classes aisées de la société se sont donnés pendant la période de 1814 à 1848, alors qu'elles exerçaient une sorte de domination dans l'État par le monopole électoral dont elles étaient investies, je citerais en première ligne le système de recrutement qu'elles ont fait admettre et durer, et qui pèse si lourdement sur les populations ouvrières des champs et des villes, tandis que c'est pour elles-mêmes une charge insignifiante.

Le système dont la pensée vient d'être adoptée en France, et qui consisterait, aux termes du discours par lequel l'empereur a ouvert la session législative de 1857, en ce que la majeure partie des soldats serait renvoyée dans ses foyers à titre de réserve après deux ans de service, sera un grand pas de fait dans la voie de ménagements pour les intérêts populaires que nous recommandons ici, une grande réparation accordée aux populations ouvrières.

DIX-HUITIÈME LEÇON.

D'une difficulté de l'application de l'armée aux travaux publics : faiblesse physique des populations indiquée par le recrutement.

Dans le cours des dernières leçons, en vous entretenant de l'application de l'armée aux travaux publics,

j'ai signalé, parmi les causes d'insuccès que cette mesure a rencontrées, le défaut de force physique chez les soldats. Cette insuffisance tient non-seulement à l'âge des hommes, dont souvent le développement est encore imparfait, mais à la faiblesse native de beaucoup d'entre eux.

Il est constant que, parmi les jeunes gens appelés au service, un certain nombre, trop considérable, y est impropre par défaut de force. Ce n'est pas seulement la taille qui manque, c'est la vigueur, la bonne constitution. Le fait est attesté par les opérations des conseils de révision qui renvoient un très-grand nombre de jeunes gens parce qu'ils les jugent hors d'état de supporter les fatigues de la profession des armes. Cependant ces conseils ne sont pas fort exigeants pour l'admission des sujets; car, assistez au défilé d'un de nos régiments d'infanterie, et regardez-y de près; la faiblesse de complexion d'une partie des hommes vous surprendra péniblement.

Ce mal a été constaté partout. Mais, en France, il faut le dire, il semble plus grand qu'ailleurs. Ce qu'on appelle, en style de recrutement militaire, les *non-valeurs*, ne représente guère en Prusse qu'un cinquième des appelés. En France, la proportion est bien grande: elle est de près du tiers (1). Sur une classe qui embrasse un peu plus de 300,000 jeunes gens, moins de 200,000 sont aptes au service, et cette proportion se réduit encore de toutes les exemptions légales.

Il y a là un véritable péril, en dehors même de ce qui

(1) En 1855, qui est la dernière année dont les relevés aient été publiés, sur 261,412 jeunes gens examinés par les conseils de révision, 80,515 ont été exemptés pour infirmités ou défaut de taille; c'est une proportion de 30,83 pour cent. En 1854, la proportion était de 30,38 pour cent; en 1853, de 34,96. Elle a été quelquefois de 38 pour cent. (Voir ci-après, p. 357.)

concerne la solidité des armées. Une certaine force physique est indispensable à l'homme. Le bon état du corps importe même à la situation normale de l'esprit et de l'âme. Il y a longtemps qu'on l'a dit : *Mens sana in corpore sano*. Mais, abstraction faite de l'influence que le physique exerce sur le moral, la constitution robuste de la population est une condition indispensable de la prospérité publique ; elle importe aux succès industriels comme à la grandeur militaire des États.

D'où vient que, chez tous les peuples en général, et chez nous en particulier, un si grand nombre de jeunes hommes soient trop faibles pour le service ? En d'autres termes, quelles sont les causes qui influent sur la vigueur de l'homme, pour la diminuer ou pour l'accroître ?

Parmi les causes de l'ordre matériel, et ce sont celles que nous avons à examiner ici de préférence, citons d'abord les dispositions natives de la race. Telle race d'hommes, sans s'être donné pour cela aucune peine, est mieux douée que telle autre, lui est physiquement ou moralement supérieure ; c'est un privilège de la naissance. Les inégalités, si faciles à remarquer entre les individus, se retrouvent, jusqu'à un certain point, entre les races. Malheureusement, cette cause d'infériorité pour tel peuple, et de supériorité pour tel autre, est de celles sur lesquelles on a peu de prise, si ce n'est à la longue et dans l'espace de plusieurs générations.

Mais une autre cause, qui agit puissamment sur l'homme et qui dépend de lui ou des siens, est le régime hygiénique. La nourriture qu'on prend, l'air qu'on respire, les lieux qu'on habite, ont une action immédiate sur la santé. Celui qu'un mauvais régime a affaibli retrouve sa force, personne ne l'ignore, à l'aide d'une meilleure hygiène. Si des soins matériels, suffisamment prolongés, peuvent combattre jusqu'aux iné-

galités de race, à plus forte raison effaceront-ils celles qui tiennent à une différence de régime.

La Grande-Bretagne offre des exemples remarquables des résultats que peut produire sur la constitution physique des êtres une continuité intelligente de soins matériels. En m'exprimant ainsi, ce n'est cependant pas l'espèce humaine que j'ai en vue, quoique la race anglaise soit belle et forte, et que la bonté du régime qu'elle suit ait beaucoup contribué à sa force et à sa beauté. L'observation que je présente ici a trait au perfectionnement que les Anglais ont réussi à apporter à leurs races d'animaux domestiques. En ce genre ils ont accompli de véritables miracles que les autres tâchent de reproduire aujourd'hui. En donnant à leurs bestiaux certains aliments, en les plaçant dans certaines conditions atmosphériques, et en opérant des croisements convenables, ils sont parvenus à en faire tout ce qu'ils voulaient. Leurs fermes sont ainsi des manufactures de viande. Ils ont trouvé le moyen de développer à leur gré telle ou telle partie de la charpente osseuse ou des muscles. Ils moulent les os et la chair, comme le sculpteur l'argile (1). De

(1) M. Hippolyte Royer-Collard a donné à l'Académie de médecine, dans sa séance annuelle du 6 décembre 1842, lecture d'un mémoire intitulé : *Organoplastie hygiénique ou Essai d'hygiène comparée sur les moyens de modifier artificiellement les formes vivantes par le régime*. On y remarque le passage suivant :

« Il y a un siècle environ, l'Angleterre n'avait point d'agriculture et
 « pour ainsi dire point de bestiaux. Un homme parut, Bakewell, simple
 « fermier de la paroisse de Dishley, qui entreprit de créer dans son pays
 « des races d'animaux domestiques qui n'eussent pas d'égales au monde.
 « Insouciant de la beauté qui tient à la grâce et à la proportion des for-
 « mes, il eut uniquement en vue cette beauté, purement relative, qui
 « n'est, dans un animal, que la conformation la plus parfaite pour l'u-
 « sage auquel on le destine. Ainsi, dans les bœufs réservés pour la bou-
 « cherie, il voulut que les parties charnues qui constituent les morceaux
 « de choix se développassent avec un volume énorme, au préjudice des

là n'est-il pas permis de conclure qu'avec de la sollicitude et de la persévérance, une race d'hommes, même déjà flétrie, pourrait être relevée presque au niveau des

« parties basses, ou dites de rebut. Après quinze années d'essais, il put
 « montrer une race nombreuse de bœufs dont la tête et les os étaient
 « réduits aux plus petites dimensions, les jambes courtes, la panse étroite,
 « la peau fine et souple, tandis que la poitrine était vaste, l'intervalle qui
 « sépare les hanches largement développé, et les masses musculaires si
 « considérables, qu'elles formaient à elles seules plus des deux tiers du
 « poids total de l'animal. Bakewell jugea que les cornes des bœufs étaient
 « inutiles et souvent dangereuses ; il créa des espèces complètement dé-
 « pourvues de cornes. C'est encore à lui que l'Angleterre doit cette belle
 « race de gros chevaux qui font le service du roulage de Londres. La ré-
 « forme des bêtes à laine fut, sans contredit, la plus difficile de ses en-
 « treprises, et le plus beau de ses triomphes. Lui seul est parvenu à ob-
 « tenir chez ses moutons de Dishley la réunion de deux qualités que cer-
 « tains agronomes regardent comme presque incompatibles, la finesse de
 « la laine et le développement des parties charnues. La graisse, concen-
 « trée dans ces parties, s'y ramasse sous forme de pelote serrée, et com-
 « munique à la viande une saveur très-remarquable. Du reste le procédé
 « suivi par Bakewell dans ses expériences consistait dans l'emploi simul-
 « tané de deux moyens, l'accouplement des animaux de choix dans la
 « génération, et, plus tard, un régime convenable. Son art, purement
 « empirique, était devenu un système entre ses mains, et il l'avait réduit
 « en principes.

« Depuis cinquante ans les idées de Bakewell ont été appliquées
 « dans toute l'Europe. L'art du régime a été poussé à une étonnante per-
 « fection. On connaît maintenant, à des signes certains, quels sont les
 « animaux propres ou impropres à l'engraissement, quelles conditions
 « sont nécessaires pour les amener à un degré d'embonpoint déterminé.
 « sur quels organes il faut directement agir pour favoriser ou accélérer
 « la nutrition, quels aliments produisent la graisse ou les muscles, le
 « lait chez les vaches, la laine chez les moutons. On mesure exactement
 « pour chaque animal la nourriture, l'air, la lumière, le mouvement
 « dont il a besoin, pour être amené à tel état, pour être employé à tel ou
 « tel usage. On sait à quels moments et dans quels cas la graisse s'accu-
 « mule particulièrement sous la peau, ou bien dans l'intérieur des cavi-
 « tés splanchniques, ou bien dans le tissu même des organes. On calcule
 « avec précision combien de livres par jour viennent augmenter le poids
 « du corps pendant la durée du traitement. On soumet enfin au régime
 « de l'engraissement toutes sortes d'animaux vivants ; ainsi des poissons,
 « auxquels on a fait subir l'opération de la castration, sont placés dans

autres plus robustes? Sans doute, l'homme n'est pas un animal comme les autres. Seul, l'homme porte en lui ce feu sacré qui fut ravi au ciel; mais enfin, par sa nature physique, il tient à l'animal. Qui de nous n'a fréquemment remarqué, dans le cercle de ses connaissances, des exemples curieux de l'influence salutaire exercée par une intelligente hygiène? Soigneusement observé par une nation tout entière, si elle en avait la sagesse, un bon régime produirait sur elle, à la longue, des effets surprenants.

Pour donner une idée de ce que la France aurait à désirer dans ce genre, je signalerai la différence de force physique qui existe entre les populations de nos divers départements.

Un administrateur éclairé, M. de Bondy, qui avait été longtemps préfet, a publié, il y a déjà un certain nombre d'années, un travail statistique qui répand sur ce sujet de vives lumières. En France, vous le savez, pour l'opération du recrutement, le préfet va de canton en canton, accompagné du général du département, d'un médecin et de quelques personnes notables; tous les jeunes gens de la classe appelée comparaissent devant ce jury, qui les examine, suivant l'ordre du tirage au sort, jusqu'à ce qu'il ait trouvé le contingent imposé par la loi au département ou plutôt au canton. M. de Bondy a pris pour mesure de l'aptitude militaire d'un département le nombre d'hommes reconnus valides pour le service sur un millier d'examinés. En établissant ses calculs, non sur une seule année, ce qui eût laissé trop de place au hasard, mais sur un intervalle de six années, de 1835 à 1840 inclusi-

« de la mousse imbibée d'eau; là ils restent absolument immobiles, vivant uniquement pour manger et digérer, et arrivent ainsi à un volume extraordinaire. »

vement, il est arrivé à des résultats parfaitement dignes de créance (1).

Le premier de nos départements, sous le rapport de l'aptitude militaire ainsi définie, est le Doubs ; sur 1,000 examinés, la moyenne de six ans y donne $59\frac{1}{4}$ jeunes gens bons pour le service. Le second est le Morbihan ; viennent ensuite la Moselle, les Pyrénées-Orientales, le Calvados, Ille-et-Vilaine, la Haute-Saône, les Basses-Pyrénées. Le vingtième département est le Finistère, qui diffère médiocrement du premier, puisque, sur 1,000 jeunes gens, il en offre la moitié de bons, exactement 499. Mais d'autres départements sont bien loin de cette élite. Dans la Dordogne, sur un millier de jeunes hommes, 324 seulement sont bons ; dans la Lozère, 328 ; dans la Seine-Inférieure, 339. C'est à peu près le tiers. On trouve, en remontant, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, la Haute-Vienne, l'Ariège, la Corrèze, les Hautes-Alpes, l'Indre, l'Allier qui n'est encore qu'à 387. Entre le premier et le dernier la différence est donc de $59\frac{1}{4}$ à 324. La moyenne, pour la France entière, est 458 (2).

Représentez-vous une zone s'étendant du nord-est au

(1) Les chiffres consignés dans le tableau dressé par M. de Bondy ne représentent pas absolument l'aptitude militaire telle qu'elle résulte de la constitution physique des hommes, car les sujets qui jouissent d'exemptions légales y sont confondus avec ceux qui ont une inaptitude physique quelconque ; mais ils indiquent assez bien l'aptitude militaire *relative* des départements, parce que la proportion des exemptions légales est à peu près la même partout. Pour l'époque à laquelle se rapportent les relevés et les calculs de M. de Bondy, elle était, dit-il, moyennement de 17 pour 100, tandis que celle des exemptions pour inaptitude physique était moyennement de 38 pour 100. En réunissant les départements par groupes de 10 en 10, dans l'ordre de l'aptitude militaire telle que la présente M. de Bondy, on trouve que la proportion des exemptions légales est pour le premier groupe de $46\frac{8}{10}$ pour 100 et pour le dernier de $17\frac{1}{10}$, d'après les résultats moyens des deux années 1836, 1837.

(2) « Dans les vingt premiers de la liste, dit M. de Bondy, figurent

sud-ouest, s'appuyant, au nord, sur la ligne dirigée de Châlons-sur-Marne à Amiens et à Rouen, au midi, sur la cime des vallées de l'Ariège et de la Garonne, au centre de la chaîne des Pyrénées ; sa largeur moyenne serait d'environ 300 kilomètres, et sa longueur de près de 800.

toutes les années, les départements suivants : Doubs, Morbihan, Moselle, Pyrénées-Orientales, Calvados, Ille-et-Vilaine, Basses-Pyrénées, et très-habituellement ceux-ci : Seine, Haute-Saône, Hérault, Bas-Rhin, Aisne, Vendée, Loire-Inférieure, Meurthe, Ardèche, Seine-et-Oise, Pas-de-Calais, Manche.

« Dans les vingt derniers, au contraire, on rencontre constamment les départements suivants : Dordogne, Lozère, Seine-Inférieure, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Haute-Vienne, Corrèze, Hautes-Alpes, Charente, et très-habituellement ceux-ci : Ariège, Indre, Allier, Seine-et-Marne, Deux-Sèvres, Eure, Nord, Nièvre, Orne, Sarthe, Aveyron, Hautes-Pyrénées. »

Si, pour dégager l'aptitude militaire, telle que l'a définie M. de Bondy, de la diminution causée par les exemptions légales, on ajoute au chiffre de cet administrateur, pour chaque département, le nombre de 170 qui représente moyennement la proportion de ces exemptions, on trouve que l'aptitude militaire, en tant qu'elle résulte de la force physique seule, même avec l'habitude qu'ont les conseils de révision de prendre des jeunes gens débiles, est représentée par la série suivante :

TABLEAU des 86 départements rangés dans l'ordre décroissant de l'aptitude militaire, d'après les rapports moyens des six classes de 1835 à 1840.

Nos d'ORDRE.	DÉPARTEMENTS.	APTITUDE		Nos d'ORDRE.	DÉPARTEMENTS.	APTITUDE	
		indiquée par M. de Bondy.	rectifiée.			indiquée par M. de Bondy.	rectifiée.
1	Doubs.....	594	764	16	Meurthe.....	507	677
2	Morbihan.....	587	757	17	Ardèche.....	505	675
3	Moselle.....	586	756	18	Gard.....	501	671
4	Pyrénées-Orient.	556	726	19	Seine-et-Oise...	501	671
5	Calvados.....	549	719	20	Finistère.....	499	669
6	Seine.....	527	697	21	Manche.....	499	669
7	Ille-et-Vilaine...	526	696	22	Mayenne.....	498	668
8	Haute-Saône...	526	696	23	Corse.....	496	666
9	Basses-Pyrénées.	516	686	24	Côtes-du-Nord..	494	664
10	Hérault.....	515	685	25	Ardennes.....	491	661
11	Bas-Rhin.....	514	684	26	Var.....	489	659
12	Aisne.....	512	682	27	Meuse.....	488	658
13	Vendée.....	512	682	28	Maine-et-Loire..	484	654
14	Loire-Inférieure.	512	682	29	Puy de-Dôme..	484	654
15	Jura.....	507	677	30	Pas-de-Calais...	483	653

Ce périmètre, comprend 38 départements, qui occupent à peu près la moitié de la superficie de la France, et figurent au nombre des 43 dont l'aptitude militaire est inférieure à la moyenne.

Si l'on prend des années isolées, les différences sont plus marquées. Par exemple, en 1835, la Lozère, sur 1,000 examinés, n'a offert que 294 admissibles (1) ; dans la même année, le Doubs donnait 617, soit plus du double. En 1836, la Dordogne ne put fournir que 283 hommes sur 1,000, tandis que le Morbihan en offrait 605. En 1837, la Lozère ne put atteindre qu'à 272 ; le

Suite du Tableau de l'aptitude militaire.

N ^{OS} D'ORDRE.	DÉPARTEMENTS.	APTITUDE		N ^{OS} D'ORDRE.	DÉPARTEMENTS.	APTITUDE	
		indiquée par M. de Bondy.	rectifiée.			indiquée par M. de Bondy.	rectifiée.
31	Vaucluse.....	483	653	59	Eure-et-Loir....	428	598
32	Ain.....	477	647	60	Hautes-Pyrénées	426	596
33	Haute-Loire.....	469	639	61	Cher.....	424	594
34	Haute-Garonne..	467	637	62	Tarn.....	421	591
35	Côte-d'Or.....	465	635	63	Lot-et-Garonne..	420	590
36	Haut-Rhin.....	465	635	64	Aveyron.....	418	588
37	B-du-Rhône....	463	633	65	Yonne.....	418	588
38	Isère.....	463	633	66	Creuse.....	415	585
39	Landes.....	462	632	67	Sarthe.....	415	585
40	Vosges.....	462	632	68	Aube.....	414	584
41	Aude.....	460	630	69	Orne.....	405	575
42	Gironde.....	459	629	70	Nièvre.....	402	572
43	Oise.....	459	629	71	Nord.....	400	570
44	Rhône.....	457	627	72	Eure.....	399	569
45	Saône.....	455	625	73	Deux-Sèvres....	398	568
46	Drôme.....	452	622	74	Charente.....	392	562
47	Vienne.....	452	622	75	Seine-et-Marne .	388	558
48	Gers.....	450	620	76	Allier.....	387	557
49	Charente-Infer..	449	619	77	Indre.....	383	553
50	Caotal.....	446	616	78	Hautes-Alpes....	381	551
51	Lot.....	444	614	79	Corrèze.....	373	543
52	Tarn-et-Garonne	444	614	80	Ariège.....	364	534
53	Haute-Marne....	443	613	81	Haute-Vienne....	354	524
54	Loiret.....	442	612	82	Loir-et-Cher....	350	520
55	Basses-Alpes....	438	608	83	Indre-et-Loire..	346	516
56	Loire.....	437	607	84	Seine-Inferieure.	339	509
57	Somme.....	437	607	85	Lozère.....	328	498
58	Marne.....	430	600	86	Dordogne.....	324	494

(1) En calculant comme M. de Bondy ; autrement ce serait 464, et pour le Doubs, 787, soit moins du double.

Doubs donnait 573, toujours plus du double. La différence entre les extrêmes a été plus grande encore en 1838, où le chiffre de la Dordogne a été de 272, et celui du Doubs de 611.

En pleine paix, lorsque le nombre des hommes demandés au pays ne s'élevait qu'à 80,000 (1), sur une classe composée de plus de 300,000 jeunes gens, et malgré la disposition des conseils de révision à admettre dans l'armée des soldats d'une vigueur insuffisante, quelques départements, dans un certain nombre de leurs cantons (2), présentaient tous les ans du déficit. Dans les cinq années de 1835 à 1839, ce cas s'est reproduit trente fois. Quinze départements l'ont offert une fois ; on l'a constaté deux fois dans sept, trois fois dans cinq ; et trois départements, la Dordogne, la Lozère et les Hautes-Alpes, ont été régulièrement hors d'état de fournir le contingent intégral, de sorte que, dans ces derniers ou au moins dans quelques-uns des cantons qui les composent, tout homme valide, s'il ne peut invoquer une exemption légale, comme fils aîné de veuve par exemple, et s'il ne peut se faire remplacer, n'a aucune chance d'échapper au recrutement (3). La levée ne laisse à certains cantons de ces départements que des hommes faibles ; comme les jeunes gens qui restent sont ceux qui se marient et reproduisent la population, il ne peut que s'ensuivre un abâtardissement de la race.

Il appartient à l'économie publique de tirer de là une

(1) La levée est aujourd'hui de 100,000 hommes, mais avec la pensée d'abrèger beaucoup la durée réelle du service, ainsi que nous l'avons dit.

(2) Les contingents fixés par la loi sont cantonaux, et il n'y a pas de solidarité entre les différents cantons du même département.

(3) Afin de donner la mesure exacte du mal, je reproduirai ici quelques lignes empruntées à M. de Bondy :

« Pour les dix dernières classes, le département de la Dordogne s'est trouvé, tous les ans, dans l'impossibilité de fournir intégralement le con-

conclusion : il est urgent de rechercher par quelles mesures, s'il en est d'efficaces, on pourrait parvenir à élever la force moyenne de la population française, car il y a péril en la demeure.

Parmi la variété des moyens qui semblent pouvoir être employés à cet effet, quelques-uns se recommandent par leur simplicité.

En 1841, une loi a été votée en France, aux acclamations des bons citoyens, celle du travail des enfants dans les manufactures. Lorsqu'elle sera pleinement exécutée, elle ne peut manquer d'avoir les résultats les plus heureux, car il est hors de doute que l'exagération du travail

tingent qui lui était assigné ; le total du déficit est de 435 hommes, c'est-à-dire, plus de 43 par année en moyenne ; la progression en a été presque constante de 1831 à 1838. Cette année-là, le déficit s'est élevé à 108 hommes pour un contingent de 1,092 hommes, c'est près du dixième.

« En dix années, ce déficit s'est reproduit quatre-vingt-dix-neuf fois dans les cantons de ce département, savoir :

« Dans 23 cantons, une ou deux fois ;

« Dans 6, trois fois ;

« Dans 4, quatre fois ;

« Dans 1, cinq fois ;

« Dans un autre, sept fois ;

« Enfin, dans 2 cantons, *neuf fois en dix ans*.

« Ainsi 37 cantons, sur 47 que possède ce département, sont tour à tour dans l'impossibilité de fournir leur contingent ; 10 seulement y suffisent ; c'est à peu près 4 cantons par an, en moyenne, qui sont épuisés d'hommes valides. Pour la classe de 1838, il y a eu 24 cantons dans ce cas fâcheux, plus de la moitié du département.

« Sur la classe de 1838, dans le département du Doubs, 2,056 examinés fournissent 645 jeunes soldats, et, dans la Dordogne, 3,622 examinés n'en fournissent que 1,092. Le premier qui comptait 2,327 inscrits, conserve 1,171 jeunes gens non examinés, parmi lesquels (selon l'aptitude de ce département pour cette classe) 776 encore seraient propres au service ; le second ne conserve que 318 jeunes gens non examinés, lesquels ne pourraient donner plus de 86 soldats. On a laissé au département du Doubs un nombre de jeunes gens valides, supérieur même au contingent qu'il a donné ; ce qu'il en reste à la Dordogne, sur la même classe, n'est pas la douzième partie de son contingent. »

des enfants est une des causes les plus actives du dépérissement de la race. Je vais en donner la preuve, trop manifeste malheureusement.

Nos deux départements des rives du Rhin sont notoirement peuplés de la même race ; cette identité d'origine se révèle par l'aspect extérieur de la population, et l'identité de la langue suffirait pour la constater : ce sont les deux seuls départements français où l'on parle allemand. Mais le Bas-Rhin n'est pas manufacturier, tandis que le Haut-Rhin l'est au plus haut degré. Le Haut-Rhin possède Mulhouse, qui tient le sceptre de l'industrie des cotons, non-seulement en France, mais peut-être dans le monde. Il est entouré de départements dont la population est pleine de vigueur, à savoir : le Doubs et la Haute-Saône, qui, sous ce rapport, sont aux premiers rangs (1) ; les emprunts qu'il a pu faire à de pareils voisins ont dû, par conséquent, tourner à son profit. Or, il est placé sur la liste au numéro 36, tandis que le Bas-Rhin est au numéro 11. L'aptitude militaire est représentée pour lui par le chiffre de 635 sur 1,000 appelés ; pour le Bas-Rhin, elle est de 684 (2). Cette différence, qui est assez forte, ne peut s'expliquer que par l'existence du régime manufacturier dans l'un de ces deux départements, et par son absence dans l'autre.

Autre exemple plus frappant encore : les habitants de la Seine-Inférieure appartiennent incontestablement à cette belle race normande, qui peuple aussi le Calvados et la Manche ; mais la Seine-Inférieure est couverte de manufactures ; le Calvados et la Manche sont presque exclusivement agricoles. La Seine-Inférieure comprend

(1) Voir le tableau ci-dessus, pages 358-9.

(2) Ici, comme dans le paragraphe suivant, nous prenons les chiffres de M. de Bondy grossis du nombre de 170, afin d'avoir l'aptitude militaire vraie, dégagée de l'influence des exemptions légales.

d'ailleurs le pays de Caux, où la population est magnifique, ce qui semblerait devoir corriger les mauvais effets de l'influence des manufactures et les rendre moins apparents. Pour l'aptitude militaire mesurée, comme nous l'avons dit, sur la force physique, le Calvados est le cinquième de nos départements, la Manche le vingt-unième, la Seine-Inférieure est reléguée au 84^e rang; son nombre proportionnel est 509, tandis que celui du Calvados est 719, et celui de la Manche 669. Ces chiffres sont d'une éloquence désespérante. Pour faire l'exposé des motifs de la loi du travail des enfants dans les manufactures, il aurait suffi de les citer.

Cette loi existe; faisons des vœux pour que les efforts soutenus de l'administration, qui en avait pris l'initiative, en rendent bientôt l'application aussi complète que possible; elle mettra sur la voie d'autres actes de gouvernement, d'une grande portée. L'autorité peut rendre d'éminents services à l'hygiène publique par des réglemens de police municipale et locale. Des réglemens de voirie, par exemple, peuvent déterminer, pour les constructions privées, des conditions efficaces de salubrité. Au surplus, il y a été pourvu, en principe, dans la limite du possible par la législation sur les logements insalubres, que l'Angleterre avait adoptée la première et que la France a imitée. Tout le monde connaît les dispositions minutieuses adoptées par le gouvernement français pour propager la vaccine; dans le but de hâter le jour où la population jouirait pleinement de la découverte de Jenner, il a fait jouer à la fois le ressort des récompenses et celui des peines, ou tout au moins des restrictions. Ainsi pour être admis dans les grandes écoles du gouvernement, et pour jouir de certains avantages, il est indispensable d'avoir été vacciné.

Mais il est des mesures d'un autre ordre qui dépen-

dent beaucoup moins des gouvernements que des particuliers eux-mêmes, quelque action que l'autorité puisse exercer par ses avis, par des encouragements distribués à propos, et même, dans une certaine limite, par des dispositions impératives.

Un fait incontestable, évident pour tous les yeux, c'est le développement rapide de la richesse depuis le commencement du siècle et surtout depuis le rétablissement de la paix en 1815, dans notre pays et dans toute l'Europe. Par ce progrès de la richesse générale, les revenus individuels ont augmenté. Toutes les classes participent, dans des proportions fort inégales peut-être, mais ce n'est pas ici la question, à cet accroissement d'aisance. Or en faisons-nous le meilleur usage, dans l'intérêt de notre bien-être, de notre santé, de notre force? Le sujet mérite d'être examiné. Le budget individuel des dépenses de chacun de nous, à ne considérer que ce qui est de la vie matérielle, présente trois têtes de chapitres bien distinctes : la nourriture, le logement et le vêtement. C'est dans cet ordre que les ont rangés, et avec raison, d'anciens philosophes, 1° *nutritum*, 2° *tectum*, 3° *vestitum*, disaient-ils. Essayons de nous rendre compte de ce que font nos concitoyens pour améliorer ces trois éléments essentiels de leur existence physique.

La nourriture, sous le rapport de la quantité qu'elle contient des substances alimentaires les plus propres à restaurer les forces de l'homme, est-elle meilleure aujourd'hui qu'il y a cinquante ans? Ces aliments savoureux, qui, plus que les autres, communiquent de la vigueur aux muscles de l'homme, je veux dire la viande et le vin, sont-ils consommés à dose plus forte? Le pain, dont il y a lieu de croire que la quantité n'a pas changé, est-il d'une qualité supérieure?

Il est certain qu'une partie de la population a éprouvé,

en ce qui concerne la viande, le vin et le pain, une amélioration marquée dans sa subsistance. Beaucoup de cultivateurs, qui ne mangeaient pas de viande et ne buvaient pas de vin, consomment aujourd'hui de l'un et de l'autre. Depuis quelques années surtout la consommation de la viande se répand dans les campagnes. Toutefois l'administration ayant fait faire, il y a un certain nombre d'années, un relevé de la consommation totale de la France en viande, on trouva que de 1830 à 1840, la moyenne par tête avait baissé de 9 p. 0/0 (1). Quoi qu'il en soit, un fait au moins est incontestable : dans l'ensemble du territoire français, la consommation moyenne de la viande est très-restreinte. En 1840, la statistique officielle la portait à 11 kil. 290 grammes seulement par tête et par an.

Arrêtons-nous un instant sur ce qui compose, en ce genre et en quelques autres, la ration moyenne d'un habitant de Paris. A cet égard les tableaux de l'octroi fournissent les éléments les plus précis. Les relevés détaillés qu'a publiés M. Armand Husson dans sa remarquable publication des *Consommations de Paris*, à laquelle l'Académie des sciences a décerné le prix de statistique, établissent qu'à Paris, il y a eu, à une certaine époque peu éloignée, une diminution sensible, qui dans ces derniers temps seulement aurait été à peu près effacée. De 1751 à 1760, la consommation étant calculée d'après la méthode de Lavoisier, qui donne des résultats un peu faibles pour le chiffre de la population, et qui par conséquent force la consommation par tête, chaque habitant mangeait en moyenne annuelle 65 kil. 138 gr. de viande de boucherie. De 1781 à 1786, c'était tombé à 56 kil. 625 gr.

(1) Dans le premier volume de ce *Cours*, p. 337, ce fait a été discuté avec quelque détail.

Sous le premier empire, cette consommation se relève, et de 1799 à 1808 elle est de 61 kil. 707 gr. ; de 1831 à 1840, elle se rabaisse à 51 kil. 472 gr., et de 1841 à 1850 à 51 kil. 138 gr. ; mais pour les quatre années de 1851 à 1854, elle remonte à 59 kil. 353 gr., ce qui, eu égard à l'exagération à laquelle nous venons de faire allusion pour la consommation relative au milieu du dix-huitième siècle, permet de croire qu'on est revenu à peu près à la même proportion qu'alors. A la viande de boucherie proprement dite il faut faire différentes additions, et d'abord ce qu'on nomme les *issues* et *abats* des bœufs, vaches, moutons et veaux, ce qui, pour l'époque actuelle, représente par tête 3 kil. 233 gr. La consommation véritable en viande de boucherie devient ainsi de 62 kil. 586 gr.

○ Ce n'est pas tout : la viande de porc entre en assez forte quantité dans l'alimentation de Paris, ainsi que la charcuterie. Pour ces deux articles réunis, la consommation était, de 1757 à 1764, de 6 kil. 250 gr. ; de 1847 à 1854, elle a été de 10 kil. 267 gr., ce qui indique un accroissement de 4 kil. 17 gr. Il y a aussi une augmentation appréciable pour la volaille et le gibier. En 1788 il s'en mangeait par tête 3 kil. 382 gr. ; en 1853, c'était parvenu à 9 kil. 841 gr., soit un surplus de 6 kil. 59 gr. Pour le poisson, nourriture animale qui a son importance, la facilité croissante des transports a permis d'accroître les approvisionnements de la capitale.

○ En résumé, un Parisien absorbe annuellement, aujourd'hui, en denrées animales, un poids total de 95 kil. 461 gr., savoir :

Viande de boucherie, avec les abats et issues.....	62 k.	586 g.
Porc et charcuterie.....	10	267
Volaille et gibier.....	9	841
Poisson frais et salé.....	12	767
TOTAL.....	95	461

En bonne règle, il faudrait ranger dans la même catégorie le fromage et le beurre, qui sont consommés en quantité assez forte. Pour le fromage, tant frais que sec, c'est de 4 kil. 846 gr. par tête, et pour le beurre, de 9 kil. 680 gr. Total pour les deux articles, 14 kil. 526 gr. Pour avoir la quantité totale de denrées animales qui compose la ration moyenne annuelle d'un Parisien, il faut y comprendre encore 10½ litres de lait et 165 œufs.

Il n'en faut pas davantage pour faire comprendre à quel point la consommation de Paris, quoique insuffisante pour une portion de la population que la capitale renferme dans ses murs, est cependant supérieure à la ration moyenne générale de la France ; c'est dire combien il reste à faire pour le reste du pays.

Je pourrais faire remarquer encore que la consommation moyenne d'un habitant de Londres excède à quelques égards celle d'un Parisien. Le premier en effet a une ration moyenne annuelle de 95 kil. 707 gr. en viande de boucherie et de porc, tandis que le second n'en a que 72 kil. 853 gr. Il est vrai que la nourriture du Parisien est beaucoup plus copieuse en légumes ; il en a 139 kil. contre 64. Il paraît avoir aussi 8 ou 9 litres de lait de plus, mais il a notablement moins de poisson.

On boit moyennement plus de vin qu'il y a cinquante ans ; l'ivrognerie a diminué, et la consommation totale se répartit moins inégalement peut-être entre les individus ; mais, dans quelques grandes villes, l'usage de cette boisson semblerait s'être réduit notablement en moyenne. Sur ce sujet encore, les relevés relatifs à la ville de Paris donnent des renseignements précieux, et je n'ai rien de mieux à faire que de consulter encore l'ouvrage de M. Husson. Paris consomme un peu plus de la quarantième partie de la production de la France en vins, c'est 1,200,000 hectolitres qui franchissent le mur de

l'octroi, sans compter ce qui se consomme à la barrière. Avant la révolution, la ration moyenne annuelle, était de 122 litres, de 1801 à 1808 elle fut de 156. A partir de ce moment, elle diminue d'une manière presque continue, et de 1831 à 1850, elle reste à peu près à 101 litres. De 1851 à 1854, elle se relève sensiblement; elle est de 113 litres. Si l'on y ajoute la quantité bue à la barrière, que M. Husson porte à 251,600 hectolitres, on trouverait pour cette dernière période une moyenne de 137 litres. Il se boit en outre une petite quantité de bière et de cidre que M. Husson porte, par an et par tête, y compris la consommation hors barrière, à 14 litres pour la première de ces boissons, à 3 litres pour la seconde.

Malheureusement, en même temps que la consommation du vin diminue, l'usage des liqueurs alcooliques semble se répandre. La classe ouvrière, dans plusieurs de nos cités manufacturières du Nord, se livre à la boisson d'une eau-de-vie détestable dont l'influence est pernicieuse. A Paris la consommation moyenne n'était que de 9 litres de spiritueux à 45 degrés, par tête et par an, pendant la période de 1825 à 1830. Pendant les quatre années de 1851 à 1854, elle s'est élevée à 13 litres, indépendamment de ce qui se boit aux barrières.

Il convient cependant de dire ici que la diminution dans la consommation du vin à Paris, est peut-être plus apparente que réelle; ou du moins il ne faudrait pas la mesurer à l'abaissement des entrées à dater de 1808. On pourrait soutenir que le Parisien boit presque autant d'un liquide qui lui est vendu sous le nom de vin qu'il y a cinquante ans. Les débits de la barrière se sont multipliés; hors de la barrière se sont élevés des villes et des villages, où l'on va ingurgiter du vin en franchise de droits. Telle cité, dans l'antiquité, s'honorait d'avoir été fondée par un héros ou même par un dieu: Belleville,

les Batignolles, ont pour fondateur le fisc municipal. Dans l'enceinte même de la capitale, à la faveur de la hausse successive des droits, une industrie déplorable s'est développée, au détriment de l'hygiène publique. Je veux parler de la falsification des vins. On fabrique aujourd'hui, dans Paris, une grande quantité de boisson, par divers procédés dont les plus innocents consistent à couper de petits vins plats d'Orléans avec des vins chauds du Midi. Le négociant sincère qui voudrait désaltérer ses pratiques avec du vin de Bourgogne ou de Bordeaux, ne peut tenir tête au spéculateur moins scrupuleux qui mélange du Surène avec le cru ardent du bas Languedoc, et celui-ci est vaincu par le concurrent effronté qui manufacture ses liquides avec du trois-six, de l'eau et un peu de vin fort en couleur ou des matières colorantes venues des parages de Campêche. Cette industrie funeste, ne serait pas aisément chassée du marché de la capitale, même si l'on supprimait les droits. Elle a aujourd'hui sa clientèle et elle s'y cramponnerait.

Montrons par un exemple comment la cherté des denrées, jointe à de fausses idées sur l'hygiène, détermine les populations à s'administrer une alimentation dont il n'y a que des effets très-médiocres à attendre pour la santé et pour la résistance à la fatigue. A Paris le prix élevé de la viande et l'ignorance des hommes à l'égard de ce qui constitue un bon régime, ont développé à un degré extraordinaire la consommation des fruits. Les renseignements que M. Husson a consignés dans son livre (1) porteraient à penser que cette consommation dépasse dans Paris tout ce qui semble croyable; en effet, ce ne serait pas moins de 406 kil. par tête et par an; et là-dessus près des sept huitièmes se

(1) *Les Consommations de Paris*, p. 369.

composeraient de pommes, de poires et de prunes. En admettant que M. Husson, qui est un observateur très-avisé et plein d'expérience, n'ait pas été induit en erreur par les informations, par les exceptions conjecturales, dont il a dû se contenter sur ce point particulier, cette énorme masse de nourriture affadissante serait une des principales parmi les causes de la constitution débile qu'on signale chez une bonne partie des Parisiens, même en tenant compte de ce qu'une certaine quantité de ces pommes sert à fabriquer du cidre *intramuros*, et de ce qu'une certaine proportion des prunes, des abricots, des cerises, des groseilles, se changent en confitures ou en conserves à l'eau-de-vie. C'est un fait aisé à vérifier à Paris que, parmi les ouvriers et même chez les bourgeois qui n'ont qu'une modeste aisance, il est fréquent dans la saison favorable, de n'avoir que des fruits à son repas.

Quant au pain, il se fait mieux qu'autrefois ; il est plus blanc et d'une digestion plus facile, mais parmi les populations agglomérées seulement. Dans les campagnes, où le cultivateur est à lui-même son boulanger, il n'en est pas ainsi. Sur le plateau central de la France, chaque famille cuit son pain une fois par mois à peine. Ce pain est mal levé, il contient la totalité du son et il moisit ; il est le plus souvent d'un grain inférieur, le seigle. Ailleurs, c'est de l'orge et de l'avoine. Dans l'Est, l'art de la panification n'est pas plus avancé. Les paysans de beaucoup de villages du Jura et du Doubs se nourrissaient, il y a très-peu d'années, de boules faites d'une pâte d'avoine durcie, où la dent n'avait prise qu'avec effort, et qu'on préparait une fois l'an ; l'usage n'en a pas entièrement cessé (1). Dans les départements alpins,

(1) C'est ce que dans le pays on nomme des *bolons*.

l'Isère, les Hautes et Basses-Alpes et le Var, la population montagnarde cuit son pain de même une fois par an. Ce sont des masses compactes, noires, qu'on dépèce à coups de hache. Il y a tel de ces villages alpins, où, faute de bois, on chauffe le four avec de la bouse de vache séchée au soleil. Et cela se passe encore dans ce siècle fier de ses lumières, chez un peuple vain de sa civilisation, qui a la prétention d'être le premier du monde (1) !

En résumé donc, il semble que l'accroissement de la richesse générale n'ait que médiocrement servi à mieux pourvoir les populations françaises du nécessaire, dans leur alimentation.

Passons au logement. On bâtit mieux qu'il y a cinquante ans et même qu'il y a vingt-cinq. L'architecture domestique a fait des progrès manifestes dans les villes ; elle en a même accompli quelques-uns dans les campagnes. L'apparence d'une partie des maisons neuves est meilleure, et la distribution en est mieux entendue ; elles sont, d'ailleurs, moins grossièrement meublées ; mais l'amélioration est bien peu sensible dans les petits villages et dans les maisons isolées des cultivateurs. Sous le rapport de la salubrité, les habitations de la grande majorité des paysans français laissent infiniment à désirer ; elles méritent encore le nom de *tanières* que leur donnait la Bruyère : elles pourraient cependant être plus salubres sans beaucoup plus de frais.

S'il m'était permis de vous faire part de mes impressions personnelles, je vous dirais ce que j'éprouvai quand je rentrai d'Amérique en France, en 1835. Dans le pays que je quittais, le cultivateur le plus modeste

(1) En Suède, dans la Dalécarlie, on mange souvent du pain dans lequel il entre de l'écorce de bouleau. A plus forte raison, dans ces mêmes régions, consomme-t-on en grande quantité de l'orge et de l'avoine ; mais là, du moins, c'est tout ce que le sol peut produire.

habite une maison parfaitement salubre. Le rez-de-chaussée est toujours élevé d'un mètre ou d'un mètre et demi au-dessus du sol, et offre toujours un plancher. Pour le chauffage, les dispositions sont infiniment mieux prises qu'en France, où trop souvent les cheminées semblent construites exprès pour exhaler de la fumée dans les appartements et envoyer le calorique dans les airs. En Amérique, pas de maison qui n'ait un salon bien chaud durant tout l'hiver. Débarqué au Havre, je traversai, pour venir à Paris, cette belle province de Normandie, une de celles où la population agricole est le moins dénuée; j'y cherchai vainement ces jolies habitations du *farmer* (petit propriétaire) (1) auxquelles je m'étais accoutumé dans l'Ohio, l'Indiana, ou l'État de New-York, ou le Massachusetts, ou, pour mieux dire, dans un quelconque des États du Nord. Au lieu de ces riantes demeures peintes à la céruse, avec les volets verts qu'ambitionnait Jean-Jacques, bien percées et bien closes en même temps, aux carreaux brillants, et souvent précédées d'un petit porche que supportent deux poteaux en bois élégamment taillés en colonnes doriques, je rencontrais des maisons couvertes en chaume, basses et malpropres. Dans tous nos villages, le rez-de-chaussée est au niveau du sol, quelquefois même en contre-bas, et s'il est pavé, il l'est en briques ou en cailloux roulés, rarement en dalles; presque jamais il n'est planchéié. Cet étage, où se tient presque constamment la famille, est humide, froid et malsain. La comparaison, que je faisais involontairement entre ce que je venais de laisser de l'autre côté de l'Atlantique et ce que j'avais sous les yeux, humiliait profondément en moi le sentiment patriotique.

(1) Ce qu'on nomme une petite propriété aux États-Unis est composé d'un *quart* ou d'un *demi-quart de section*, ce qui représente 64 ou 32 hectares. Ce serait en France une propriété plus que moyenne.

Je viens de nommer le chauffage, c'est un détail du logement qui exerce sur l'hygiène publique une influence remarquable. La France est un des pays où on l'entend le plus mal, chez le riche presque autant que chez le pauvre. On ne sait se chauffer à Paris que depuis très-peu d'années, et c'est encore une affaire que la construction d'un calorifère convenablement établi pour un édifice public. On en a la preuve par les tâtonnements nombreux auxquels on s'est livré pour le chauffage des grands établissements, tels que les Palais des deux chambres législatives, la Bourse, le Palais de justice, les hospices, les prisons et particulièrement la prison Mazas (1). Mais s'il est malaisé de maintenir à un degré suffisant de chaleur un espace aussi vaste que la salle des séances d'une assemblée délibérante, par exemple, rien n'est plus simple que le chauffage d'une pièce dans une maison particulière. Il en coûte moins à un particulier pour être bien chauffé chez soi que pour l'être mal.

Tous ceux qui ont parcouru l'Allemagne en hiver sont frappés de la supériorité qu'elle a sur nous en ce point. Tandis qu'en France, à l'exception de l'Alsace, du département du Nord, et peut-être d'un ou deux départements du littoral de la Manche, nous cultivateurs, je devrais dire tous les habitants, sont inhabiles à se préserver des dangereuses, ou tout au moins déplaisantes atteintes du froid, au delà du Rhin, toute maison de paysan est passablement chauffée. Ayant eu occasion de visiter la Bohême, il y a un certain nombre d'années, je fus surpris des soins intelligents qu'apportent à leur chauffage les plus pau-

(1) C'est après bien des essais qu'on s'est rallié au chauffage par la circulation de l'eau chaude, que M. Duvoir-Leblanc exécute avec supériorité.

vres gens de ce pays. Je m'arrêtais dans la plupart des villages, afin d'entrer, sous différents prétextes, chez quelques paysans. Je n'ai pas rencontré une maison qui n'offrit une pièce plafonnée, bien close, garnie d'un poêle en terre cuite qui sert à préparer les aliments, et à tenir de l'eau constamment chaude, en même temps qu'à répandre de la chaleur ; l'homme qui rentrait grelottant et transi, n'avait, pour se ranimer, qu'à s'étendre sur un conduit allongé, traversé par la flamme. La physique démontre l'avantage des doubles fenêtres, pour empêcher la déperdition de la chaleur intérieure des appartements et pour enmagasiner, pour ainsi dire, la chaleur solaire. C'est à peine s'il y a un paysan de la Bohême qui ne soit en possession de cet expédient si efficace, si peu coûteux, et qui chez nous semble d'un luxe extrême. De l'intervalle entre les deux vitrages les paysans de la Bohême font une sorte de serre chaude où ils cultivent des fleurs exotiques ou font mûrir des fruits du Midi.

Tous les peuples du Nord, sans exception, ont donné de grands soins au chauffage, et c'est sans exagération aucune qu'on peut dire qu'on souffre moins du froid à Saint-Pétersbourg et à Stockholm qu'à Paris et surtout qu'à Madrid. On doit expliquer de cette manière, dans une certaine proportion au moins, la vigueur qui les distingue sous leur rude climat. La supériorité d'aptitude militaire du peuple prussien, en tant qu'elle résulte de la force physique, supériorité qui, vis-à-vis de la population française, a pour mesure approximative le rapport de 4 à 3, d'après les renseignements que je présentais il y a un instant, provient probablement, pour une part, de ces sages précautions.

Les Anglais, qui habitent un climat plus tempéré en hiver que le nôtre, n'ont rien négligé pour être à l'abri

du froid. Leurs maisons sont bien closes, aisées à chauffer ; l'appareil de chauffage, qui est presque toujours une grille où l'on brûle de la houille, est convenablement disposé. Dans les familles aisées, la distribution de chaleur est accompagnée le plus souvent d'une distribution d'eau, et même d'eau chaude, que de petits tuyaux apportent à toutes les chambres.

Arrivons à ce que nous avons nommé le troisième chapitre du budget du nécessaire. Pour le vêtement, l'amélioration est beaucoup plus sensible qu'en ce qui concerne le logement et la nourriture, et la baisse des prix des objets manufacturés a contribué, il faut le dire, à la rendre plus apparente. Malheureusement, de toutes les dépenses, c'est celle qui, dans la limite où elle a varié communément, a le moins d'action sur la santé. Le peuple français d'aujourd'hui est bien mieux vêtu qu'il ne l'a jamais été. Attribuerons-nous ce progrès à la frivolité, et à ce titre le blâmerons-nous ? Nullement. Il n'est pas indifférent pour la santé d'être chaudement vêtu en hiver, d'avoir assez de linge pour en changer fréquemment, d'être pourvu de bonnes chaussures, de porter des souliers au lieu de sabots. Et combien de nos paysans, d'enfants surtout, vont encore pieds nus ! Parmi ceux qui ont des souliers, combien pour qui de grossières chaussettes de coton sont du luxe ! Dans le progrès qu'on observe à l'égard du vêtement, il est probable, il est certain que le plaisir d'être bien mis entre pour une part, pour une plus grande souvent que le désir du bien-être et la pensée de soigner sa santé ; cependant, par bien des raisons, la recherche dans le costume est loin d'être répréhensible. Celui qui ne dédaigne pas d'être attentif à son vêtement, contracte par cela même des habitudes de propreté qui relèvent sa dignité personnelle à ses yeux comme à ceux d'autrui,

et qui influent d'une manière heureuse sur ses idées, sur ses sentiments même. Ainsi entendue, un peu de coquetterie est en parfait accord avec la morale : que de fois s'est resserré ainsi le lien conjugal, et que de fois il s'est relâché par la pratique contraire ! Cependant l'élégance dans la mise est sans vertu pour accroître la force des populations ; et s'il est vrai que le public français ait employé le supplément de revenu qui lui est échu depuis cinquante ans à se mieux vêtir plutôt qu'à se mieux nourrir ; si, comme dit le proverbe, il a fait *ventre de son et habit de velours*, il a mal réparti ses ressources, mal dressé son budget, il a commis une faute envers lui-même.

En France, l'analyse des revenus indirects de l'État révèle chez une partie de la population un penchant fâcheux à donner à son argent une destination que le moraliste sévère réproouve. Non que ces dépenses attestent des vices, mais il est triste de voir une partie de nos concitoyens subordonner le nécessaire au superflu. Le produit de l'impôt du tabac est le meilleur exemple qu'on puisse citer en ce genre.

Personne n'ignore à quel point se répand en France l'usage du tabac. Le trésor s'applaudit tous les ans de l'accroissement des recettes qu'il en retire. Dans le budget présenté pour 1830, la recette brute de la régie des tabacs était portée à 68 millions ; dans celui de 1858 elle figure pour 164 millions ; ainsi, en vingt huit ans, l'augmentation aura été de 141 pour 100. A coup sûr, la pipe et le cigare sont de pur luxe, et même la santé publique s'en accommode assez mal. Les consommateurs peu aisés ne pourraient-ils pas faire de leur argent un emploi plus raisonnable ? N'agiraient-ils pas avec plus de sagesse s'ils le portaient à la caisse d'épargne, ou s'ils l'échangeaient contre un peu de viande, dont on ne doit pas se lasser

de dire que l'ouvrier français consomme trop peu (1)?

Une autre dépense a pris un grand développement, celle du café. En 1830, la France a importé pour sa consommation 9,629,000 kilogrammes de café; en 1856, le relevé de l'administration des douanes indique une consommation de 23,311,000 kilog; en 1855 c'était même de 26,741,000. Cette dernière année présentait donc un accroissement de près du simple au triple par rapport à 1830. Il n'y a rien à redire à la consommation du café qui se passe dans l'intérieur des ménages. Le café pur ou mélangé de lait est un breuvage agréable, qui convient à la plupart des tempéraments. Il répare ou soutient les forces de l'homme à un degré remarquable; il coûte peu, et depuis que la maladie de la vigne a tant enchéri le vin, il intervient heureusement dans le régime d'un grand nombre de personnes. Mais il s'en consomme beaucoup en dehors du foyer domestique. Les cafés se sont extrêmement multipliés en France. Les citoyens de toutes les classes s'y donnent rendez-vous maintenant. La somme qu'y dépeusent des chefs de famille peu aisés pourrait recevoir une destination beaucoup plus utile.

Je viens de signaler quelques indices du mal, mais où est le remède? Comment donner aux dépenses privées

(1) La progression des quantités de tabac vendues n'est manifeste qu'à partir de 1834, époque où la France rentra dans le calme, et où les travaux publics acquirent un grand développement (la loi dite des *cent millions* avait été votée en 1833). Jusqu'alors, depuis 1819, la France consommait de 11 à 13 millions de kilogrammes. Pendant une période de six années consécutives, de 1820 à 1827, la consommation s'était maintenue entre 12 et 13 millions; et le produit brut de la vente des tabacs oscillait entre 64 et 68 millions; le produit net, par l'effet des perfectionnements de la fabrication, augmentait un peu: de 42 millions il était passé à près de 47. Depuis 1834, la consommation s'accroît tous les ans d'une quantité à peu près fixe d'un demi-million de kilogrammes; le produit brut monte au moins de 4 millions par an, et le bénéfice réel de 3 millions.

une direction meilleure ? Comment obtenir de nos concitoyens que chacun d'eux emploie d'une manière plus judicieuse la rémunération de son travail ? Comment changer les habitudes de la vie privée des peuples ? Comment détourner ce courant de la mauvaise ligne qu'il semble préférer ? Le problème est d'une immense difficulté. Certains moyens auxquels on pouvait recourir dans l'antiquité, ne sont plus applicables de notre temps ; certains expédients de contrainte matérielle, qu'admettait la civilisation ancienne, manquent à la civilisation moderne ; la liberté les a définitivement jetés à l'écart.

Les anciens avaient des lois somptuaires, plus ou moins efficaces, dont le but était d'arrêter les dépenses désordonnées chez les citoyens de toutes les classes, mais particulièrement chez les patriciens, les seuls qui eussent les moyens d'entourer leur existence d'un certain éclat. De nos jours il n'y a plus de lois semblables. L'esprit du siècle répugne justement à la politique ultra-réglementaire, et il n'y faut pas songer.

En pareille matière, la loi religieuse exerçait jadis une autorité souveraine ; elle formulait, quelquefois jusque dans les moindres actes, l'existence de l'individu. Les pratiques courantes de la vie commune étaient prescrites au nom de la Divinité, et les hommes obéissaient. Dans les religions que suivirent la plupart des sociétés à leur début, vous apercevez des prescriptions directes qui indiquent, par des formules minutieuses, ce qu'il faut faire et ce dont il faut s'abstenir. On y distinguait en détail les choses pures dont l'usage était enjoint, et les choses impures qui étaient interdites. On retrouve encore de ces religions primitives et grossières dans les archipels de la mer du Sud ; ainsi le culte de la Nouvelle-Zélande se distingue par le *tabou*, sorte d'excommunication par laquelle le prêtre, au gré de son caprice, défend

d'approcher certaines personnes, ou de toucher certaines choses. Une religion pratiquée encore par plus de 60 millions d'hommes, celle des Indous, pousse l'esprit de règlement à l'extrême, et, au gré de l'observateur européen, jusqu'à la manie. La classe privilégiée des brahmanes y est soumise à des injonctions rigoureuses sur son boire et sur son manger. Le brahmane ne peut se nourrir de rien qui ait eu vie. Il est défendu à tous les sectateurs de Brahma, sans distinction de caste, de se servir deux fois du même objet pour y placer les aliments; aussi, dans l'Inde, n'a-t-on pas de vaisselle et se sert-on de feuilles d'arbres ou d'autres plantes en guise d'assiettes, commandement déplaisant peut-être pour le riche, mais qui tend à empêcher la malpropreté de la classe pauvre, chez ces races qui semblent avares de la moindre peine et ne sauraient prendre soin de laver leurs ustensiles. Vous n'ignorez pas dans quels détails entre le judaïsme, à l'égard du pur et de l'impur. Par mesure d'hygiène, Moïse interdit aux Hébreux la chair de certains animaux, notamment celle du porc. C'est évidemment dans une pensée analogue qu'il établit la circoncision, observée par ce peuple comme un devoir sacré. L'islamisme, qui est une religion plus moderne, mais à l'usage de peuples arriérés, commande plusieurs pratiques d'hygiène et de propreté : de ce nombre sont des ablutions fréquentes, qu'en Europe souvent on voudrait voir instituer par ordre; c'est ainsi encore qu'il défend l'usage des boissons fermentées (1).

Bien que le christianisme n'offre pas le même détail de

(1) On peut croire que, si le prophète avait connu les vins que récolte aujourd'hui l'Europe et dont l'hygiène s'accommode fort bien, il se fût montré moins sévère sur ce point. C'est ce qui justifie l'infraction faite de nos jours à cette recommandation du Coran par beaucoup de musulmans.

prescriptions, parce qu'il s'adresse à des peuples moins enfants, plus avancés, il ne laisse pas d'exercer une influence directe sur la vie matérielle des hommes, et il ne se défend pas d'une certaine sollicitude pour l'hygiène publique. Ses préceptes, en cela, sont autrement conçus que ceux du judaïsme et de l'islamisme, et, *à fortiori*, des diverses variétés du paganisme ; ce sont des ordres raisonnés, motivés. L'Église, dans ses commandements, s'appuie sur les idées morales qu'elle a fait germer dans les âmes. Le christianisme se distingue de toutes les religions que les hommes ont suivies, même de la loi de Moïse, en ce qu'il consacre le triomphe de l'esprit sur la matière et sanctifie le sacrifice. C'est par le mérite de l'abstinence, par la palme qu'on gagne en domptant ses sens, qu'il a justifié ses règles d'hygiène. C'est au même titre qu'il prescrit la sobriété en tout temps et la tempérance en toute chose. Réciproquement, les règles d'hygiène qu'il établit ont le caractère de l'abstinence. Par cela même, elles sont en général négatives plutôt que positives. Une des plus importantes est le jeûne, qu'il fait intervenir souvent, particulièrement pendant une longue période, le carême. Quand on étudie le christianisme humainement, on admire la sagacité avec laquelle le jeûne a été distribué entre les diverses époques de l'année, de manière à profiter à l'hygiène publique. Les Quatre-Temps, moments de jeûne, se trouvent à la transition d'une saison à l'autre ; notre organisation physique exige alors des ménagements. Le carême est placé au printemps, époque de renouvellement, où tous les corps vivants subissent une épreuve, et où l'on ne saurait trop s'astreindre à un régime sévère. Au point de vue humain, il est à regretter que l'observation du carême soit tombée en désuétude. De même, le commandement du maigre deux fois par semaine est de bonne hygiène, et cette fois

la règle religieuse prend le caractère affirmatif : je veux dire qu'elle ne se borne pas à une négation ; elle place l'homme à peu près dans l'obligation de se nourrir de poisson, à certains jours. Cette diversité d'aliments est recommandée par la physiologie non moins que par les lois de l'Église (1).

Le repos du septième jour est également d'institution religieuse. Il est à regretter que, par l'effet de fausses notions de liberté, cette pratique salutaire, à laquelle la législation religieuse avait accoutumé les hommes, et qui était éminemment avantageuse au plus grand nombre, à tout le monde même, tombe en désuétude dans les villes en France, et notamment à Paris.

De nos jours, l'Église est devenue très-tolérante dans l'application de ses commandements relatifs au régime matériel des hommes. Elle est fondée à l'être, parce que la plupart des hommes ont enfin, et le christianisme peut en revendiquer l'honneur pour une bonne part, contracté des habitudes de sobriété inconnues de nos ancêtres. Elle est désormais plus soucieuse du gouvernement des âmes que de celui des corps. Ainsi l'influence religieuse, qui jadis a été si puissante pour faire accepter aux individus de nouvelles pratiques favorables à l'hygiène, n'est pas celle sur laquelle il faut compter le plus aujourd'hui pour les réformes qui seraient nécessaires dans l'existence matérielle de nos concitoyens. Si j'en fais l'observation, ce n'est point assurément pour m'ériger en censeur de l'Église ; en cette

(1) A ce propos, on pourrait remarquer que le classement du poisson parmi les aliments maigres a exercé de l'influence sur les destinées politiques du genre humain. Car, si l'usage du poisson n'eût pas été recommandé aux hommes, si l'on n'eût pas eu ce motif puissant pour aller en chercher au loin, la navigation se serait moins perfectionnée ; de sorte qu'il n'y a pas beaucoup d'exagération à rapporter la découverte de l'Amérique au commandement de l'Église : *Vendredi chair ne mangeras.*

chaire ce serait une prétention plus que déplacée ; je dirai même, en justification de la réserve qu'elle observe, qu'il est à croire qu'en agissant autrement, elle soulèverait des accusations injustes de la part d'hommes ombrageux. Pour atteindre un objet bien désirable, celui de l'observation des règles les mieux établies pour la conservation de la santé, il y a lieu de rechercher s'il n'y aurait pas quelque autre influence qu'on pût faire intervenir heureusement, afin d'éclairer et d'aider le libre arbitre des individus, auquel il faut désormais s'en remettre.

DIX-NEUVIÈME LEÇON.

De l'influence que le gouvernement peut exercer par l'éducation. — De l'armée considérée comme une grande école de travail et même d'hygiène.

La question de l'application de l'armée aux travaux publics m'a conduit à vous entretenir du défaut de force physique qu'on remarque dans les populations. M'arrêtant sur la France, où ce mal est manifeste, j'ai signalé l'inégalité extraordinaire qui règne entre nos différents départements, sous le rapport de l'aptitude militaire, mesurée par la vigueur physique. Parmi les causes de l'infériorité de quelques-uns, il faut placer au premier rang l'insuffisance des consommations essentielles au développement des forces de l'homme. Rapprochant ce fait de l'accroissement rapide qu'ont pris quelques consommations de luxe, j'ai exprimé l'opinion que, pour qu'en France l'espèce se fortifiât, il était nécessaire que les dépenses des citoyens prissent une direction meil-

leure. A cette occasion, j'ai rappelé l'empire exercé par la religion sur les habitudes des hommes, à toutes les époques de la civilisation.

Mais, aujourd'hui, la religion, se renfermant dans des prescriptions générales, ne saurait user directement de son influence pour réformer des habitudes dont plusieurs au moins n'ont, après tout, rien de formellement contraire à la lettre des commandements de l'Église ; elle peut sans doute exciter et tenir en haleine la sagesse individuelle, et c'est beaucoup ; mais ce ne serait point assez. Présentement, une législation éclairée et libérale peut avoir une action directe et plus prochaine pour pousser les populations à certaines consommations et à certaines pratiques, dignes d'être recommandées pour le bon effet qu'elles auraient sur la santé publique.

Ainsi les gouvernements peuvent, en modifiant avec intelligence les lois de douane, réduire les prix de certaines denrées, de manière à les placer à la portée de nombreux consommateurs auxquels elles étaient interdites jusque-là, et à les leur rendre préférables.

Le bon marché exerce sur la consommation une sorte d'effet magnétique. Lorsque les prix baissent dans une forte proportion, la consommation s'élève, mais non pas seulement dans le même rapport. Il en est ainsi du moins de certaines choses dont l'usage est commun ou peut le devenir, telles que le sucre et la viande. Mille exemples démontrent qu'une réduction de prix dans le rapport de deux à un détermine un accroissement de consommation beaucoup plus fort. Réciproquement, si les prix s'élèvent notablement, c'est aussi dans une plus forte proportion que la consommation diminue. La majorité des hommes cesse, dans ce cas, de considérer les objets enchéris à ce point comme étant à son

usage, et elle n'en consomme plus. Lorsque, sous Napoléon 1^{er}, le sucre valait 10 francs le kilogramme, à l'empire français tout entier il suffisait de 8 millions de kilogrammes ; la France actuelle, dont la population est moindre d'un quart à peu près, en consomme 160 ou 170 millions, soit vingt fois plus, bien que le prix ait baissé, non dans le rapport d'un à vingt, mais dans celui d'un à cinq ou à six.

Toutes les mesures dont l'effet serait de réduire fortement le prix des denrées usuelles seraient donc suivies inévitablement d'un grand accroissement de consommation. Si, en France, l'usage de la viande est aussi restreint, il faut s'en prendre à la cherté de la marchandise plus qu'à une dépravation du goût public. Tel qui hante l'estaminet et se passe de viande, préférerait, on doit le croire, avoir, à son repas, une tranche de bœuf, s'il pouvait se la procurer avec ce qu'il dépense en mauvais tabac ou à une partie de billard. Si, par un vaste système d'irrigation et de drainage, par des perfectionnements agricoles de toute espèce (1), par la révision ou la suppression des droits d'octroi, le prix du bœuf et du mouton descendait à la portée des classes peu aisées, il est assez probable que la partie de ces classes qui dépense son argent dans de stériles distractions, ou en diverses consommations non réconfortantes dont on la suppose éprise, se retournerait vers l'usage de la viande.

Quelle que soit l'efficacité de ce moyen d'influencer les dépenses privées, et de les diriger vers un but avanta-

(1) Un encouragement marqué pour l'agriculture consisterait à supprimer les droits de douane qui grèvent les machines et instruments qu'elle emploie, ainsi que le fer qui sert à les confectionner. La même franchise devrait s'étendre à l'entrée des engrais et notamment du guano sous tous pavillons. Les divers corps agricoles réclament plusieurs de ces changements avec une unanimité à laquelle on conçoit peu qu'il n'ait pas encore été fait bon accueil.

geux, les gouvernements en possèdent actuellement un autre plus énergique. En France, depuis la révolution de 1789, et dans presque tout le reste de l'Europe, en conséquence de la centralisation qui s'y est établie depuis la même époque, l'instruction publique relève principalement de l'État. Les gouvernements ont donc entre les mains les citoyens, à l'âge où les idées se forment, où les habitudes se prennent, et où le cerveau, semblable à une cire molle, reçoit toutes les impressions. Il dépend d'eux d'accoutumer la jeunesse à des notions justes, d'où découleraient, pour toute la vie, des pratiques utiles. Le levier de l'enseignement leur donne beaucoup de puissance pour détruire de mauvaises habitudes, et non moins pour en créer d'excellentes; car il est pour le moins aussi aisé de diriger les hommes vers le bien que vers le mal.

L'attribution dont les gouvernements modernes sont investis, en matière d'éducation, leur impose une responsabilité extrême. Il n'en est aucune dont il doive plus rigoureusement leur être demandé compte. Tout pouvoir qui échoit aux hommes sur cette terre, aux gouvernants plus qu'aux autres, n'est point un don gratuit du ciel, c'est un mandat, c'est une charge qui implique des devoirs étroits.

Cependant ce que nous disons des gouvernements s'applique également à tous les hommes éclairés qui sont en possession de quelque autorité sur leurs concitoyens et qui peuvent agir sur l'opinion; car celle-ci est, avant les gouvernements eux-mêmes, la souveraine. Combien de fois Napoléon I^{er}, le prince le plus jaloux de son pouvoir qui ait jamais régné, ne l'a-t-il pas reconnu! Les indications que je présente ici sont pareillement à l'adresse du clergé qui, en dehors de l'enceinte de l'Église, possède une grande influence relative-

ment à l'objet dont il s'agit ici. Il participe en effet à la direction de l'enseignement, à tous les degrés. En France il est aujourd'hui le maître d'un grand nombre de collèges et, par l'intermédiaire des frères de la doctrine chrétienne, il a une sorte de souveraineté sur la majeure partie des écoles primaires des villes. Les frères de la doctrine chrétienne ont eu le bon esprit d'introduire dans leur enseignement un certain nombre d'éléments en rapport avec l'exercice des professions industrielles; il n'y a aucune raison pour qu'ils ne perfectionnent pas ce qu'ils ont accompli en ce genre et qu'ils n'embrassent pas de même dans le cercle de leurs leçons d'autres idées non moins utiles à tous les hommes, et non moins aisées à réduire en règles simples et précises.

Dans l'intérêt de l'hygiène publique et privée, il y aurait donc lieu d'ajouter à l'enseignement populaire des indications qui intéresseraient vivement la jeunesse, on peut en être persuadé. Pourquoi donc dans les écoles les plus humbles, avec les notions des sciences qui récréent et agrandissent l'intelligence, avec les idées d'honneur, de vertu, de piété, qui forment le cœur et ennoblissent la pensée, ne répandrait-on pas les idées qui initieraient la jeunesse au culte de la personne?

De même que l'Église dit aux hommes : *Vendredi chair ne mangeras*, pourquoi l'instituteur primaire n'enseignerait-il pas, par exemple, à ses jeunes élèves, qu'ils doivent manger de la viande deux ou trois fois par semaine, et plus souvent, si leurs moyens le leur permettent? Le sens pratique des Anglais leur a révélé cette règle; là où elle n'est pas accréditée encore, l'éducation devrait coopérer à la faire entrer dans le cadre de la vie.

Les populations ouvrières des champs et des villes, en tant que l'ignorance est la cause pour laquelle leur alimentation laisse tant à désirer, s'empresseraient

d'entrer dans la bonne voie à cet égard, si on leur faisait comprendre, dès le jeune âge, à quel point c'est de leur intérêt le plus prochain. Je laisse de côté même les considérations relatives à la santé, qui, pourtant, dans l'ordre matériel, est le premier des biens, et je ne m'attache qu'aux salaires. Il est incontestable que l'ouvrier bien nourri reçoit des salaires plus élevés, parce qu'il produit beaucoup plus. A ce sujet, je ne puis m'empêcher de citer la communication faite au congrès international de bienfaisance tenu à Bruxelles, dans l'automne de 1856, par M. Edwin Chadwick, écrivain anglais connu pour la part qu'il a prise à d'importantes améliorations dans sa patrie, et pour le zèle avec lequel il les provoque au dehors. A tous les faits déjà publiés, concernant l'accroissement de force productive qui résulte d'une bonne nourriture, il en a joint d'autres qui sont saisissants. Il a cité ces terrassiers anglais, sortis principalement du comté de Lancastre, que, dans le langage populaire de l'Angleterre, on appelle des *navvies*; leur puissance productive de travail est proverbiale; il a mentionné quelques autres catégories de travailleurs qui se font remarquer, tant sur le continent qu'en Angleterre même, dans des ouvrages pénibles, par l'étendue de leur force productive comparée à celle d'autres qui emploient cependant les mêmes outils. Il a signalé les terrassiers de certaines provinces piémontaises, qui se recommandent par leur énergie dans le labeur, et par la facilité avec laquelle ils résistent aux émanations délétères au milieu desquelles ils respirent. Tous ces travailleurs ont des salaires beaucoup plus élevés, parce qu'ils produisent en proportion. Leur supériorité tient, pour une part sans doute, à ce qu'ils ont de bonnes méthodes; mais elle vient aussi de ce que leur nourriture est fort substantielle; il paraît que les

navvies mangent 5 kilogr. de viande par semaine (1).

Il y aurait donc lieu de formuler avec précision tout un ensemble de bonnes habitudes qu'on enseignerait aux enfants comme des devoirs, envers eux-mêmes et envers leur famille présente et à venir, et aussi envers le pays; car il importe à la patrie que les citoyens soient robustes, presque autant qu'elle est intéressée à ce qu'ils soient intelligents. Il convient que l'éducation publique s'occupe du corps autant que de l'esprit, et, après les faits constatés par le recrutement à l'égard de la France, qui pourrait dire que nous ne sommes pas besogneux par le corps pour le moins autant que par l'intelligence?

La politique la plus sage commande aux gouvernements modernes de tourner de ce côté leur sollicitude; nous vivons en effet dans un temps d'égalité, ce qui veut dire que les gouvernements ont à s'occuper également des intérêts de toutes les classes. C'est aussi un temps de paix, de paix durable, il faut l'espérer. Aujourd'hui, les gouvernements n'ont qu'une seule manière de s'illustrer, c'est de combler les populations de bienfaits, et la paix offre, à pleines mains, à ceux qu'anime cette noble et sainte ambition, tous les éléments propres à la satisfaire. Sur un sol ébranlé par les révolutions, les gouvernements ont tous éprouvé et ils éprouveront, pendant bien des années encore, le besoin de s'affermir; de paternelles mesures, de l'ordre de celles qui sont signalées ici, auraient pour effet de les consolider; car comme elles seraient de nature à influencer sur l'avenir, elles devraient rendre maîtres de l'avenir ceux qui les auraient mises en pratique. Tout gouvernement qui s'y consacrerait, aura, aux yeux de tous, le droit d'être

(1) La communication de M. E. Chadwick, est insérée dans le *Moniteur belge* du 7 mars 1857.

sévère envers ceux qui s'attaqueraient à lui, car c'est un sacrilège de troubler l'autorité lorsqu'elle se voue à une œuvre hautement bienfaisante et profitable à une multitude de familles.

Quelques personnes s'étonneront de ce que nous attachons tant d'importance à des questions de ce genre. Ce sont des affaires de *pot-au-feu*, diront-elles. Oui, Messieurs, j'accepte le mot, c'est du pot-au-feu, mais il est tout naturel à l'économie politique de s'occuper du pot-au-feu; n'est-elle pas la ménagère de la maison? En ce temps-ci, les gouvernements qui auraient résolu le problème du pot-au-feu se seraient par cela même affermis. Le pot-au-feu, en prenant ce mot à la lettre, est encore une abstraction, une nébuleuse espérance pour une partie considérable des populations; il importe au développement complet des facultés des hommes, à la force industrielle des États comme à leur puissance militaire, à la stabilité même des gouvernements, qu'il devienne une vérité. Quelle impérissable popularité n'a pas eue à Henri IV le programme de la *poule au pot*! Ce n'était qu'un vœu pourtant! Jugez de celle que vaudrait aux gouvernements modernes la réalisation bien effective de ce souhait du bon roi!

Vainement donc des philosophes dédaigneux qualifieront ces questions de subalternes; il y a là, pour les princes et pour les fonctionnaires de tous les rangs, considération solide, gloire durable à recueillir. En France, l'administrateur, qui aurait obtenu, par un ensemble de mesures poursuivies avec persévérance, que la viande baissât de 25 ou 30 centimes par kilogramme, ou qui, accoutumant les hommes à se mieux chauffer sans dépenser plus, aurait ainsi arraché les populations de soixante départements au froid, dont les atteintes prolongées pendant six mois de l'année ruinent la constitution de tant de personnes,

serait en droit de se flatter d'avoir bien mérité de la patrie. On a dit avec raison que celui qui découvrait une plante utile aux hommes pour leur alimentation, ou qui en propageait la culture, comme fit Parmentier pour la pomme de terre, avait mieux mérité du genre humain que l'heureux général qui remportait une victoire.

Je viens de prononcer le mot de chauffage, laissez-moi m'y arrêter un instant : nos départements des Alpes jadis couverts de forêts magnifiques, pareilles à celles dont fut ornée la chaîne d'un bout à l'autre, en sont aujourd'hui presque dépouillés. Une tolérance excessive de l'autorité, dans des temps où tous les liens étaient relâchés, et une imprévoyance déplorable des populations elles-mêmes, en ont causé la dévastation, à tel point que, dans plusieurs cantons de ces départements, le chauffage est devenu un objet de luxe. Dans un grand nombre de localités on ne fait plus de feu, si ce n'est pour la cuisson des aliments ; même pendant les rigueurs de l'hiver ; l'usage s'est établi de s'inviter les uns les autres à passer la soirée dans les granges ou dans les étables, afin de profiter de la chaleur que dégagent les animaux. Que dis-je, la cuisson des aliments ! Je pourrais vous citer des villages, entre Grenoble et Briançon, où l'on chauffe avec de la bouse de vache desséchée le four dans lequel se cuit le pain ; heureux encore quand on a suffisamment de ce combustible exécrationnel ! La même cause qui a détruit les bois, a eu d'autres effets non moins désastreux, car un malheur n'arrive jamais seul, lorsqu'il provient de notre faute. Le sol lui-même s'en va sous les pieds des habitants, non pas seulement le sol que recouvraient les forêts, mais celui de la plaine. Depuis que le déboisement est accompli, les torrents ont acquis une furie extraordinaire, irrésistible ; ils bouleversent les vallées, emportant les digues et les chaussées, renversant

les ponts, saccageant les villages ; ils entraînent la terre végétale ou l'enfouissent sous une épaisse couche de galets. Dans leur course vagabonde, ils changent de lit, et se portent, avec leur impétuosité dévastatrice, tantôt sur l'un des flancs de la vallée, tantôt sur l'autre. Par conséquent, plus de récolte assurée, plus d'habitation dans la plaine où l'on puisse espérer de rester sain et sauf pendant une année entière. Entre Castellane et Digne, j'ai rencontré des villages qui, quelques mois auparavant, se flattaient encore d'être à jamais à l'abri des torrents; ils venaient d'être saccagés ! La moitié des maisons étaient renversées, comme si elles eussent soutenu un siège et qu'on les eût canonnées. (1).

Dans ces départements alpins, supposez que l'administration centrale, d'accord avec les conseils municipaux mandataires des habitants, avise à la régénération des forêts, qui est possible encore, mais bientôt cessera de l'être; supposez en même temps qu'on parvienne à faire adopter aux populations ces appareils domestiques de la Bohême, grâce auxquels, dans ce pays-là, il n'y a pas de cabane qui n'ait, moyennant une très-faible dépense en combustible, une chambre mieux chauffée que ne l'est chez nous, à Paris même, la pièce de réunion et de réception de la plupart des familles aisées, quels titres ne s'y créerait-on pas à la sympathie des populations ! Que si la reconnaissance publique n'est pas toujours prompte à décerner ses hommages en retour de services pareils, il est bien rare qu'elle ne rende pas un jour avec usure

(1) Au sujet du déboisement des Alpes et des effets qui s'en sont suivis, je renvoie à l'important ouvrage de M. Surell, ingénieur en chef des ponts et chaussées, *Études sur les torrents des Hautes-Alpes*. — Paris 1841. On consultera aussi avec profit un écrit tout récent et moins étendu de M. de Ribbe, intitulé : *La Provence au point de vue des bois, des torrents et des inondations avant et après 1789*. — Paris, 1857.

tout ce qu'elle devait. Et n'est-ce rien que d'être béni par ses semblables, même lorsqu'on n'est plus au nombre des vivants? N'est-ce rien que de pouvoir, en quittant la vie, se rendre à soi-même, au fond de sa conscience, ce consolant témoignage, que, quoi qu'il en arrive, on l'avait mérité?

Sur tous les points de la France, de même dans toute l'Europe, et à plus forte raison ailleurs, les hommes ont beaucoup à attendre de l'introduction de tels ou tels usages dans la pratique de la vie matérielle. On peut à cet égard obtenir de l'instruction publique en général, mais surtout de l'instruction primaire convenablement dirigée, des effets fort étendus; tout en dissipant les ténèbres de l'ignorance, on accroîtrait ainsi la force des nations.

Mais nous nous sommes écartés de la question de l'application de l'armée aux travaux publics, ou de la mise à profit, pour l'utilité publique, de la force des soldats. Les observations précédentes sur l'instruction publique nous y ramènent assez directement.

Pour utiliser les soldats et les faire contribuer à enrichir la société, il y aurait un autre expédient que de les appliquer aux voies de communication ou à ces autres vastes constructions que l'on comprend de même sous le nom de travaux publics, ou même, comme on le fait chez quelques nations européennes, de les laisser individuellement libres pour les occupations industrielles, pendant la majeure partie de leur temps de service (1). Ce serait de profiter de la réunion des jeunes gens sous les drapeaux pour façonner leur esprit, sinon leurs bras, de manière à les rendre plus industriels pour l'avenir. En d'autres termes, l'armée, restant exclusivement mi-

(1) Voyez à ce sujet ce qui est dit plus haut de l'armée suédoise, pages 274 et suivantes.

litaire dans son activité matérielle, deviendrait un foyer de progrès social par le soin qu'on y prendrait d'inculquer d'utiles notions dans les intelligences.

Déjà l'armée française est, jusqu'à un certain point, une école. Par cela seul que les régiments, au lieu d'être, comme on l'avait tenté en 1816, des légions départementales, sont composés d'hommes tirés de tous les coins du territoire, les soldats réagissent les uns sur les autres; ils échangent leurs coutumes et leurs idées. Par cela seul qu'on promène les régiments d'une extrémité à l'autre du sol français, les soldats acquièrent sous le drapeau des notions qui leur étaient étrangères. L'armée sert à *déniaiser*, c'est le mot reçu, la jeune population de nos campagnes. Mais, que cette sorte d'éducation est incomplète, et quelle est encore grossière! Souvent même elle efface en eux de bons et louables sentiments. On est fondé à désirer pour nos soldats quelque chose de mieux, et ce serait peu difficile à organiser. Cette éducation véritable, pour laquelle je fais ici des vœux, consisterait d'abord à les préparer aux travaux qui les attendent à la sortie du régiment, en les initiant à certaines connaissances. Ils ne demanderaient pas mieux que de suivre des leçons élémentaires et usuelles, sur les métiers auxquels ils sont destinés; car, ce ne sont plus des enfants insouciants de l'avenir, ce sont des hommes déjà préoccupés de leur existence ultérieure. Ils songent à devenir chefs de famille, et se préoccupent des devoirs que leur imposera ce nouvel état. Ils comprennent la nécessité de féconder la force de leurs bras. Ils accueilleraient avec empressement, on n'en saurait douter, ce qui pourrait la rendre plus productive.

Il s'agirait donc de mettre à profit le séjour de la jeune population sous les drapeaux, non-seulement pour son avancement professionnel, mais encore pour

son instruction générale. C'est un devoir qu'en France et dans d'autres États de l'Europe, l'administration n'a pas entièrement négligé. Ainsi chacun de nos régiments possède une *école régimentaire*, à laquelle sont conviés les soldats, et des cours spéciaux y ont été institués pour les sous-officiers. Quoique ce double enseignement soit d'une imperfection extrême, ce n'en est pas moins un germe précieux, si petit qu'il soit, et l'on n'a plus qu'à le développer. Semblable au grain de sénévé, il pourra se transformer en un grand arbre répandant tout autour un ombrage salubre (1).

(1) Un officier supérieur de cavalerie. M. Ferdinand Durand, dans un livre remarquable ayant pour titre : *Des tendances pacifiques de la société européenne et du rôle des armées dans l'avenir*, mais qui remonte à un certain nombre d'années déjà (il est de 1841), donne (pages 399 et suivantes) les détails suivants sur les écoles régimentaires :

« Il existe dans chaque régiment une école pour les soldats et une école de sous-officiers.

« Ces écoles sont dirigées par un officier, ordinairement du grade de lieutenant.

« Les jeunes soldats, à leur entrée au corps, sont admis à l'école, à moins d'instruction suffisante ou d'incapacité absolue. On leur enseigne à lire, à écrire, à calculer. La durée moyenne de leur instruction est d'une année. Lorsqu'ils ont traversé les huit degrés de l'instruction primaire, ils sortent de l'école et sont entièrement abandonnés à eux-mêmes.

« Dans la cavalerie, tous les instants de la journée étant employés aux détails du service, les écoles ne peuvent être ouvertes que le soir. Dans l'infanterie, on choisit une heure plus favorable.

« Les leçons durent une heure et demie. Elles ont lieu trois fois par semaine. Les besoins du service ou les maladies réduisent à huit par mois, terme moyen, les leçons que reçoit chaque soldat.

« Les cours des sous-officiers comprennent : l'*histoire*, la *géographie*, les *éléments de mathématiques* et de *géométrie*, l'*administration militaire*, et, dans un très-petit nombre de régiments, un *cours de topographie*.

« Ce cours a lieu trois fois par semaine, et dure une heure et demie chaque fois. »

M. Durand fait observer que ce dernier cours se borne, dans presque tous les régiments, faute de moyens matériels, à quelques leçons de grammaire et d'arithmétique.

Il signale l'insuffisance des fonds alloués pour les dépenses de ces éco-

Aujourd'hui, toutes les armées européennes renferment une multitude d'officiers instruits, prêts, si on les y encourageait, à remplir les longs et fastidieux loisirs des garnisons par une œuvre aussi utile et aussi nationale que le serait l'enseignement des soldats. J'ai sommairement indiqué les garanties d'instruction qu'on exige des officiers prussiens (1). Une grande partie des nôtres sort de l'École de Saint-Cyr, où le niveau des études est passablement élevé, et quelques-uns de nos corps spéciaux se recrutent à cette École polytechnique qui passe justement pour la première école scientifique du monde, sans parler de ce qu'apprennent ensuite nos officiers à l'École d'état-major, à Saumur, à l'École du génie et de l'artillerie de Metz. L'état-major de l'armée suffirait donc, sans la moindre peine, à donner une instruction spéciale aux soldats, par le moyen des écoles régimentaires actuelles, convenablement réorganisées. De la sorte, sans se livrer à ces innovations improvisées qui effrayent les hommes timides, et inquiètent même quelquefois les hommes prudents, on pourrait, en tirant parti de ce qui existe, faire servir la réunion de la jeunesse sous les drapeaux à l'avancement des lumières et, par suite, au progrès de la richesse ; ce serait

les ; elle est telle, que l'officier professeur manque, pour préparer ses cours, des ouvrages les plus indispensables.

L'officier chargé de l'instruction civile s'acquitte de toutes les fonctions militaires de son grade, et il ne reçoit aucun supplément de solde pour un supplément de travail qui occupe toutes ses soirées. Il n'est point consulté pour les grades à donner dans le régiment aux soldats et aux sous-officiers. Le capitaine chargé de l'instruction militaire, au contraire, n'a que cette fonction, qui le laisse libre à midi ; il reçoit un quart en sus de la solde ordinaire, et il avance plus rapidement que les autres officiers. S'il y a quelques galons à donner, il est consulté sur le mérite des candidats. De là nécessairement une grande différence dans le zèle de l'un et de l'autre.

(1) Voir plus haut, pages 309 et suivantes.

à l'avantage de la force militaire même des États : plus les hommes sont intelligents, plus l'armée est invincible. Comparez nos artilleurs et nos soldats du génie ; qu'on s'occupe d'instruire, avec les fantassins qu'on abandonne à leur ignorance !

Les écoles régimentaires cesseraient d'être facultatives et deviendraient obligatoires. Pas un homme ne devrait sortir du régiment, qu'il ne sût lire et écrire. Je dirai plus : pas un homme ne devrait y entrer qui ne possédât déjà ces deux puissants moyens d'apprendre ; jusqu'à ce que l'instruction primaire ait été assez généralisée pour que ce grand résultat soit accompli, tout le monde, l'administration, l'opinion, le public, aura lieu de s'adresser des reproches (1). Mais le soldat qui rentre dans la vie privée devrait savoir plus que la lecture et l'écriture ; il devrait alors avoir dans son esprit, et, pour ainsi dire, au bout de ses doigts, certaines formules d'industrie agricole, manufacturière, domestique, que sans effort il appliquerait dans les circonstances ordinaires de la vie. Quand on est resté quelque temps sous les drapeaux, on n'oublie jamais le maniement des armes. « Il y a vingt-cinq ans que je n'ai fait l'exercice, disait dernièrement un brave général, donnez-moi un fusil, et vous verrez. » Tout en poursuivant son éducation militaire, le soldat ne pourrait-il pas acquérir certaines données pratiques, simples comme est l'exercice, de manière à les oublier aussi peu que la charge en douze

(1) D'après les *comptes rendus annuels sur le recrutement de l'armée*, en 1831, sur 76,276 jeunes gens du contingent, 36,382, c'est-à-dire 47,1/2 pour cent ne savaient ni lire ni écrire. En 1842, cette proportion était réduite ; mais elle était encore de 38,1/2 pour cent. Pour la classe de 1853, le même document indique la proportion de 99,548 sur 291,910 ou de 34,1/4 pour cent. Pour la classe de 1854, on a celle de 33,1/2 pour cent. On voit qu'il reste encore beaucoup à faire, et que le progrès est bien lent.

temps? Oui, sans doute, si l'on s'y prenait de même.

Entre autres moyens infaillibles et fort économiques d'instruire les jeunes soldats, de graver dans leur mémoire des idées utiles, et même de les leur mettre littéralement au bout des doigts, je signalerai ici le dessin. Il faut très-peu de temps pour apprendre à dessiner avec une ardoise et un crayon, assez bien pour reproduire tous les objets qu'on a sous les yeux. A l'école de la Martinière, à Lyon, des enfants de douze à treize ans, pris au hasard dans la classe ouvrière, parviennent, au bout de dix-huit mois, à dessiner en perspective les machines à vapeur les plus compliquées, de la manière la plus satisfaisante, en quelques heures. On est fondé assurément à espérer plus encore d'hommes de vingt et un à vingt-huit ans, que stimulerait le désir d'arriver au bien-être, une fois rentrés dans leurs foyers.

Ici la dépense ne saurait être une objection, car elle serait insignifiante : on commencerait par enseigner à dessiner sur des ardoises, comme on le fait à la Martinière ; plus tard, les plus experts seraient admis à se servir de papier : une feuille de papier, cent mille feuilles même, coûtent-elles donc si cher que l'État dût y regarder? Chacun des soldats posséderait ainsi une sorte d'album, où il aurait retracé les formes et les proportions d'outils, d'ustensiles et de mécanismes choisis dans ce qu'il a d'essentiel pour les professions les plus accoutumées et pour l'intérieur des ménages.

Je n'ai pas la prétention de tracer, même par aperçu, le programme de cet enseignement élémentaire, où les idées se traduiraient par des descriptions graphiques. Si j'ajoute un mot de commentaire, c'est seulement pour l'intelligence du discours, et afin qu'on ne se méprenne pas sur la pensée dont je me rends ici l'organe. On pourrait faire dessiner ainsi une maison de paysan, salu-

bre, bien aérée, exempte d'humidité ; pour cette maison, un four qui utiliserait toute la puissance du combustible ; un poêle, au moyen duquel une ou deux pièces seraient constamment tenues, à peu de frais, dans un bon état de chauffage. Ce serait aussi une étable bien ordonnée, avec sa fosse à fumier, ou encore la disposition d'un drainage. On pourrait de même indiquer aux soldats, lorsqu'on les verrait avides d'instruction pratique, les éléments du charronnage ; que dirai-je encore, ceux de l'art de la dessiccation et ceux de la distillerie qui, dans le midi de la France, joué un grand rôle. On leur apprendrait comment doit être installée une scierie, et ce que pourrait être le mobilier d'une famille de cultivateurs. On pourrait leur enseigner aussi la panification, art trop ignoré des habitants de nos campagnes et qui leur serait infiniment utile, car le pain est l'aliment le plus substantiel, sinon le seul très-nourrissant que connaissent les paysans de la France.

A l'École polytechnique, on fait dessiner aux élèves des épures de géométrie descriptive pure et appliquée, des machines, des cartes géographiques, de l'architecture, de la topographie. Chacun, à la sortie de l'École, recueille ces dessins avec une sorte de piété ; je connais peu de mes camarades qui ne les aient précieusement conservés, qui ne regardent ces cahiers comme une sorte de parchemins dont ils sont fiers. De même, que ne serait pas pour nos soldats une collection descriptive, qui serait l'ouvrage de leurs mains, et qui renfermerait pour eux des renseignements autrement précieux que ne le sont, pour un ingénieur des ponts et chaussées ou pour un officier du génie, les études graphiques du polytechnicien ! Par ces dessins, accompagnés de petits commentaires, on aurait répandu dans le pays, au bout de peu d'années, un grand nombre d'idées pratiques,

destinées à devenir infailliblement autant d'éléments de prospérité nationale. Si ce moyen était mis en œuvre avec persévérance, soyez-en certains, l'armée, qui absorbe tant de millions, rapporterait en définitive au pays une bonne part de ce qu'elle lui coûte. Quel bien même ne ferait-on pas si cette instruction professionnelle était départie soigneusement aux seuls sous-officiers? Or, tout ceci ne coûterait pas à l'État par régiment le prix d'une pièce de canon mise sur son affût.

Après les observations que j'ai déjà présentées, je n'ai pas besoin de dire que l'hygiène devrait occuper une place importante dans cet enseignement. Il ne faut pas avoir longtemps vu de près la population des campagnes, ou même celle des villes, pour savoir combien sur ce sujet elles sont ignorantes, et quel dommage elles en éprouvent.

En combinant l'action des écoles régimentaires avec l'influence de la discipline, on obtiendrait aisément un résultat fort avantageux pour la société française, celui de répandre parmi les populations le goût de la propreté qui leur manque. Au point de vue militaire le plus étroit, cette sorte d'éducation serait précieuse, car en temps de guerre une armée où la malpropreté est invétérée est bien plus sujette à ces épidémies qu'on a vues quelquefois si meurtrières. A ce sujet, je renvoie à un travail qu'a publié un de nos chirurgiens militaires les plus éminents, M. Baudens, à la suite des observations qu'il avait faites pendant la guerre de Crimée. Il en résulte que des règlements surannés, pour ne pas dire plus, ne contribuent pas peu à perpétuer, parmi les hommes qui sont sous les drapeaux, des habitudes qu'au contraire l'autorité devrait s'appliquer à combattre (1).

(1) Je cite quelques lignes du travail de M. Baudens :

« Les habitudes de propreté qui distinguent l'armée anglaise devraient

L'histoire de la république française présente une institution éphémère, que l'observateur distingue à peine au milieu des grands et terribles événements dont cette courte période fut remplie, mais qui n'est pas moins un sujet digne de méditation, je veux parler de l'École normale. Le vandalisme révolutionnaire avait fermé tous les établissements d'instruction publique, la France allait retomber dans les ténèbres. La Convention conçut une école destinée à réagir puissamment contre l'ignorance qui menaçait la patrie. De toutes les parties de la république, furent appelés à Paris des hommes intelligents et déjà instruits, pour y apprendre, sous les maîtres les plus habiles et les plus savants, l'art d'ensei-

« bien s'introduire dans nos camps. Les Anglais lavaient à l'eau chaude
 « leur linge de corps et en changeaient deux fois par semaine. Nos soldats
 « étaient loin de prendre de tels soins. La malpropreté empêche les
 « fonctions de la peau et engendre la vermine. Quand un malade arri-
 « vait à Constantinople, on commençait par tremper ses habits dans un
 « bain d'eau bouillante. Au jour d'une revue, nos soldats montrent des
 « habits neufs et bien brossés, un équipement militaire irréprochable;
 « cependant ces beaux bataillons laissent sur leur passage une odeur de
 « caserne bien connue : la propreté est-elle incompatible avec le métier
 « de soldat ? Le Turc trouve moyen, même en campagne, de faire chaque
 « jour, à plusieurs reprises, les ablutions prescrites par sa religion : la
 « discipline militaire serait-elle moins puissante que la loi de Mahomet ?
 « Si elle remportait un triomphe si méritoire, l'éducation militaire in-
 « troduirait peu à peu dans les familles des ouvriers et des paysans ces
 « bonnes habitudes qu'il faut envier aux Anglais ; ce serait une réforme
 « nationale qui tournerait au profit de la santé publique. Nos casernes
 « reluisent d'une crasse séculaire. Il est défendu (le croirait-on ?) de
 « gratter les parquets, les bancs et les tables de peur de les user. Pour-
 « quoi la caserne ne serait-elle pas tenue aussi proprement qu'un vais-
 « seau ? Pourquoi des parquets, cirés et frottés par des soldats, ne
 « remplaceraient-ils pas le carrelage si défectueux des chambrées ! Ce
 « luxe est parvenu enfin à s'introduire dans les hôpitaux militaires,
 « malgré les résistances de la routine. Il peut entrer dans nos casernes,
 « et quand il y sera, on se demandera avec étonnement pourquoi une
 « réforme si utile a tardé si longtemps. » (*Souvenirs d'une mission médi-
 cale à l'armée d'Orient. — Revue des Deux Mondes, n° du 15 février 1857,*
 pag. 897).

gner (1) et la matière de l'enseignement lui-même. Les élèves choisis avec soin dans chaque district, sur la base proportionnelle de 1 pour 20,000 habitants, ne pouvaient pas avoir moins de vingt et un ans. Ils devaient recevoir des leçons sur l'art de former le cœur de la jeunesse à la pratique des vertus publiques et privées, sur l'enseignement de la lecture, de l'écriture, des éléments du calcul, de la géométrie pratique, de l'histoire et de la grammaire française, de toutes les branches des connaissances humaines. On leur donna pour maîtres Lagrange, Berthollet, Garat, Bernardin de Saint-Pierre, Daubenton, Haüy, Volney, Sicard, Monge, Thouin, Hallé, la Harpe, etc., c'est-à-dire, tout ce que la France comptait alors de plus illustre dans les sciences et dans les lettres. A la fin de ces cours, dont la durée devait être d'au moins quatre mois, les élèves devaient rentrer dans leurs districts et ouvrir chacun dans son chef-lieu de canton, une école normale locale, afin de transmettre à d'autres les connaissances et les méthodes d'enseignement qu'ils auraient acquises à l'École Normale de Paris.

Cette institution eut le sort que tant d'autres éprouvèrent à la même époque, elle ne fit que paraître comme une étoile filante; c'était pourtant une magnifique conception, digne d'être reproduite et perpétuée, sous certaines formes et dans une certaine mesure, dans les temps réguliers. Les écoles régimentaires, élargies comme il vient d'être dit, offriraient la mise en œuvre de cette pensée civilisatrice. Ce serait l'École Normale de 1795, sur une plus vaste surface mais avec moins d'élévation. Il ne s'agirait plus seulement de jeunes gens d'élite venant recevoir les leçons des savants les plus illustres du pays. Les écoles régimentaires

(1) Voir le décret du 9 brumaire an III.

présenteraient le spectacle de la multitude se rassemblant tout entière autour de la chaire d'hommes supérieurs à elle et relativement distingués. Cette vaste organisation pour la diffusion de ce que la science renferme d'usuel et de pratique, ce monnayage, si je puis parler ainsi, de toutes les connaissances humaines, serait, si je ne m'abuse, une de ces institutions qui honorent une époque et font avancer un pays. Ce serait, à mon avis, l'utile et naturel complément de nos institutions libérales.

En finissant, je recommande à vos réflexions un passage du rapport fait à la Convention par le représentant Lakanal, sur l'École Normale. Elles vous révéleront les espérances qu'on fondait sur cette création.

« Aussitôt que seront terminés à Paris ces cours de
 « l'art d'enseigner les connaissances humaines, la jeu-
 « nesse savante et philosophe, qui aura reçu ces grandes
 « leçons, ira les répéter à son tour dans toutes les parties
 « de la république, d'où elle aura été appelée; elle ou-
 « vrira partout des écoles normales. Cette source de lu-
 « mières si pure, si abondante, puisqu'elle partira des
 « premiers hommes de la république en tout genre,
 « épanchée de réservoir en réservoir, se répandra d'es-
 « pace en espace dans toute la France, sans rien perdre
 « de sa pureté dans son cours. Aux Pyrénées et aux
 « Alpes, l'art d'enseigner sera le même qu'à Paris, et cet
 « art sera celui de la nature et du génie... On ne verra
 « plus dans l'intelligence d'une grande nation de très-
 « petits espaces cultivés avec un soin extrême et de vastes
 « déserts en friche. La raison humaine, cultivée par tous
 « avec une industrie également éclairée, produira par-
 « tout les mêmes résultats; et ces résultats seront la ré-
 « création de l'entendement chez un peuple qui va de-
 « venir l'exemple et le modèle du monde. »

Dans ces lignes patriotiques, substituez, non, ajoutez à l'idée du savoir celle du bien-être, au mot d'instruction, celui de prospérité publique ; puis souvenez-vous que, dégager les hommes de la misère, c'est affranchir leur raison et leur cœur d'une dégradante servitude, et vous aurez mesuré la portée que pourrait avoir la régénération des écoles régimentaires.

VINGTIÈME LEÇON.

De la possibilité d'introduire dans l'industrie les éléments d'organisation de l'armée.

J'ai examiné avec vous, dans les leçons précédentes, la question de l'application de l'armée à la production et quelques autres questions qui s'y rattachent naturellement. Changeant aujourd'hui de point de vue, je vais rechercher jusques à quel degré il serait possible d'introduire dans l'industrie les habitudes distinctives de l'armée, le point d'honneur, l'esprit de corps, la hiérarchie conservatrice de l'ordre et tutélaire pour l'individu, en un mot, les principaux éléments qui constituent l'organisation militaire.

C'est un champ d'exploration bien vaste, et il est facile à l'esprit de s'y égarer. Mettons-nous donc en garde contre les utopies ; ne nous créons pas des chimères que nous nous fatiguerions à poursuivre sans pouvoir les saisir jamais ; n'essayons pas d'associer des éléments incompatibles. Efforçons-nous de rester sur le terrain de la raison et du bon sens ; et, pour cela, chaque fois que nous aurons plongé nos regards dans les espaces nébuleux de l'avenir, tel que l'imagination se plaît à le conce-

voir, hâtons-nous de nous retourner vers les réalités du passé et du présent, afin d'interroger l'expérience comme les anciens consultaient les oracles.

Est-il ou n'est-il pas possible d'introduire dans l'industrie le sentiment de l'honneur au même degré que dans l'armée, avec la même intensité, et de l'y entretenir par des moyens similaires? C'est difficile. Cette dignité, cette idée desoi qu'inspire à l'homme la conscience d'un danger bravé de propos délibéré et de gaieté de cœur, pour la chose publique, pour le salut de l'État, est le propre de la vie militaire et n'appartient qu'à elle.

Non qu'il n'y ait place dans l'industrie pour le sentiment de la dignité personnelle et de l'honneur, même en tant qu'il résulte d'un danger couru; non que le péril n'apparaisse fréquemment dans ses travaux. Combien est périlleuse, par exemple, l'existence du marin, depuis le modeste caboteur qui, de l'embouchure d'un fleuve se rendant aux bouches du fleuve voisin, affronte les récifs, les bancs de sable et les courants, jusqu'au hardi navigateur affrontant les parages du cap terrible auquel les tempêtes avaient donné leur nom, ou qui, dans les mers sombres et froides, situées à l'extrémité australe du continent américain, double résolument cet autre promontoire qui effraya Magellan lui-même, à ce point qu'il chercha ailleurs un passage et découvrit le détroit qui perpétue la gloire de son nom! Le mineur, qui, en fouillant les entrailles de la terre, brave les torrents souterrains, les éboulements, les explosions du gaz inflammable, a besoin d'un courage de tous les instants, et puise dans sa lutte contre la nature un sentiment de fierté, qui, en quelques pays, a donné naissance à cette locution: *Fier comme un mineur*. Et le machiniste, qui conduit ce coursier impétueux, impatient du frein, à la force prodigieuse, que l'homme a tiré du fond de

son génie, comme jadis un dieu fit sortir de terre le cheval pour le donner à la ville d'Athènes et s'en faire un titre éternel à sa reconnaissance, je veux parler de la locomotive ! Tous les travailleurs de l'industrie qui sont les géoliers ou les maîtres des éléments enchaînés et asservis à notre usage, ont affaire à de rudes captifs ; ils peuvent dire, comme le soldat, qu'ils ont la mort à leur côté.

Dans un autre ordre de faits, dans une autre région de l'industrie, le commerçant qui se livre à des spéculations nouvelles et par cela même aventureuses, le manufacturier qui brise ses machines et transforme ses procédés, consacrant à cette rénovation une fortune péniblement acquise, courent l'un et l'autre des chances moins formidables sans doute que celles du navigateur se lançant à pleines voiles sur une mer inconnue, mais cependant bien faites pour émouvoir. Eux aussi, ils ont devant eux des écueils ; sur leur passage se tient quelquefois un ange exterminateur, la banqueroute.

Rien donc ne serait plus injuste que de contester à l'industrie le sentiment du péril qui ennoblit l'homme, et celui du point d'honneur avec ses louables susceptibilités.

Mais, on doit l'avouer, dans tous les travaux de l'industrie, de quelque nature qu'ils soient, on aperçoit toujours et nécessairement une arrière-pensée de lucre, je devrais dire une *avant*-pensée, car c'est l'amour du gain qui est le mobile de l'industrie ; c'est la soif de la richesse qui provoque ses efforts et qui l'excite à braver les dangers et les fatigues.

Je n'entends nullement stigmatiser ici cette poursuite des biens matériels. C'est un désir que ne blâme pas la sagesse, que ne réproouve point la morale, qui nous est commandé par notre nature. La perfectibilité de l'homme

en société dépend de l'accomplissement de certaines conditions physiques qu'il faut remplir. Nous avons un corps aussi bien qu'un esprit ; et, dans l'intérêt même de notre intelligence, pour le bien de notre âme, il ne nous est pas permis de négliger le corps. Ayons donc garde de dédaigner les hommes qui recherchent honnêtement la fortune par le labeur industriel et y consacrent leurs facultés. Par leurs conceptions et par leurs actes, ils contribuent puissamment, d'une manière directe ou indirecte, à l'amélioration du sort du plus grand nombre. Je ne reviendrai pas ici sur ce que j'ai dit à ce sujet dans une autre partie de ce *Cours* (1). Je ne répéterai pas ce que je vous ai exposé ailleurs à l'occasion des perfectionnements qu'éprouve la puissance productive du genre humain, à l'immense avantage de la société, du fait non-seulement des inventeurs, mais encore des chefs d'industrie qui s'approprient leurs découvertes (2). Soyons donc disposés plutôt à estimer et à honorer les hommes par lesquels s'opèrent ou se propagent ces acquisitions bienfaisantes, lors même que le seul amour du gain les aurait animés dans leurs travaux.

Toutefois, les sentiments réputés nobles par excellence n'ont pas dans l'industrie la place qu'ils occupent dans l'armée, et la pensée qui élève le plus la nature humaine est bien plus particulièrement l'apanage de la vie militaire.

Le sublime de la nature humaine réside, en effet, dans le dévouement. L'homme qui se sacrifie pour ses semblables, fait plus que les autres : il va au delà du devoir du

(1) Voir dans le premier volume, page 228, le onzième discours d'ouverture qui est le développement de cette proposition : *Le désir du bien-être est légitime.*

(2) Je renvoie sur ce sujet au premier volume de ce *Cours*, pages 312 et suivantes.

commun des hommes, il dépasse les limites ordinaires de notre nature bornée et s'élève jusqu'à une région supérieure. Or, disons-le, même en protestant de l'horreur que nous inspire la guerre, l'esprit du dévouement le plus complet, du sacrifice le plus absolu, se saisit à certains moments de toute une armée. Alors la vie militaire présente la plus haute expression de la noblesse de l'homme, comme de sa force. Le sentiment du sacrifice grandissant tous ceux qui le portent en eux, tel qui, hors de là, serait pris pour un Thersite, devient alors le pareil d'Achille.

Mais si, à certains moments, la vie militaire se recommande à l'admiration des hommes par l'abnégation la plus héroïque, à d'autres instants elle offre le spectacle des sentiments les plus regrettables. C'est la vengeance, c'est la cruauté sanguinaire, c'est enfin tout ce qu'il faut pour autoriser cette parole, que si par un côté de sa nature l'homme tient de l'ange, par l'autre il confine à la bête des bois. L'enthousiasme militaire, qui nous séduit tant par sa noblesse, est fréquemment souillé par un mélange impur et affreux ! Ce feu sacré du dévouement, qui jette tant d'éclat et qui provoque les transports de la foule, ceux des sages eux-mêmes, s'entretient d'une haine aveugle contre des hommes dont tout le crime est d'être nés sur l'autre rive d'un fleuve ou sur le penchant opposé d'une montagne. Le soldat apparaît comme un être descendu du céleste séjour, lorsque, pour protéger des populations paisibles, pour sauver les jours des vieillards et des enfants, l'honneur des mères et des filles éplorées, il expose sa poitrine aux baïonnettes ennemies. Mais, quand il se livre au pillage, à l'incendie, à tous les excès que la guerre entraîne avec elle, alors l'envoyé du ciel disparaît et à sa place se montre l'homme avec les plus tristes instincts qu'il porte

en lui, en vertu de la partie animale de son être.

Si chez l'immense majorité des travailleurs, l'industrie ne s'élève jamais, comme la guerre, aux plus grandes hauteurs de notre nature, jamais non plus elle n'est forcée de descendre, ainsi que le fait la guerre, aux degrés les plus bas. Si elle est sans gloire apparente pour le plus grand nombre, elle peut du moins être honorable pour tous, et elle ne cesse jamais d'être utile. Elle recèle dans ses flancs une inépuisable fécondité. C'est ou ce doit être pour le genre humain une mère nourricière qui incessamment vide une corne d'abondance. Qui voudrait en dire autant de la guerre ?

Si Ce serait s'abuser que de considérer la vie de l'homme industriel comme nécessairement dominée par la cupidité, et de croire qu'on ne peut réussir dans cette carrière qu'en se laissant absorber tout entier par la passion du lucre. Un peuple qui serait exclusivement adonné à l'industrie, qui n'aurait d'activité, de pensée, de rêve que pour le travail et pour les profits qu'il rapporte, s'abrutirait infailliblement et tomberait dans un matérialisme dégradant. Il serait bientôt en proie à toutes les turpitudes et arriverait à se déshonorer par toutes les lâchetés. Mais un tel peuple serait une création monstrueuse et ne saurait avoir qu'une existence éphémère ! Il ne s'agit pas de mutiler l'humanité, de lui ravir toutes ses facultés, hormis celle de produire et de gagner, afin que celle-ci se développe à l'excès. Un peuple et un individu peuvent pratiquer avec succès l'agriculture, les manufactures, le négoce, sans sacrifier les attributs les plus relevés de l'homme et sans dégrader leur âme. Il est donné à l'homme industriel d'associer à la poursuite de la richesse des goûts raffinés et de nobles désirs. La vie industrielle n'exclut ni les sciences, ni les lettres, ni les arts. L'industrie ne

se refuse pas à fleurir à l'ombre de la religion. Le peuple anglais, qui est un des plus industriels de l'Europe, est un des plus religieux. Parmi les populations qui se consacrent avec zèle aux diverses formes du labeur industriel, le dévouement et le détachement des biens matériels se font place aussi bien que parmi celles qui n'ont qu'un goût médiocre pour le travail.

Il est impossible d'en douter, pour peu que l'on consulte l'histoire ; ces intrépides communes des Pays-Bas qui firent tant d'héroïques efforts pour conquérir la liberté politique, et à la mémoire desquelles l'Europe libérale doit tant de respect et de reconnaissance, elles excellaient dans l'industrie. Les provinces-unies de Hollande, qui plus tard s'exposèrent à tant de périls, sacrifièrent tant de sang et de trésors pour conserver leurs croyances, étaient également des populations essentiellement industrielles.

Cependant, des observations que je vous ai présentées, il résulte assez clairement que l'esprit guerrier et l'esprit industriel sont fort dissemblables. Ils doivent donc se révéler par des formes extérieures très-différentes. En d'autres termes, il ne faut pas songer à calquer l'organisation de l'industrie sur celle de la guerre. Tout ce que l'industrie peut demander à la guerre, ce sont des indications sommaires et générales sur ce qui caractérise l'organisation et l'ordre, sur les cordes qui répondent dans l'âme aux sentiments de la dignité et de l'honneur.

Fait digne de réflexion ! l'industrie qui enrichit les peuples et adoucit les existences individuelles, l'industrie, à l'aide de laquelle nous orons la planète que la Providence nous a donnée pour séjour, et par qui nous assurons à notre esprit des loisirs ; l'industrie dont les chefs participent individuellement au gouvernement de l'État, en ce sens

qu'ils peuplent l'enceinte législative dans les pays en possession du régime représentatif, n'est aujourd'hui encore qu'une juxtaposition confuse d'affaires privées. L'homme qui est dans les rangs de l'armée, sent qu'il personnifie un intérêt national; celui qui parcourt, même avec distinction, une carrière industrielle, ne sent en lui-même, à ce titre, rien de plus qu'un intérêt particulier. De cette différence de position résulte un développement différent des sentiments de dignité et de respect de soi, une disposition différente vis-à-vis de l'intérêt public.

On aperçoit ici une des raisons pour lesquelles la société a le plus impérieux besoin d'avoir la religion à côté de l'industrie comme une règle et une sauvegarde. Le sentiment religieux occupe dans l'ordre moral le premier rang, parce que c'est celui qui donne à notre pensée et à nos sympathies la plus large zone pour s'étendre. Il unit en effet l'homme à toute la famille humaine, à l'univers, au passé, au présent, à l'avenir, par les liens de l'affection et par ceux du devoir. Au contraire, l'homme qui s'absorbe dans un intérêt individuel incline à être à lui-même sa patrie, son univers, je dirais volontiers son Dieu. A ce titre le sentiment religieux est le correctif le plus puissant des appétits individuels et il n'est pas possible à l'industrie de se dispenser de l'avoir auprès d'elle, comme un tuteur et un guide.

Ce que nous disons ici du sentiment religieux peut s'entendre aussi du sentiment patriotique. Le patriotisme, lorsqu'il est fortement enraciné dans l'Etat, et l'esprit public, lorsqu'il est bien développé, sont d'admirables préservatifs contre les écarts auxquels les hommes pourraient se laisser entraîner, lorsqu'ils sont excités par le désir du lucre dont on est porté à s'animer dans les professions industrielles. Ils retiennent sans ef-

forts les hommes d'élite et, formant de la société un faisceau serré, ils lui donnent la force de contenir ou de réprimer les autres.

Posons donc en principe que, sans la religion ou la philosophie qui, pour certaines âmes élevées, passionnées pour l'indépendance, n'est qu'une autre forme des vérités éternelles, et sans le patriotisme qui est une autre sorte de foi, la société manquerait d'un abri contre tous les abus qu'on flétrit sous le nom d'industrialisme. Mais de quels correctifs énergiques n'a pas besoin aussi l'esprit guerrier!

Il y a quelques années, quelques hommes généreux qui ne manquaient point de lumières, mais qui étaient mieux pourvus de bons sentiments que d'expérience, émus des souffrances physiques et morales d'une partie considérable des populations, effrayés de cette incertitude du lendemain qui dans l'industrie manufacturière et commerciale pèse plus ou moins sur tout le monde, depuis l'opulent banquier jusqu'au pauvre rattacheur de fils, et persuadés que la source du mal résidait dans l'exagération de l'intérêt individuel et dans l'absence du sentiment social et national, avaient conçu l'idée de constituer l'industrie à peu près sur le modèle de l'armée. Le travail industriel eût été centralisé sous les auspices et sous la direction de l'État. C'est sous cette forme que, selon eux, se serait heureusement introduite dans l'industrie la largeur de sentiment qui lui fait défaut. C'est par ce même procédé que les classes ouvrières auraient joui des bienfaits de l'organisation. Les ouvriers auraient porté l'uniforme; sous certaines réserves, ils auraient eu la vie commune; ils auraient obtenu un avancement graduel suivant leur mérite, et finalement une retraite dans leurs vieux jours. Quoique à l'heure qu'il est, après les funestes retentissements qu'il eut

en 1848, ce système compte peu de partisans avoués, il n'est pas inutile de s'y arrêter. A une certaine époque, il avait fait de nombreux prosélytes, et il peut quelque jour retrouver la vogue qu'il a perdue.

L'idée fondamentale du système avait été suggérée par l'observation de certains faits qui sont en effet remarquables. Au sein de chaque État, des corps existent qui n'ont point une destination militaire, mais dont l'organisation est cependant analogue à celle de l'armée. Ainsi, partout, l'État fait surveiller les frontières par des douaniers. En France, les douaniers suffiraient à former une armée presque aussi nombreuse que celle qui a figuré dans telle bataille à jamais mémorable (1). De même que les soldats, ils portent un uniforme, sont encadrés dans les rangs d'une hiérarchie, ont un droit à l'avancement et obtiennent plus tard une pension de retraite. L'administration toute pacifique des forêts a des gardes également revêtus d'un uniforme et classés comme fonctionnaires, avec des droits attachés aux divers rangs de la hiérarchie (2). Dans les villes et même les villages, les pompiers sont constitués avec quelques attributs militaires pour une œuvre éminemment pacifique; ils ont le plus souvent un uniforme, et, dans quelques grandes cités, ce sont des corps réguliers, avec un salaire, un avancement et des pensions de retraite. Dans quelques pays, on trouve ce régime exceptionnel appliqué à certaines industries: c'est le cas des mineurs du Hartz. En France, enfin, l'armée compte dans ses cadres des corps qui, à proprement parler, ne combattent guères, quoiqu'ils portent toujours des armes: tel est le train de l'ar-

(1) Les douanes occupent 27,883 hommes, dont 25,374 dans le service actif. A Marengo, l'armée française avait 28,000 hommes seulement en ligne.

(2) L'administration des forêts a 4,434 employés, dont 3,637 gardes.

tillerie et celui des équipages. Les soldats de ce dernier corps sont, en partie du moins, de vrais ouvriers, qui construisent le matériel des transports avec une rare perfection. Dans les arsenaux maritimes, certains ouvriers, assimilés aux matelots, sont traités comme des serviteurs de l'État; la prévoyance du gouvernement est éveillée sur eux; une retraite est offerte à leur vieillesse. Enfin, dans toutes les administrations publiques, les employés de tout rang sont l'objet d'une sollicitude permanente. S'ils vivent dans une condition de dépendance plus ou moins étroite, s'ils sont soumis et plus ou moins assujettis, ils sont affranchis du cruel souci que cause l'incertitude du lendemain.

En présence de tous ces faits, l'idée de faire rentrer toutes les industries dans le giron de l'État, offre donc à la première vue quelque chose de plausible; mais elle n'est rien de plus que spécieuse.

Les grands exemples des douanes et des forêts ne sont pas aussi concluants qu'on pourrait le supposer au premier abord. Il n'y a rien de commun entre l'existence du douanier et celle de l'ouvrier; le douanier ne fabrique rien; c'est une manière de soldat; il est au contrebandier ce que le militaire est à l'ennemi. De même le garde forestier est un surveillant et comme une sentinelle ambulante. Quant aux compagnies d'ouvriers de l'armée de terre et des arsenaux maritimes, ce sont des exceptions fort restreintes dans leurs proportions, et qui se justifient par les besoins de l'État et par des convenances spéciales. On ne peut en tirer aucun argument en faveur du projet d'enrégimenter l'industrie et de la placer dans les mains de l'État.

Si ce projet a un sens et s'il est digne de quelque attention, c'est purement comme symptôme de la situation des esprits. Il indique une réaction contre les maux et les

abus qui accompagnent une organisation insuffisante. Mais il présente le caractère absolu et extrême qui appartient à toutes les idées réactionnaires. Aux yeux des hommes sages que la répulsion d'un écart ne jette pas dans l'écart opposé, le malaise et les vices de l'industrie moderne, en tant qu'ils ont pour cause le manque d'organisation, ne prouvent rien, sinon qu'il importe en effet de la doter d'éléments organiques ou de développer ceux qui lui sont acquis déjà; sauf à déterminer, avec poids et mesure et en s'aidant de l'expérience, la nature et la proportion des nouveaux éléments qu'il serait possible d'y introduire et les développements à donner à ceux qu'elle possède.

Pour donner à l'industrie, à un haut degré, le caractère organique, il y a deux moyens : l'un que nous venons de rappeler, et qui est dans le plus grand nombre des cas hérissé de périls et d'impossibilités, consisterait à élever telles ou telles branches de la production nationale au rang d'institutions publiques; l'autre, plus facile à réaliser, et qui présenterait de grandes ressources, serait de répandre dans l'industrie le sentiment de l'association, sous toutes les formes possibles et légitimes, entre les divers intérêts qui présentement ne se rencontrent que pour se contredire et pour se heurter. Par là, tout porte à le penser, on adoucirait, autant qu'on peut l'espérer, beaucoup de souffrances et d'inquiétudes. Je ne dis point cependant, veuillez le remarquer, qu'on les ferait disparaître : ne nous berçons point de cet espoir; en quelque genre que ce soit, une vie quelconque sans tiraillements, sans douleurs et sans luttes est une utopie, et l'accord parfait des intérêts est une chimère.

Il est nécessaire de s'expliquer un peu plus sur l'un et l'autre de ces procédés d'organisation.

Deux forces semblent se disputer le gouvernement des

sociétés modernes; divergentes et opposées en apparence, elles les poussent d'un commun effort vers le même but qui est la civilisation, et leur impriment une marche pareille à celle d'un navire qui gagnerait le terme de sa course, non en suivant la ligne directe, mais en courant des bordées et en louvoyant, tantôt à droite et tantôt à gauche. L'une d'elles est la centralisation; l'autre est la libre action des individus isolés ou volontairement associés. La centralisation tend à remettre sans cesse de nouveaux pouvoirs entre les mains du gouvernement central qui représente l'État; elle resserre les liens de dépendance des individus vis-à-vis de lui. La tendance de la liberté, au contraire, est de rendre chacun de plus en plus indépendant en ses mouvements, maître de sa destinée et responsable de son avenir. Elle se plaît à détendre les attaches que la politique ou l'organisation sociale avait établies jadis, et plus d'une fois elle les a brisées. Il ne nous appartient pas ici de rechercher la raison d'être de ces deux forces. Il nous suffit de constater qu'elles existent, qu'elles sont indestructibles, également indispensables au jeu du mécanisme des sociétés civilisées. La liberté a maintenant des racines profondes dans le cœur des peuples; elle s'épure incessamment à ce foyer dont Prométhée, type des révélateurs, était allé ravir au ciel la première étincelle. La centralisation, de son côté, se déploie d'autant plus que les populations deviennent plus pressées, que les besoins et les professions se diversifient, et que les intérêts se croissent et se compliquent; car alors il importe de plus en plus à la sécurité de tous, à la paix de chacun, qu'il y ait une autorité tutélaire et puissante pour adoucir la rudesse des frottements et pour régler les relations des hommes, dont les passions et les intérêts en présence, si on ne les veillait de près, donneraient lieu à mille déchi-

rements, engendreraient mille tyrannies. La centralisation et la liberté sont dans le monde politique et social, ce que sont dans l'univers la force centripète et la force centrifuge. De même que le mouvement des astres suppose l'action de ces deux forces, l'une, impulsion initiale qui les a lancés dans l'espace et en vertu de laquelle ils tendent à s'échapper sans cesse de leur orbite, l'autre, attraction universelle qui, les rappelant incessamment vers le soleil, centre du système, les retient dans l'éternelle courbe tracée par le doigt du Créateur, de même il n'est pas possible aujourd'hui de concevoir la civilisation sans un grand développement de l'un et de l'autre des deux principes que je viens de nommer. Si le principe de centralisation existait seul, à l'exclusion de celui qu'on jugerait d'abord son rival et son ennemi, la société, se pétrifiant pour ainsi dire, ressemblerait bientôt à une masse immobile, insensible, inerte. Si le principe de liberté régnait sans partage, la société courrait le risque d'être à l'image de ces amas confus et incohérents de grains de sable, que le vent disperse capricieusement. L'un et l'autre doivent donc, pour le maintien et l'avancement régulier des sociétés, coexister dans le monde social et politique.

Les observations qui précèdent ont une application directe dans le sujet qui nous occupe en ce moment, de l'organisation de l'industrie. Elles indiquent quelle peut être la solution générale du problème. Cette organisation doit faire leur part et à la centralisation et à la liberté. La part de la centralisation consistera en une protection efficace étendue à la masse des opérations et des opérateurs de l'industrie, en une assistance générale telle que celle qui peut résulter des voies de communication, des institutions de crédit, de l'instruction professionnelle. Ce sera encore une surveillance tutélaire écartant des ate-

liers les abus, les violences, l'immoralité flagrante. Ce seront des lois garantissant à tous une bonne et prompte justice, générale ou spéciale, et des mesures de police pour réprimer les fraudes nuisibles au consommateur, préjudiciables au producteur. Ce sera un accueil bienveillant et empressé pour toutes les aspirations légitimes vers le progrès, et par exemple pour toutes les tentatives dont l'objet serait de développer dans l'industrie l'esprit d'association qui se prête à recevoir mille formes. Que dirai-je encore, des actes politiques tels que des négociations intelligentes pour ouvrir des débouchés, quelques sacrifices pour fonder des colonies. La centralisation révélera ainsi son action bienfaisante, sans prétendre à l'accaparement de l'industrie. Et si le gouvernement se croyait fondé à s'emparer de telle ou telle production, afin de l'exercer lui-même à l'exclusion de tous, ce ne serait que par exception, dans un cas de nécessité pressante, ou en vue d'un intérêt public bien constaté qu'on ne pourrait autrement satisfaire, ni dans le présent ni dans un avenir même peu prochain.

Mais le travail doit rester libre. L'invention et le perfectionnement des procédés appartiennent de droit divin au domaine de la liberté. Le progrès de l'industrie réclame une forte tension du ressort individuel. L'individu doit donc avoir dans l'industrie ses franchises, jusqu'au point où il contrarierait visiblement l'intérêt général. Mais dans l'industrie l'avenir appartient à la liberté, tempérée par la surveillance de l'autorité, et plus encore par celle de l'opinion qui a besoin d'être de plus en plus éclairée et vigilante. Il lui appartient sous la condition expresse qu'elle marchera dans un accord majestueux et fécond avec le principe d'association, qui lui-même se révélera sous des formes qu'il ne saurait être donné à personne de bien préciser présentement, car

elles ressortiront des événements non moins que de la méditation des philosophes et de la sagesse des hommes d'État.

L'idée de faire accaparer tous les travaux industriels par l'État, est donc chimérique. Tel ne saurait être le secret de l'organisation du travail.

VINGT-UNIÈME LEÇON.

Le principe de la concurrence doit être maintenu, parce que, si la concurrence donne lieu à des abus, elle produit des avantages bien autrement grands.

Les hommes qui s'étaient faits les hérauts ou les défenseurs de l'idée d'enrégimenter l'industrie et de la remettre, ainsi encadrée et disciplinée, entre les mains de l'État, alléguaient à l'appui de leur thèse les abus incontestables qu'a engendrés souvent une concurrence effrénée. Ils ne voulaient rien moins qu'abolir la concurrence même : ils ne s'en cachaient pas. Ils ne voyaient pas que la concurrence est dans les arts industriels la figure spéciale de la liberté. Or comment serait-il possible d'écarter du domaine du travail ce stimulant si précieux ? Le bon sens public proclame que la liberté du travail est une des plus précieuses conquêtes de la grande révolution sociale qui s'est accomplie chez nous à la fin du dernier siècle et qui se propage de toute part aujourd'hui. En Europe, depuis le retour de la paix qui mit fin, en 1815, aux luttes cruelles entre des peuples faits pour s'estimer et s'aimer, elle ne cesse pas de déployer les preuves de sa fécondité. En Amérique, la liberté du travail a donné à la civilisation, dans un intervalle de trois

quarts de siècle, un continent couvert de magnifiques et riches campagnes, de cités populeuses et belles, de manufactures dignes d'être citées comme des modèles par la haute moralité qui y règle les rapports des chefs d'industrie et des ouvriers. Dans la sphère du travail pas plus qu'ailleurs, la liberté n'est point dans le monde un vain fantôme apparu pour un jour.

Si la concurrence a produit des maux trop réels, que de services n'a-t-elle pas rendus ! Combien d'autres elle est appelée à rendre encore ! En dépit des accidents fort regrettables assurément qu'elle peut occasionner, elle semble une des conditions essentielles de l'accomplissement des destinées humaines, dans ce qu'elles ont de plus consolant pour quiconque aime ses semblables. Je vais m'expliquer.

L'humanité, depuis son origine, tend, d'un pas lent quelquefois, mais jamais interrompu, vers une destination digne d'envie, vers cette liberté qui serait complète parce qu'elle serait réciproque et, à ce titre, impliquerait l'ordre, et qui consisterait dans le plein développement de nos facultés et dans leur exercice au profit de nos semblables et au nôtre. La jouissance même bien imparfaite de cette liberté définitive et véritable est subordonnée à des conditions matérielles, et l'aisance lui est indispensable comme un piédestal à une statue, plus que cela, presque comme le corps à l'âme. Or la concurrence est un stimulant énergique dont l'intervention est nécessaire pour susciter infailliblement cette aisance précieuse.

Avec la concurrence, en effet, et avec elle seule, seront successivement appliquées à l'industrie les découvertes de la science, qui, sans elle, demeureraient, pendant une longue suite d'années, de siècles peut-être, stériles pour le bien-être général.

L'esprit humain, dans le cours des siècles, a fait des découvertes merveilleuses, dont il a le droit d'être fier. Toutefois, dans nos rapports avec le monde matériel, nous avons été, jusqu'à ce jour, théoriciens beaucoup plus que praticiens. D'une main tantôt audacieuse, tantôt subtile, nous avons soulevé le voile de la nature. Pénétrant ainsi par un intrépide essor vers les cieux, ou, par la patience de la ruse, dans la région des mystères, nous y avons ravi de nombreux secrets. Mais ces admirables conquêtes, nous n'avons pas su jusqu'ici les rendre assez fécondes pour notre usage.

Quoi de plus beau et de plus imposant, par exemple, que la science astronomique ! Nous sommes parvenus à calculer la distance des astres au soleil ; nous pouvons estimer l'intervalle qui, à chaque moment, les sépare les uns des autres ; nous avons mesuré le ciel comme l'arpenteur jalonne la longueur de nos rues ; nous savons, avec le dernier détail, la durée des révolutions des planètes dans l'espace et sur elles-mêmes, ainsi que les perturbations accidentelles qu'éprouvent leurs vastes orbites ; nous connaissons avec tant de précision tous les mouvements célestes, que nous pourrions croire que notre doigt a tracé dans l'immensité les courbes décrites par les globes de l'empyrée, quoique ces courbes aient pour unité de mesures un million de lieues ; nous, petits êtres qui n'avons pas six pieds de haut. Nous avons fait plus : portant pour ainsi dire la main sur leur surface, nous avons relevé leurs dimensions. Êtres faibles et chétifs, nous pouvons dire combien pèsent ces planètes de Jupiter et de Saturne, auprès desquelles la terre que nous habitons n'est qu'un globule (1). De tel de ces

(1) Le volume de Jupiter égale 1333 fois, et celui de Saturne 928 fois le volume de la terre.

corps, nous avons pu raconter avec assurance que son atmosphère est épaisse ; de tel autre, qu'elle est légère ; dans un troisième, nous avons reconnu un astre mort, sans végétation pour l'embellir, sans eau pour l'arroser, sans air qui le baigne. Pour ce qui est de notre planète, notre pensée a plongé dans ses profondeurs ; nous avons deviné ce qui se passait au fond de ses entrailles, quelle chaleur y régnait. Nous avons saisi la vie animale et végétale dans toutes ses manifestations, depuis les êtres les plus monstrueux jusqu'à ceux que le microscope seul révèle à notre vue. Reculant de cent mille années en arrière, ou peut-être de cent millions, nous avons retrouvé les conditions d'existence d'animaux qui avaient disparu bien avant que l'homme n'eût été créé ; nous avons apprécié les rapports de leur organisation avec la nôtre, et nous avons osé décrire leurs habitudes et leurs mœurs.

Les acquisitions faites par la science sont donc prodigieuses ; mais c'est notre curiosité seule qu'elles satisfont ; et, de ces grandes lois de la nature que nous avons découvertes, nous n'avons su jusqu'à ce jour tirer que peu de conséquences pratiques au profit des hommes. Ainsi nous ne nous les sommes appropriées qu'à demi. Notre esprit plane orgueilleusement sur la nature ; mais notre corps ne participe pas assez à ce glorieux empire. Il reste encore tristement asservi au monde matériel. Il l'est par des besoins grossiers, que, pour le grand nombre de nos semblables, nous ne savons pas même à moitié satisfaire, faute d'avoir suffisamment acclimaté dans les régions du travail industriel les pensées surprises à la nature par les argonautes de la science.

Voilà comment nous n'avons pu encore obtenir de la terre, pourtant si féconde, qu'elle offre une nourriture et un vêtement passables à tous ceux du moins de nos frères qui l'en sollicitent par le travail.

Cependant, l'œuvre est commencée; elle est en train; elle se poursuit. Depuis trois quarts de siècle, un mouvement nouveau s'est déclaré dans ce sens, contemporain du progrès de la liberté politique; tant la solidarité est étroite entre celle-ci et ce qu'on peut appeler les franchises matérielles! Depuis lors bien plus qu'auparavant, la science a donné la main à l'industrie, et, par l'effet de cette union, la puissance de l'une et de l'autre s'est prodigieusement accrue.

Or, dans cette voie d'application où les hommes sont entrés depuis un demi-siècle, c'est la concurrence qui les aiguillonne et les fait avancer.

Grâce à la concurrence, les objets manufacturés baissent de prix de plus en plus, et descendent à la portée d'un nombre toujours croissant de consommateurs. Sous son impulsion, l'industrie éprouve dans ses procédés des changements rapides, et sans cesse se renouvelle. Au milieu de ce mouvement perpétuel, celui-ci réussit avec éclat, celui-là succombe, souvent après avoir lutté avec un courage et une intelligence dignes d'un meilleur sort. Mais en somme, à travers quelques désastres individuels, qui assurément sont déplorables et contre lesquels il convient de chercher toutes les garanties compatibles avec la liberté du travail, l'industrie poursuit sa marche ascendante, et le résultat évident de ses perfectionnements, c'est l'admission d'un nombre de plus en plus considérable des membres de la famille humaine à des jouissances qui, jusqu'alors, n'étaient accessibles qu'à une minorité privilégiée.

J'attache le plus grand prix à justifier par des exemples cette proposition, que la concurrence, qui, faute d'avoir encore des contre-poids suffisants, a occasionné des souffrances individuelles et des désordres, n'en est pas moins le principe des avantages les plus signalés au profit de la

civilisation, et particulièrement en faveur du plus grand nombre au nom duquel cependant on l'a accusée amèrement.

Je pourrais appeler votre attention sur les effets de la métamorphose que la fabrication des tissus a subie; ils sont tels, qu'aujourd'hui la femme de l'ouvrier porte des robes que les reines eussent enviées il y a quatre ou cinq cents ans. Il est ordinaire qu'un chef de famille, dans la classe des artisans, possède une paire de bas de soie, tandis qu'autrefois les souverains en manquaient; témoin ce roi d'Angleterre qui, ayant à recevoir un ambassadeur de France, supplia un de ses parents de lui prêter la sienne pour cette circonstance solennelle.

Jadis, un livre était un objet à la portée de la seule opulence. L'imprimerie vint, et il ne fallut plus pour un volume la vie d'un copiste. Les productions de l'esprit tombèrent à des prix bien plus abordables. A Paris, cependant, un ouvrage nouveau, d'étendue moyenne, se publie généralement encore sous la forme de deux volumes in-8°, valant 15 francs. Cependant à l'in-8° on commence à substituer le format dit anglais, qui ne coûte que 3 francs par volume. Mais les Belges, qui se faisaient les uns aux autres la concurrence la plus active, ont à la fois diminué et le format et le nombre des volumes. De l'ouvrage qui, à Paris, paraissait en deux in-8°, ils ont fait, eux, un in-12 ou un in-18, qu'ils ont vendu d'abord 3 fr., puis 2 fr. 50 c., 2 fr., 1 fr. 50 c.; ils l'avaient même réduit à 75 c., et finalement un des libraires de Bruxelles, plus hardi que les autres, avait coté ses volumes à 35 c. Je dois dire que, à ces prix, la librairie belge ne faisait plus de profits et que, lassée de se faire ainsi la guerre à elle-même, elle a vu sans peine la convention internationale qui lui a interdit la contrefaçon.

Mais je n'insiste pas davantage ici sur les effets de la concurrence au sujet des objets manufacturés proprement dits : il n'est personne dans cet auditoire qui ne fût prêt à citer des faits remarquables en ce genre. J'aurai d'ailleurs lieu d'y revenir plus tard lorsque je traiterai la question du bon marché (1). Je crois devoir m'attacher à des exemples d'un autre ordre.

Ces chemins de fer, qui semblent appelés à changer la face du monde, n'est-ce pas à la concurrence que nous les devons? Le premier chemin de fer qui ait été construit, avec la vapeur pour unique et rapide force motrice, est celui de Manchester à Liverpool. Pourquoi fut-il entrepris? C'est que les propriétaires des canaux et des routes qui existaient entre ces deux puissantes cités, tirant de leur position tout le parti possible, demandaient de hauts prix au commerce pour l'expédition des houilles, des cotons, des bois de teinture et autres matières premières employées par les populations manufacturières du comté de Lancastre, et de plus hauts pour le retour des produits manufacturés qui, de Manchester, se rendaient à Liverpool, afin de s'embarquer pour toute destination. Les négociants de Liverpool et les fabricants de Manchester résolurent d'ouvrir une autre voie qui fit concurrence aux anciennes. Mais on ne fait pas passer des canaux partout; on n'a pas à commande l'eau nécessaire à leur alimentation. Ayant eu connaissance d'un mode nouveau de transport, consistant à conduire des voitures sur des barres de fer, et auquel il semblait possible d'appliquer la vapeur, les hommes entrepreneurs qui avaient projeté la communication nouvelle, se décidèrent à employer ce système en provoquant,

(1) Voir plus loin les leçons qui terminent ce volume, à partir de la vingt-troisième.

parmi les ingénieurs, par la promesse d'une forte récompense, l'invention de la machine locomotive, grâce à laquelle la vapeur devait remplacer les chevaux. L'essai réussit au delà de toute espérance, George Stephenson remporta le prix aux acclamations du public, et la civilisation fut ainsi dotée des chemins de fer.

Les chemins de fer sont tout modernes ; ils datent de 1830, en tant que voies de transport à grande vitesse. Voici une autre industrie plus moderne encore, déjà bien remarquable pourtant par sa puissance, car elle est, peut-être, de nature à modifier les rapports d'un continent à l'autre, et elle offre un nouvel exemple de ce que peut la concurrence ; c'est la filature mécanique du lin. Jusqu'à ces derniers temps on ne pouvait filer qu'à la main ce textile qui abonde dans nos climats tempérés, ce qui élevait à l'extrême le prix des tissus de lin de quelque beauté. C'est pourquoi les consommateurs recherchaient les étoffes de coton, et ainsi l'Europe tirait et tire encore de l'Amérique des masses énormes de coton brut qu'elle file et qu'elle tisse de préférence au lin et au chanvre, quoiqu'elle puisse récolter ceux-ci sur son propre sol en quantité illimitée, et que pour le coton elle soit sous la dépendance presque exclusive des États-Unis. Cependant en Angleterre, car c'est là qu'il faut rechercher les effets les plus extraordinaires de la concurrence, les bénéfices étant fort réduits par la lutte des filateurs les uns contre les autres, et par celle des tisseurs, quelques-uns eurent l'idée de reprendre des essais de filature mécanique du lin, qui avaient été poussés avant par un habile ingénieur français (M. Philippe de Girard), et le succès a été tel que cette nouvelle industrie est devenue l'une des ressources de l'Angleterre manufacturière. Peu de temps après, le reste de l'Europe s'y est mis. Le lin et le chanvre ont repris dans les usages de l'Europe une partie

de la place que le coton leur avait ravie, ou plutôt ils s'en sont fait une nouvelle, sans que le coton y perdît rien, car l'emploi de ce dernier textile a acquis des accroissements énormes. L'Angleterre qui en 1842, c'est-à-dire à l'époque où la filature mécanique du lin et du chanvre prit son essor, absorbait 240,700,000 kilogrammes de coton, en a employé 463,841,000 en 1856. Dans le même intervalle, le Zollverein est passé de 16 millions de kilogrammes à 49 millions, et la France de 57,327,000 kilogrammes à 84,217,000. On craint partout de manquer de coton brut.

J'emprunte à l'Angleterre un dernier exemple. La fabrication des machines à vapeur était parvenue chez elle à une grande perfection ; mais les ateliers n'avaient pas des commandes proportionnées à l'énergie de leurs moyens, à la grandeur de leur capital. Les constructeurs étaient donc, avec anxiété, en quête d'une nouvelle application de ces puissants engins, qui leur élargit la carrière. Il avait bien été question, depuis la paix, de s'en servir pour traverser les mers ; mais un pareil voyage était jugé plein de périls. Exécuté une fois entre l'Angleterre et l'Inde, on n'avait pas osé le répéter. Harcelés par leur concurrence réciproque, les constructeurs s'avisèrent de renouveler, après 1830 dans la Méditerranée, puis entre l'Europe et l'Amérique, l'expérience de 1816, après laquelle on s'était reposé. Cette fois, la réussite a été complète de toute part. Grâce à cette nouvelle application de la vapeur, Athènes, Alexandrie et Constantinople se sont trouvées à nos portes. Peu après, par la réussite de la navigation transatlantique à vapeur, le nouveau continent a été tout voisin de l'ancien. Il n'y a plus eu deux mondes. Cette autre contrée, si reculée qu'elle semblait, pour ainsi dire, appartenir à une autre planète, la Chine, n'a plus été qu'à six semai-

nes de nous (1). Aussitôt, par l'inévitable enchaînement des faits, s'est produit un résultat plus extraordinaire et moins prévu que tout le reste. Il a paru contraire à toute raison, et au droit qu'ont tous les membres de la famille humaine d'avoir des rapports les uns avec les autres, que la Chine restât hermétiquement fermée. De là les tentatives qui ont eu lieu et qui se poursuivent en ce moment pour le renversement des barrières qui séparent la Chine de la civilisation occidentale, et tout porte à croire qu'elles tomberont bientôt, ce qui sera un événement d'une portée incalculable !

Considérons donc comme établi que la concurrence est le stimulant le plus puissant du progrès de l'industrie ; qu'excité par elle, l'esprit inventif de l'homme accomplit de véritables miracles en faveur de la civilisation, précisément à l'avantage du plus grand nombre. Gardons-nous désormais de qualifier d'illusion l'enthousiasme avec lequel nos pères, dans leur soif d'amélioration, ont choisi, afin de le léguer à leur postérité, le régime de la concurrence ; et en nous livrant à la recherche des moyens de procurer au travail, dans la limite où il en a besoin, de nouveaux éléments d'organisation, gardons-nous d'admettre, à titre d'expédient possible, la suppression de la concurrence ; posons en principe au contraire qu'elle doit être profondément respectée.

Que si vous objectiez qu'à côté des avantages de la concurrence il faut voir aussi les inconvénients et les souffrances dont elle est l'occasion et la cause, et qu'il est indispensable d'y apporter remède, il serait possible de répondre d'une manière satisfaisante pour tout esprit impartial.

(1) Déjà par la navigation à la voile, quelquefois le fret de Liverpool pour la Chine était à plus bas prix que le fret de Liverpool pour le Havre.

Assurément la concurrence a ses abus, dans le nombre, il faut signaler les fraudes commerciales, et d'une manière générale une certaine influence déplorable sur le moral de l'industrie; mais c'est qu'il n'y a aucune de ses facultés dont l'homme ne puisse abuser. La liberté humaine, dont la concurrence n'est qu'un des aspects, est ce dont il peut abuser le plus; mais ce serait aujourd'hui détruire la société même que de supprimer soit la liberté civile, soit la forme spéciale sous laquelle elle se présente dans le domaine du travail (1).

Personne ne conteste que dans certains cas des règlements de police industrielle ne soient opportuns. Par là on remédierait, et même on remédie déjà, à une partie des abus de la concurrence. Seulement ces règlements doivent être conçus dans un esprit de grande réserve, sous peine de produire plus de mal que de bien.

Des applications heureuses et prudentes du principe d'association permettraient aussi de limiter les torts qu'on reproche à la concurrence. On peut faire jaillir de ce principe un système de surveillance réciproque, qui, en même temps qu'il serait beaucoup plus efficace, dans la plupart des cas, que les moyens de police attribués à l'autorité, serait beaucoup moins sujet à devenir arbitraire et vexatoire.

Peut-être aussi serait-ce s'abuser que de croire que la concurrence soit appelée à agir éternellement avec l'énergie qu'elle déploie aujourd'hui, et à occasionner des accidents et des méfaits pareils à ceux dont nous avons été les témoins, en supposant que, par les moyens au sujet desquels je viens de présenter quelques indications générales, on ne dût pas parvenir à restreindre prochainement

(1) Dans une des leçons suivantes il sera parlé moins brièvement des fraudes commerciales et des moyens de restreindre, réprimer ou prévenir.

nement les fâcheux effets par lesquels se révèle quelquefois ce principe d'ailleurs éminemment fécond. Tous les siècles ne ressembleront pas à celui dans lequel nous avons été jetés, ni par leur gloire, ni par leur fécondité, ni par leurs angoisses. Nous sommes, il faut franchement le dire, à une de ces époques pour lesquelles le repos n'est point fait, et où le bonheur, en tant qu'il résulte d'un balancement harmonieux des désirs par les jouissances, disparaît presque de ce monde. C'est un de ces états transitoires pendant lesquels les sociétés éprouvent une rénovation, un de ces passages hérissés de périls et de peines, entre un passé dont on ne veut plus et un avenir meilleur qu'on a entrevu, à la faveur d'un divin éclair, et vers lequel on s'est précipité avec un élan qu'on n'est plus le maître de contenir. C'est un abîme qu'il faut franchir, mais où l'on ne se fraye un chemin qu'en le comblant par des sacrifices. En pareille situation, si l'on éprouve des désirs disproportionnés à tout ce qu'on peut atteindre, c'est qu'on désire pour le compte de toute une longue suite de générations à venir. Il faut reporter sur la postérité la majeure partie des espérances dont on s'était bercé, et alors elles cessent d'être de l'intempérance. Quand les peuples qui, en des temps comme les nôtres, ont la charge de la civilisation, repoussent ce sentiment de perpétuité et se refusent à se sentir vivre dans les générations qui doivent succéder, ils trouvent que la vie est bien amère ; en eux se soulèvent des pensées de révolte contre la divine Providence ; ils seraient tentés de se livrer à tous les désordres.

Une transition pareille implique une complète transformation dans les moyens de production de l'industrie et dans l'étendue des résultats qu'elle obtient pour le commun des hommes. La civilisation, en effet, a besoin de troquer son matériel incommode et usé contre un

autre qui soit neuf et meilleur. Or, nous l'avons vu, pour le prompt et sûr accomplissement de la métamorphose, il est indispensable que l'aiguillon de la concurrence se fasse sentir avec vivacité. Mais enfin le changement de front ne dure pas indéfiniment. La manœuvre a un terme, et la société fait bientôt une halte, sauf à se remettre plus tard à marcher. Ainsi, l'activité de la concurrence et les inconvénients qu'elle occasionne, à côté de tant d'avantages, pourront s'amoindrir par eux-mêmes, après un certain délai. Quand l'énorme capital intellectuel qu'a lentement accumulé le genre humain, aura été mis en monnaie industrielle, quand l'industrie se sera assimilée tous les trésors que la science recèle à l'état latent dans ses flancs, la fièvre se ralentira, on doit le penser. La vie industrielle sera, pour un certain laps de temps, moins agitée et moins laborieuse. Je dirais qu'alors il y aura du repos sur la terre, si ce n'était un des penchans les plus invincibles de notre nature, de s'empresser de se donner un autre souci en place de celui dont on est délivré.

A la fin du dernier siècle, quelques esprits distingués, l'illustre Bailly en tête, ont cru que la civilisation procédait d'un peuple primitif auquel ils faisaient remonter une foule de croyances qu'on trouve identiques en effet chez la plupart des nations, et de procédés universellement répandus aussi, dont plusieurs, fait merveilleux, sont parfaitement conformes aux indications d'une science supérieure, sans que les travailleurs qui les suivent puissent aucunement s'en rendre compte et en donner la clef. Ils admettaient l'hypothèse de l'Atlantide qui aurait été engloutie au sein des flots d'une mer courroucée, après avoir doté le reste des hommes d'une multitude de découvertes. Un jour viendra, et probablement n'est pas fort éloigné, où tous les arts, remaniés de fond en

comble et régénérés sur toute la surface de la terre, offriront aux hommes, bien plus qu'aujourd'hui, de nombreux éléments de bien-être. On en sera redevable au mouvement dont nous sommes les témoins, les acteurs ou les patients, et où la concurrence fait l'office d'un mobile à l'insurmontable puissance. Mais quand ce moment sera arrivé, les générations actuelles de la société européenne qui se livrent à ce travail de rénovation avec une si infatigable ardeur, un si beau dévouement et un si éclatant succès, n'auront pas seulement une existence mystérieuse et conjecturale sur laquelle dissenteront les savants. Pour tous les peuples, lorsque, dans l'agitation des sociétés, ils trouveront le temps de se ressouvenir, elles seront l'objet positif, notoire, respecté, d'une reconnaissance profonde; aux yeux de tous les enfants des hommes, notre époque sera glorieuse et bienfaisante entre toutes les autres; cela vaut bien la peine de supporter des épreuves, de plus fortes même que celles que la concurrence fait subir aux intérêts.

VINGT-DEUXIÈME LEÇON.

Des éléments d'organisation industrielle qui existent aujourd'hui.

La société actuelle n'est pas sans posséder, à l'égard de l'industrie, un certain nombre d'éléments précieux d'organisation. Nous emploierons la leçon actuelle à énumérer et à décrire rapidement ce qui en existe en France. Ce sont autant de sauvegardes contre les ravages que peuvent faire l'esprit d'isolement, l'abus de l'individualisme. Une première sorte d'abri est offerte par quelques figures

de ce principe d'association, qui donne à l'homme de si grandes forces.

L'association ! rien n'est plus vaste. C'est un principe fécond qui comporte une diversité d'applications infinie. La carrière de l'association est inexplorée encore ; c'est comme un de ces archipels de la mer du Sud, aux innombrables îles, qui ont été visités à peine, et dont on ignore encore et les détours et les ressources. L'expérience, néanmoins, fournit déjà des indications multipliées sur les bienfaits qu'on est fondé à attendre du principe d'association.

Ainsi, dans l'agriculture, l'association offre le moyen de combiner la plupart des avantages de la petite propriété avec ceux de la grande culture. Elle peut y être ou complète ou partielle ; elle peut même n'y être que spéciale et très-restreinte. C'est avec raison que, depuis quelques années, l'attention du public a été appelée sur le mode particulier d'association connu, en Franche-Comté et en Suisse, sous le nom de *fruitière*. La *fruitière* est une société de cultivateurs, qui réunissent tous les jours, dans une laiterie commune, le lait de leurs vaches et le font mettre en œuvre par un homme de l'art aux gages de la société. De la sorte, celui qui n'a qu'une seule vache tire proportionnellement de son lait un aussi bon parti que celui qui en a vingt, et tous recueillent le fruit d'une manutention habile et économique. Il résulte des comptes d'une fruitière située dans le département de l'Ain, qui recevait le lait de vaches de petite taille, que le produit annuel d'une vache, non compris le veau, s'élève à 110 fr. 75 cent. Le produit des vaches suisses est du double. Quelle ressource n'offriraient pas les fruitières à nos pauvres paysans des montagnes pyrénéennes ou alpines !

L'association permettrait fréquemment à nos petits

propriétaires de se procurer les bienfaits d'un bon outillage. Ainsi, un certain nombre de propriétaires pourraient s'associer pour acheter une machine à battre ou une machine à faucher, ou tel autre appareil dont le prix excéderait les ressources de chacun d'eux et qui ne pourrait rendre à chacun isolé des services d'une étendue proportionnée à l'importance de la somme qu'il y faudrait mettre.

Dans l'industrie manufacturière, l'association appliquée aux capitaux permet de substituer à de petites fabriques, où les frais généraux sont relativement considérables, les profits médiocres et les salaires incertains, de vastes établissements qui présentent à l'ouvrier et au maître plus de sécurité, et à la société tout entière l'avantage d'une production plus économique. L'association, comme un protégé bienfaisant, se prête ici comme ailleurs à mille formes. En voici une, par exemple, qu'elle a revêtue dans quelques établissements où le combustible employé coûte cher : sur divers chemins de fer, on fait avec les machinistes chargés de la conduite des locomotives une convention en vertu de laquelle, chaque fois qu'ils consomment moins d'une certaine quantité de coke, il leur revient une proportion convenue de la somme que représente l'économie réalisée ; les machinistes, en conséquence, se sont appliqués à diminuer la dépense du combustible, et l'épargne a été remarquable. Dans la fabrique de glaces de Saint-Gobain, ce système avait été, il y a longtemps, mis en usage avec un succès signalé par les soins d'un savant distingué, M. Clément Désormes, à tel point que la compagnie a économisé ainsi des sommes très-fortes, indépendamment du bénéfice acquis aux ouvriers. Peut-être cette méthode d'association spéciale serait-elle propre à améliorer notablement la situation des forges françaises, qui souvent ont un désavantage par

rapport à celles des autres pays, par la cherté relative du combustible.

Vous avez probablement entendu parler aussi de l'association qu'a établie avec ses propres ouvriers un peintre en bâtiments de Paris, M. Leclair, et des avantages qu'il a obtenus ainsi pour lui, pour eux et pour le public consommateur.

Vous savez la participation aux bénéfices, que la compagnie du chemin de fer d'Orléans a accordée à ses employés de tout grade.

On tire de même un excellent parti de l'association sous la forme d'une participation aux bénéfices, dans les magasins de détail de Paris, pour exciter le zèle des commis. Je pourrais citer des faits semblables pour les armements maritimes et pour diverses autres carrières industrielles.

Ainsi l'industrie agricole, l'industrie manufacturière et l'industrie commerciale ont toutes les trois grandement à attendre du principe d'association. Toutes les classes de producteurs et de consommateurs peuvent en être également favorisées : à tout le monde il offre des avantages et des garanties.

Examinons maintenant les éléments d'organisation qui existent dans l'industrie française, du fait des diverses institutions administratives modernes qui lui sont propres.

En 1789, la révolution trouva l'industrie française, ou du moins l'industrie manufacturière et l'industrie commerciale enlacées dans les liens d'une organisation dont le point de départ avait été louable, mais qui était devenue abusive et qui suscitait des obstacles presque insurmontables à l'esprit de perfectionnement.

Alors ce n'était pas des abus de la concurrence qu'on pouvait se plaindre. Dans les villes, et c'est là qu'elle était

concentrée tout entière, la fabrication était partagée entre un certain nombre de corps de métiers, ayant chacun leurs privilèges et leurs monopoles. On avait divisé le champ de la production comme la surface d'un damier, par des lignes inflexibles; chaque petit carré avait été assigné à telle ou à telle profession, à titre de domaine exclusif.

La pensée qui avait présidé à cette organisation n'émanait point, il faut le dire, de l'économie publique. Les corporations n'avaient pas été constituées en vue de satisfaire un besoin industriel ou une convenance du consommateur. Rossi a fait remarquer que les corporations de l'ancien régime étaient des institutions politiques et défensives. Au moyen âge, lorsque cette organisation fut fondée, les industriels recoururent à l'association comme à un bouclier, afin de résister aux attaques de la féodalité, toute-puissante alors. Sous le sentiment d'un danger commun, ils se constituèrent en corps électifs, étroitement unis, admettant dans leur sein qui leur plaisait et repoussant qui ne leur convenait pas. Contre le privilège féodal qui l'opprimait, le travail se défendit par le privilège. L'autorité royale reconnut et encouragea les corporations, mais avec beaucoup moins de discernement et de bons sentiments que ne se sont plu à le dire quelques historiens. Elle y vit confusément des éléments de force nationale, des points d'appui contre la féodalité, et de puissantes garanties d'ordre social; elle y aperçut plus distinctement et plus souvent le moyen d'imposer l'industrie. Ce fut sous saint Louis que la double institution des corps de marchands et des communautés d'arts et métiers reçut une existence légale. Un édit de Henri III, de décembre 1581, finit par donner aux concessions particulières qui autorisaient ces corporations, la forme et la puissance d'une loi générale. Il constitua les com-

munautés dans tout le royaume. Il désigna l'institution sous les noms de *maîtrises* et de *jurandes* et il y assujettit tous les artisans. Par un édit d'avril 1597, Henri IV appliqua la même mesure à tous les marchands. Les arts et métiers furent plus tard réglementés à nouveau par Colbert qui, dans le but de perfectionner l'industrie en astreignant les retardataires à avancer, prescrivit rigoureusement l'emploi des procédés les plus perfectionnés à son époque. Ce grand ministre ne soupçonnait pas qu'un esprit de retardement égoïste s'autoriserait un jour de ces règlements, dictés par une pensée de progrès, pour s'opposer à des progrès nouveaux.

Ce régime avait le grave inconvénient de conférer le monopole absolu de la profession à la corporation, dans le lieu où elle était établie ; cependant il eut, dès l'origine, des effets politiques excellents, en permettant à l'industrie de se développer malgré la tyrannie rapace des seigneurs féodaux ; mais, après quelques siècles, il engendra une multitude d'abus. Les manufacturiers s'endormirent à l'ombre de leur privilège. En l'absence d'une concurrence active, rien ne les excitait à améliorer leurs procédés. Dans le dernier siècle, ils étaient portés à demeurer stationnaires, par les règlements que l'autorité elle-même avait tracés, et qui déterminaient le mode d'opérer, avec un détail minutieux. Les apprentis, qui vivaient dans la dépendance, et ne pouvaient ouvrir boutique qu'après avoir été agréés par les maîtres, furent exploités durement. Établi au profit des maîtres, et non en faveur des ouvriers, l'apprentissage était envers ces derniers une servitude temporaire. Certaines communautés refusaient la maîtrise d'une manière absolue à quiconque n'était pas fils de maître ou marié à la veuve d'un maître. D'autres repoussaient, sous le nom d'étranger, tout homme qui était né dans une autre ville.

Celles-ci éloignaient de l'apprentissage, et par conséquent de la maîtrise, tout individu déjà marié; celles-là interdisaient aux femmes les métiers les plus convenables à leur sexe, la broderie, par exemple. Les chefs électifs, appelés *maîtres* et *gardes* parmi les marchands et *jurés* parmi les artisans, exploitaient leur pouvoir sur leurs confrères. Dans les prétentions des corporations et dans leurs luttes les unes contre les autres, au sujet de leurs privilèges, le ridicule le disputait souvent à l'odieux, et l'histoire gardera la mémoire de la querelle acharnée qui eut lieu, par-devant le parlement de Paris, entre le corps des poulailleurs et celui des rôtisseurs. Il s'agissait de savoir si les poulailleurs avaient ou n'avaient pas le droit de vendre le gibier et la volaille rôtis. Le différend subsista plus d'un siècle, de 1509 à 1628 (1).

Ces abus se perpétuèrent jusqu'aux approches de la

(1) J'emprunte à M. Wolowski (*Revue de législation*, 1843, 3^e livraison) l'historique suivant de cette guerre ridicule :

« Les bourgeois et les étrangers souffraient de ne trouver chez les rôtisseurs que de grosses chairs et des oies cuites et prêtes à manger, et chez les poulailleurs la volaille et le gibier en poil et en plumes, sans préparation. Dans les premières années du seizième siècle, les rôtisseurs s'émancipèrent au point de mettre à la broche la volaille et le gibier. Troublés dans l'exercice de leur nouvelle conquête, ils s'adressèrent à Louis XII, et, par addition à leurs anciens statuts de 1298, ils obtinrent en 1509 la faculté de vendre toute sorte de viandes en poil et en plumes ou habillées, lardées et rôties.

« Mais les poulailleurs s'opposèrent, au Châtelet, à l'enregistrement des lettres patentes. Le prévôt de Paris se prononça en leur faveur. Alors les rôtisseurs se pourvurent par appel au parlement. Pendant l'instance, François 1^{er} leur accorda, en mars 1526, des lettres patentes par lesquelles il défendit à toutes autres personnes d'habiller ou exposer en vente aucune viande qui eût passé par le feu. Les poulailleurs s'opposèrent encore à l'enregistrement de ces lettres. Cette mésintelligence, dit Delamarre, causa beaucoup de trouble à l'ordre public; les volailles et le gibier s'en vendaient plus cher. Les poulailleurs s'engagèrent à en faire venir quantité suffisante pour l'approvisionnement de la ville, à un certain prix qui fut fixé par une ordonnance du prévôt de Paris, du

révolution française. Alors tous les privilèges et tous les monopoles, sous le poids desquels la société était écrasée, excitaient une réprobation extrême. En 1776, Turgot, alors contrôleur général des finances, fit signer au roi un édit, demeuré célèbre, par lequel les jurandes et les maîtrises étaient abolies. Ce grand esprit voulait rendre la révolution impossible en donnant à l'autorité l'initiative des réformes devenues indispensables; mais les réclamations violentes des intéressés, toujours puissantes dans notre pays en présence de l'intérêt public, parvinrent à obtenir la révocation de cette mesure si politique; victoire déplorable, dont les corporations privilégiées ne devaient pas jouir longtemps!

Dans les dernières années de leur existence, les corporations, saisies de vertige, semblaient prendre à tâche d'attirer sur elles-mêmes l'antipathie de l'opinion publique. Elles affichaient les prétentions les plus insoutenables. L'esprit humain fermentait alors, et les innova-

21 octobre 1541. Il fut défendu aux rôtisseurs de troubler les poulaillers dans leur commerce.

« Requête fut portée contre cette ordonnance devant le conseil du roi, qui renvoya l'affaire au prévôt des marchands pour avoir son avis, celui des échevins, du procureur du roi, et de douze des plus notables bourgeois. Sur cet avis, la libre concurrence fut établie pour la première fois entre les poulaillers et les rôtisseurs dans le commerce des volailles et du gibier; 9 août 1546.

« Cependant l'esprit de monopole ne laissa pas éteindre le procès. Chacune des deux communautés interpréta la nouvelle décision à sa manière, et la chicane se poursuivit en parlement avec plus de chaleur que jamais. Deux règlements, de 1567 et 1577, pourvurent par provision au débat, en se prononçant contre les poulaillers, qui perdirent définitivement leur cause en 1578. Ils furent réduits à vendre la volaille et le gibier en poil et en plumes. Leur communauté, ainsi mutilée dans ses prérogatives, tomba; mais les procès recommencèrent entre les rôtisseurs et les cuisiniers, taverniers, cabaretiers et pâtisseries. Un arrêt du 19 juillet 1628 défendit aux rôtisseurs de faire noces et festins, et leur permit seulement de vendre chez eux et non ailleurs, trois plats de viande bouillie et trois de fricassée. »